

Villeneuve-la-Garenne — Ile Saint-Denis

(SEINE)

CONCOURS

d'Orphéons, d'Harmonies et de Fanfares

Les 2 & 3 Avril 1893

Organisé par la Société Musicale

LA CONCORDE

Sous le Patronage des Municipalités de Gennevilliers
et de l'Ile Saint-Denis

Et sous la Présidence d'honneur de **MM. POIRRIER**,
Sénateur de la Seine, et **J. MASSENET**, Chevalier
de la Légion d'Honneur, Membre de l'Institut.

PROGRAMME OFFICIEL

PRIX : 20 CENTIMES

Villeneuve-la-Garenne — Ile Saint-Denis
(SEINE)

CONCOURS

d'Orphéons, d'Harmonies et de Fanfares

Les 2 & 3 Avril 1893

Organisé par la Société Musicale

LA CONCORDE

Sous le Patronage des Municipalités de Gennevilliers
et de l'Ile Saint-Denis

Et sous la Présidence d'honneur de **MM. POIRRIER**,
Sénateur de la Seine, et **J. MASSENET**, Chevalier
de la Légion d'Honneur, Membre de l'Institut.

PROGRAMME OFFICIEL

PRIX : 20 CENTIMES

COMMISSION D'ORGANISATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

- MM. POIRRIER, Sénateur de la Seine.
J. MASSENET, Chevalier de la Légion d'honneur,
Membre de l'Institut.
- MM. BOUDON, Maire de Gennevilliers. }
DESCOINGS, Maire de l'île Saint-Denis. } *Présidents*
MELY, Président de *La Concorde*. }
- MM. MAHEU, Vice-Président de *La Concorde*.
BÉLIGARD, id. id.
F. ROBERT, Trésorier.
F. GASSER, Directeur de *La Concorde*.
LALUC, Sous-Directeur de *La Concorde*.
Ch. NEVEUX, Secrétaire.
MIOLAND, id. id.
LAMARRE, id. id.
BELLANGER, Adjoint au Maire de Gennevilliers.
ABRASSART, Conseiller Municipal de Gennevilliers.
HULIN, id. id.
MATAILLET, id. id.
RARCHAERT, id. id.
MOUREAU, Conseiller Municipal de l'île Saint-Denis.
BOUXIN fils, id. id.
BOULANGER, id. id.
CLERC, id. id.
DELPierre, id. id.
PICARD, Président de la *Fanfare de Gennevilliers*.
MELLINGER, Directeur de la *Fanfare de Gennevilliers*.
CHAILLET, Ex-Président de *La Patriote* de St-Denis.
BRUNET, Membre du Comité de *La Concorde*.
CAMPEAUX, id. id.
FONTAINE aîné, id. id.
J. FONTAINE, id. id.

MM. MONROY, Membre du Comité de *La Concorde*.

Ch. MOULINOT,	id.	id.
NIVEAULT,	id.	id.
Ch. PERNIN,	id.	id.
POUX,	id.	id.
RENDU,	id.	id.
RICHIN,	id.	id.

Il est expressément recommandé aux Sociétés instrumentales de ne pas faire de musique aux abords des emplacements de concours, pendant les épreuves.

Le Dimanche 2 Avril 1893

à neuf heures précises du matin

RÉCEPTION DES MEMBRES DU JURY

à la Mairie de l'Île Saint-Denis

JURY

M .

- Artus**, Compositeur de Musique.
- Bertain**, Jules, Compositeur de Musique, Officier d'Académie.
- Billette**, Paul, Professeur de Musique.
- Bonnelle**, Chef de Musique au 24^e de Ligne.
- Bourgeois**, Henri, Professeur de Musique.
- Carrié**, Louis, Compositeur de Musique.
- Deplaix**, E., Officier d'Académie, Directeur du Journal *L'Orphéon*.
- Dhavernas**, O., Officier d'Instruction Publique.
- Fouquet**, Chef de Musique au 103^e de Ligne.
- Gouget**, Emile, Officier d'Académie.
- Guilbaut**, Edouard, Officier d'Académie, Artiste de l'Opéra.
- Héraud**, Paul, Secrétaire du Journal *L'Orphéon*.
- Lefebvre**, Léo, Officier d'Académie.
- Lefebvre**, Louis, Compositeur de Musique.
- Mackar**, Editeur de Musique.
- Mérat**, L., Officier d'Académie, Compositeur de Musique.
- Miette**, Emile, Compositeur de Musique.
- Schmidt**, Chef de Musique au 76^e de Ligne.
- Tombelle (De la)**, Compositeur, Officier d'Académie.

Emplacements des Concours

A Villeneuve-la-Garenne

- Usine Mourrut et Pointet, route de Saint-Denis.
- Atelier Suret, rue des Augustins.
- Salle Dominé, Bal des Pierrots, Pont de Saint-Ouen.

A l'Île Saint-Denis

- Salle du Café du Bocage, rue Méchin.
- Salle Glorieux, quai de la Marine.
- Préau des Ecoles, place des Ecoles.

ORDRE DU DÉFILE

Noms des Sociétés. « Toute Société qui ne prendrait pas part au défilé serait privée de ses récompenses (article 23 du Règlement). — Une Médaille commémorative sera remise à chaque Société. »

1. Fanfare de l'Usine Enault.
2. Union Musicale de Paris (Orphéon).
3. Sainte-Cécile de Prouilly (Harmonie).
4. Cercle Ouvrier de Saint-Thomas, Reims.
5. Les Enfants de Saint-Denis (Chorale).
6. Pleyel-Wolff et Cie.
7. Champagne (Fanfare).
8. Cercle Musical de Villiers-le-Bel.
9. La Ceffondaise de Ceffonds (Haute-Marne).
10. Union Chorale de Vaugirard.
11. Fanfare de Saint-Germer (Nord).
12. Fanfare d'Aubigny, Aubac (Oise).
13. Fanfare La Vigneronne de Trigny (Marne).
14. Harmonie La Bénédictine de Fécamp.

15. Choral de Grenelle.
16. Fanfare de Vaujours (Seine-et-Oise).
17. Fanfare des Sapeurs-Pompiers d'Hautvillers (Marne).
18. Fanfare de Triel (Seine-et-Oise).
19. Union Musicale du Raincy.
20. Choral Chevé de Belleville.
21. Harmonie d'Hermonville (Marne).
22. Fanfare d'Abbecourt.
23. Choral de Bois-Colombes.
24. Fanfare Municipale de Coye.
25. Fanfare de Charny-le-Bachot.
26. La Lyre du XV^e Arrondissement.
27. Fanfare de Sacy-le-Grand.
28. Choral Les Enfants d'Ay (Marne).
29. Union Artistique des Employés de Commerce de Musique.
30. Fanfare de Beauchamps (Somme).
31. Choral Les Allobroges de Paris.
32. L'Harmonie La Lyre italienne.
33. Fanfare de Broys (Marne).
34. Union Musicale de Gouvieux.
35. Fanfare de Saint-Gratien.
36. Fanfare des Sapeurs-Pompiers d'Anvers sur-Oise.
37. Fanfare de La Boissière (Oise).
38. Orphéon de l'Aménagement de Paris.
39. Fanfare Les Amis Réunis du Tréport.
40. Fanfare de Witry-les-Reims.
41. Choral d'Aix-les-Bains.
42. Fanfare de La Boissière.
43. Fanfare du Bourget.
44. Fanfare de Châtillon-sur-Marne (Marne).
45. Choral Les Amis Réunis de Maubeuge (Nord).
46. Fanfare de Festigny (Marne).
47. Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Saint-Brice-Courcelles (Marne).
48. Fanfare Les Intimes de Tourcoing (Nord).

Pour conserver au défilé son véritable caractère, les Sociétés sont instamment priées de ne pas jouer les unes derrière les autres ; laisser au moins un intervalle de trois Sociétés.

CONCOURS DE LECTURE A VUE, à huis clos

A NEUF HEURES ET DEMIE DU MATIN

SALLE DU CAFÉ DU BOGAGE, 20, Rue Méchin,
à l'Île Saint-Denis.

CHORALES

Deuxième Division — Deuxième Section

Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Choral de Grenelle, Directeur M. P. Lemerle, 25 exécut.

Première Division — Première Section

Prix unique : Une Palme de vermeil.

1. Orphéon de l'Aménagement, Direct. Amuat, 40 exécut.
2. Les Allobroges, Direct. De Bernardi, 35 exécutants.

Division Supérieure — Deuxième Section

Prix unique : Une Palme de vermeil.

1. Choral Chevé de Belleville, Dir. Chapuis, 40 exécut.

Division Supérieure — Première Section

Prix unique : Une Palme de vermeil.

1. Union Musicale de Paris, Dir. Mennessier, 30 exécut.

Division d'Excellence

Prix unique : Une Palme de vermeil.

1. Les Enfants de Saint-Denis, Dir. V. Desmet, 80 exécut.

SALLE GLORIEUX, Quai de la Marine, à l'Île-St-Denis.

CHORALES

Troisième Division — Deuxième Section

Prix unique : Une Médaille de vermeil

1. La Lyre du XV^e arrondissement, Dir., A. Rausan, 50 exécut.
2. Union Chorale de Vaugirard, Dir. Brousse, 30 exécut.

Troisième Division — Première Section

Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Les Amis Réunis de Maubeuge. Dir. Riquier, 48 exécut.
2. Choral de Bois-Colombes. Dir. Muratet, 27 exécut.

Deuxième Division — Première Section

Prix unique : Une Médaille de vermeil.

1. Choral d'Aix-les-Bains. Dir. Bonnet, 48 exécut.
2. Les Enfants d'Ay (Marne). Dir. Roux, 40 exécut.

USINE MOURRUT ET POINTET

Route de Saint-Denis, à Villeneuve-la-Garenne.

HARMONIES

Troisième Division — Troisième Section

Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Harmonie de la Bénédicte de Fécamp. Dir. F. Moreau, 45 exécut.
2. Harmonie d'Hermonville (Marne). Dir. Bugg, 27 exécut.

Troisième Division — Deuxième Section

Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Sainte-Cécile de Prouilly (Marne). Dir. Coquelet, 28 exécutants.

Deuxième Division — Deuxième Section

Prix unique : Médaille de vermeil

1. La Lyre Italienne. Dir. Cella, 35 exécut.

Fanfarses avec Saxophones

Deuxième Division — Première Section

Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Festigny (Marne). Dir. Villoteaux, 34 exécut.
2. Vitry-les-Reims Dir. Prudhomme, 30 exécut.

Première Division — Deuxième Section

Prix unique : Palme de vermeil.

1. Sapeurs-Pompiers d'Hautvillers (Marne). Dir. V. Plateau, 38 exécut.

Première Division — Première Section

Prix unique : Palme de vermeil.

1. Fanfare les Intimes de Tourcoing. Dir. J. Tasnier, 32 exécut.

Division d'Excellence

Prix unique : Palme de vermeil.

1. Fanfare de l'Usine A. Enault. Dir. V. Brun, 57 exécut.

ATELIERS SURET, Rue des Augustins.
à Villeneuve-la-Garenne.

Fanfarses sans Saxophones

Troisième Division — Troisième Section

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.

2^e Prix : Médaille de vermeil.

3^e Prix : Médaille d'argent.

1. Fanfare de Châtillon-sur-Marne. Dir. Meunier, 22 exécut.
2. Aubigny-au-Bac (Nord). Direct. Lecat, 40 exécut.
3. Fanfare de Broys (Marne). Dir. Ch. Géant, 18 exécut.
4. Fanfare de Beauchamps (Somme). Dir. Pecquerie, 18 exécut.
5. Cercle Ouvrier de Saint-Thomas (Reims). Dir. Poterlet, 32 exécut.

Fanfarses avec Saxophones

Troisième Division — Troisième Section

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.

2^e Prix : Médaille d'argent.

1. Fanfare du Bourget. Dir. Villette, 22 exécut.
2. Fanfare de Triel (Seine et-Oise). Dir. Daumont, 37 exécut.
3. Fanfare de Champagne. Dir. Aubert, 28 exécut.

Deuxième Division — Deuxième Section

Prix unique : Médaille de vermeil

1. Fanfare des Sapeurs-Pompiers d'Auvers-sur-Oise. Directeur Colignon, 28 exécut.

PRÉAU DES ÉCOLES COMMUNALES de l'Île-St-Denis
(Place des Écoles)

Fanfares avec Saxophones

Troisième Division — Troisième Section

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.

2^e Prix : Médaille d'argent.

1. Union Artistique des Employés de Commerce de Musique de Paris. Dir. A. Serge, 30 exécut.
2. Fanfare de Saint-Gratien. Dir. Louis Morin, 16 exécut.
3. Charny-le-Bachot (Aube). Dir. Millez, 16 exécut.

Fanfares sans Saxophones

Troisième Division — Deuxième Section

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.

2^e — Médaille de vermeil.

3^e — Médaille d'argent.

1. Les Amis Réunis du Tréport. Dir. T. Michel, 23 exécut.
2. Cercle Musical de Villiers-le-Bel. Dir. Boursier, 20 exécut.
3. Union Musicale de Gouvieux (Oise). Dir. Lacroix, 28 exécut.
4. Fanfare de Vaujours. Dir. Drancourt, 25 exécut.
5. Fanfare La Ceffondaise, de Ceffonds (Haute-Marne). Directeur Beurville, 25 exécut.

SALLE DOMINÉ. (Bal des Pierrots),
Pont de St-Ouen.

Fanfares sans Saxophones

Troisième Division — Troisième Section

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.

2^e — Médaille de vermeil.

3^e — Médaille d'argent.

1. Fanfare de Saint-Germer. Dir. Leroux, 28 exécut.
2. Fanfare de La Boissière (Oise). Dir. Montoille, 22 exécut.
3. Fanfare d'Abbecourt (Oise). Dir. Boulanger, 21 exécut.
4. Fanfare de Sacy-le-Grand. Dir. Renard, 26 exécut.
5. Fanfare des Sapeurs Pompiers de Saint-Brice-Courcelles (Marne). Dir. Caurette, 20 exécut.

Fanfares avec Saxophones

Troisième Division — Deuxième Section

Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Union Musicale du Bainey. Dir. Pottier, 38 exécut.

Troisième Division — Première Section

Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Fanfare de Coye (Oise). Dir. Kohler, 32 exécut.
2. La Vigneronne de Trigny. Dir. Libert, 26 exécut.

A DIX HEURES ET DEMIE

CONCOURS D'EXECUTION ET DE SOLI

SALLE CAFÉ DU BOCAGE (Ile Saint-Denis).

CHORALES

Deuxième Division — Deuxième Section

Morceau imposé : *Avenir et Liberté*. Léon Paliard.

Morceau de choix : *Le Comte Ory*. Ro sini.

Prix unique : Couronne de vermeil.

1. Choral de Grenelle, Directeur Lemerle.

Première Division — Première Section

Morceau imposé : ~~*Avenir et Liberté*~~. Léon Paliard.

Prix unique : Couronne de vermeil.

- ~~1. Orphéon de l'Aménagement, Directeur Amuat.~~

Morceau de choix : *Marche hongroise* Laurent de Rillé.

2. Les Allobroges; Directeur De Bernardi.

Morceau de choix : *La Voix du Torrent*. Paliard.

Division Supérieure — Deuxième Section

Morceau imposé : *Jacques Bonhomme*. Henri Maréchal.

— choix : *Le Réveil du Jour* Saintis.

Prix unique : Couronne de vermeil.

1. Choral Chéré de Belleville, Dir. Chapuis.

Division d'Excellence

Morceau imposé : *Jacques Bonhomme*. Henri Maréchal.

— choix : *Après la Moisson*. Paliard.

Prix unique : Couronne de vermeil.

1. Les Enfants de Saint-Denis, Dir. V. Desmet.

SALLE GLORIEUX, Quai de la Marine, Ile St-Denis.

CHORALES

Troisième Division — Deuxième Section

Morceau imposé : *Avenir et Liberté*. Léon Paliard.

Prix unique : Palme d'argent.

1. La Lyre du XV^e Arrondissement, Dir. Ransan, Saintis.

Choix : *Les Proscrits*. Saintis.

2. Union Chorale de Vaugirard, Dir. Brousse, Saintis.

Choix : *Sur les Remparts*. Saintis.

Troisième Division — Première Section

Morceau imposé : *Avenir et Liberté*. Léon Paliard.

Prix unique : Palme d'argent.

1. Les Amis Réunis de Maubeuge, Dir. Riquier.

Choix : *A l'Horizon*. C. de Vos.

2. Chorale de Bois-Colombes, Dir. Muratet.

Choix : *Fête Joyeuse*. Lantelme.

Deuxième Division — Première Section

Morceau imposé : *Avenir et Liberté*. Léon Paliard.

Prix unique : Couronne de vermeil.

1. Chorale d'Aix-les-Bains, Dir. Bonnet.

Choix : *Le Dernier Jour de Pompéi*. Ritz.

2. Les Enfants d'Ay (Marne), Dir. Roux.

Choix : *Sous la Feuillée*. Dard

USINE MOURRUT ET POINTET
Route de Saint Denis à Villeneuve-la-Garenne.

HARMONIES

Troisième Division — Troisième Section

Morceau imposé : *Les Confidences* Lardeur.

Exécution. — Prix unique : Palme de argent.

Soli. — Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Harmonie de la Bénédicte de Fécamp, Dir. Moreau.

Choix : Ouverture du *Lac des Fées* Auber.

Soli :

2. Harmonie d'Hermonville, Dir. Bugg.

Choix : *Palmes et Couronnes* Bajus.

Soli :

Troisième Division — Deuxième Section

Morceau imposé : *Les Confidences* Lardeur.

Choix : *Fausta* Coquelet

Exécution. — Prix unique : Palme d'argent.

Soli. — Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Sainte-Cécile de Prouilly (Marne), Dir. Coquelet.

Deuxième Division — Deuxième Section

Morceau imposé : *Les Confidences* Lardeur.

Choix : *Domenica* Filippa.

Exécution. — Prix unique : Palme de vermeil.

Soli. — Prix unique : Médaille de vermeil.

1. La Lyre Italienne, Dir. Malrano.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Deuxième Division — Première Section

Morceau imposé : *Le Lac aux Emeraudes* Bouthel.

Exécution. — Prix unique : Palme de vermeil.

Soli. — Prix unique : médaille de vermeil.

1. Fanfare de Festigny (Marne), Dir. Villoteaux.

Choix : *Marche aux Flambeaux* n° 3 Meyerbeer.

Soli :

2. Fanfare de Vitry-les-Reims, Dir. Prudhomme.

Choix : *Guerriers Franks* Borrel.

Soli :

Première Division — Deuxième Section

Morceau imposé : *Le Lac aux Emeraudes* Bouthel.

Choix : Fantaisie sur *Faust* Gounod.

Soli :

Exécution. — Prix unique : Palme de vermeil.

Soli. — Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Sapeurs-Pompiers d'Hautvillers (Marne), Directeur Plateau.

Première Division — Première Section

Morceau imposé : *Le Lac aux Emeraudes* Bouthel.

Choix : Ouverture de la *Bohémienne* Briffault.

Soli :

Exécution : Couronne de vermeil.

Soli : Médaille de vermeil.

1. Les Intimes de Tourecoing, Dir. Tasnier.

Division d'Excellence

Morceau imposé : *Les Guerriers Franks* Borrel.

Choix : *Marche des Incas* J. Baudouck.

Soli :

Exécution. — Prix unique : Couronne de vermeil.

Soli. — Prix unique : Palme de vermeil.

1. Fanfare de l'Usine Enault, Dir. Brun.

ATELIERS SURET, Rue des Augustins
à Villeneuve-la-Garenne.

FANFARES SANS SAXOPHONES

Troisième Division — Troisième Section

Morceau imposé : *Les Confidences* Lardeur.

Exéc. : 1^{er} Pr. Palme arg. 2^e Pr. Méd. vermeil. 3^e Pr. Méd. arg.
Soli : 1^{er} Pr. Méd. vermeil. 2^e Pr. Méd. vermeil 3^e Pr. Méd. arg.

1. Fanfare de Châtillon-sur-Marne, Directeur Meunier.

Choix : *La Grotte de Neptune* Kling.

Soli :

2. Fanfare d'Aubigny-au-Bac. (Nord), Dir. Lecat.

Choix : *Les Montagnards des Alpes* Gentil.

Soli :

3. Fanfare de Broyes (Marne), Dir. Géant.

Choix : *Le Diadème* C. Martin.

Soli : *Tyrolien* Rollé.

4. Fanfare de Beauchamps (Somme), Dir. Pecquerie.

Choix : *Jeanne Hachette* J. Hemmerlé.

Soli : *Triomphant* 4^e

5. Fanfare du Cercle Ouvrier de Saint-Thomas (Reims).
Dir. Poterlet.

Choix : *Souvenir Rémois*. Princiaux

Soli :

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Troisième Division — Troisième Section

Exécution : 1^{er} Pr. Palme argent. — 2^e Pr. Médaille vermeil.
Soli : 1^{er} Pr. Médaille vermeil. — 2^e Pr. Médaille argent.

Morceau imposé : *Les Confidences* Lardeur.

1. Fanfare du Bourget, Dir. Villette.

Choix : *La Vermandoise* Tilliard.

Soli :

2. Fanfare de Triel, Dir. Daumont.

Choix : *Le Songe de Pharaon* Ziegler.

Soli :

3. Fanfare de Champagne, Dir. Aubert.

Choix : *Daphnis et Chloé*. Mourgues.

Soli :

Deuxième Division — Deuxième Section

Exécution. — Prix unique : Palme de vermeil.

Soli. — Prix unique : Médaille de vermeil.

Morceau imposé : *Le Lac aux Emeraudes* . . . Bouthel.

Choix : Ouverture par X....

Soli :

1. Fanfare des Sapeurs-Pompiers d'Auvers-sur-Oise, Directeur Colignon.

PRÉAU DES ÉCOLES COMMUNALES

Place des Ecoles à l'Île St-Denis.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Troisième Division — Troisième Section

Morceau imposé : *Les Confidences*. Lardeur.

Exécution. — 1^{er} Pr. Palme argent. — 2^e Pr. Méd. vermeil.

Soli. — 1^{er} Pr. Méd. vermeil. — 2^e Pr. Méd. argent.

1. Union Artistique des Employés du Commerce de Musique, Dir. A. Serge.

Choix : *Gabriel et Roland*. Chanlier.

Soli :

2. Fanfare de Saint-Gratien, Dir. Louis Morin.

Choix : *La Poule aux Œufs d'Or*.

Soli : *La Corne d'Abondance*, par Richard.

3. Fanfare de Charny-le-Bachot (Aube), Dir. L. Millez.

Choix : *La Couronne d'Or*, par Buot.

Soli : *Air varié*, par X...

FANFARES SANS SAXOPHONES

Troisième Division — Troisième Section

Exéc. : 1^{er} Pr. Palme arg. 2^e Pr. Méd. vermeil. 3^e Pr. Méd. arg.
Soli : 1^{er} Pr. Méd. vermeil. 2^e Pr. Méd. vermeil. 3^e Pr. Méd. arg.

Morceau imposé : *Les Confidences*, par Lardeur.

1. Les Amis Réunis du Tréport, Directeur T. Michel.
Choix : *La Grange aux Belles*, par Tillard.
Soli : *Bataille de Soli*, par Bléger.
2. Cercle Musical de Villiers-le-Bel, Directeur Boursier.
Choix : *Sylviane*, par Kling.
Soli : *Belzebuth*, air varié par Rollé.
3. Union Musicale de Gouvieux, Directeur Lacroix.
Choix : *Ouverture fantastique*, par Govaert.
Soli : *Tur de France*, par Richard.
4. Fanfare de Vaujours, Directeur Drancourt.
Choix : *Le Diadème*, par G. Martin.
Soli : *A Nous!* par Maillochau.
5. La Ceffondaise de Ceffonds, Directeur Beurville.
Choix : *La Reine des Vagues*, par M. Bléger.
Soli :

SALLE DOMINÉ. BAL DES PIERROTS
au Pont de Saint-Ouen

FANFARES SANS SAXOPHONES

Troisième Division. — Troisième Section.

Morceau imposé : *Les Confidences*, par Lardeur.

Exéc. 1^{er} Pr. Palme arg. 2^e Pr. Méd. vermeil. 3^e Pr. Méd. arg.
Soli : 1^{er} Pr. Méd. de verm. 2^e Pr. Méd. de verm. 3^e Pr. Méd. arg.

1. Fanfare de Saint-Germer, Directeur Lerou.
Choix : *Binions et Musettes*, par G. Martin.
Soli : *Souvenir de Valence*, par Bléger.
2. Fanfare de La Boissière (Oise), Directeur Montoille.
Choix : *Sylviane*, par Kling.
Soli : *Air varié*, par X...

3. Fanfare d'Abbecourt (Oise), Directeur Boulanger.
Choix : *Ouverture*, par Bléger.
Soli :
4. Fanfare de Sacy-le-Grand, Directeur Renard.
Choix : *La Croix de Jerusalem*, par Bléger.
Soli :
5. Sapeurs-Pompiers de Saint-Brice-Courcelles, Directeur Caurette.
Choix : *La Vierge de Domrémey*, par Bonjean.
Soli :

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Troisième Division. — Deuxième Section

Morceau imposé : *Les Confidences*, par Lardeur.
Choix : *La Cigale et la Fourmi*, par Andrais.
Soli :

Exécution. — Prix unique : Palme d'argent.
Soli. — Prix unique : Médaille vermeil.

1. Union Musicale du Raincy, Directeur Pottier.

Troisième Division. — Première Section

Morceau imposé : *Les Confidences*, par Lardeur.
Exécution. — Prix unique : Palme d'argent.
Soli. — Prix unique : Médaille de vermeil.

1. Fanfare Municipale de Coyes, Directeur Kohler.
Choix : *Fantaisie sur Carmen*, par Bizet.
Soli :
2. Fanfare la Vigneronne de Trigny (Marne), Dir. H. Libert
Choix : *Marie-Henriette*, par L. Montagne.
Soli :

CONCOURS D'HONNEUR

SALLE DU CAFÉ DU BOCAGE, A L'ILE SAINT-DENIS

CHORALES

Troisième Division (Sections Réunies)

Les deux Sociétés qui auront remporté le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution. — A cette épreuve, les Sociétés exécuteront un morceau de leur choix.

Prix unique: Une couronne de vermeil.

Deuxième Division (1^{re} et 2^e Sections réunies)

Le deux Sociétés qui auront remporté le 1^{er} prix d'exécution.

Prix unique: Une Couronne de vermeil et 50 francs en espèces.

Première Division

La Société qui aura remporté le 1^{er} prix à l'exécution.

Prix unique. — Une Couronne de vermeil et 75 fr. en espèces.

(a) **Division Supérieure** (2^e Section). — Une Société.

(b) **Division d'Excellence**. — Une Société.

1. Choral Chevé de Belleville, Directeur Chapuis.

2. Les Enfants de Saint-Denis, Directeur Desmet.

1^{er} Prix. — Une Couronne vermeil et 100 francs espèces.

2^e Prix. — Une Couronne vermeil.

ATELIER MOURRUT ET POINTET, Route de St-Denis,
à Villeneuve-la-Garenne.

A cette épreuve les Sociétés exécuteront un morceau de leur choix.

HARMONIES

Troisième Division (Sections réunies)

Les deux Sociétés qui auront remporté le 1^{er} prix à l'exécution.

Prix unique: Une Couronne vermeil.

Deuxième Division

1. La Lyre Italienne, Directeur Cella.

Prix unique: Une couronne de vermeil et 50 francs en espèces.

Fanfarses avec Saxophones

Troisième Division (Trois Sections réunies)

Quatre Sociétés qui auront remporté le 1^{er} prix d'exécution.

1^{er} Prix: Une Couronne vermeil. — 2^e Prix: Une Palme vermeil.

SALLE GLORIEUX, Quai de la Marine (Ile St-Denis).

A cette épreuve les Sociétés exécuteront un morceau de leur choix.

Fanfarses sans Saxophones

Troisième Division (Sections réunies).

Trois Sociétés qui auront obtenu le 1^{er} prix à l'exécution.

1^{er} Prix: Une Couronne vermeil.

2^e Prix: Une Palme vermeil.

Fanfarses avec Saxophones

Deuxième Division

Deux Sociétés qui auront obtenu le 1^{er} prix à l'exécution.

Prix unique: Une Couronne vermeil et 50 fr. en espèces.

PREMIÈRE DIVISION

Deux Sociétés qui auront obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix unique: Une Couronne de vermeil et 75 fr. en espèces.

DIVISION D'EXCELLENCE

1. Fanfare de l'Usine A. Enault, Directeur V. Brun.

Prix unique: Une Couronne de vermeil et 100 fr. en espèces.

PROGRAMME OFFICIEL DES FÊTES

DIMANCHE 2 AVRIL 1893

A sept heures du matin

Salves d'Artillerie

A neuf heures

Réception de MM. les Membres du Jury à la Mairie de l'Île Saint-Denis.

A neuf heures et demie

CONCOURS DE LECTURE A VUE, à huis clos

A dix heures et demie : **CONCOURS DE SOLI**

A une heure et demie : **CONCOURS D'EXÉCUTION**

A trois heures et demie : **CONCOURS D'HONNEUR**

A cinq heures : **RÉUNION DES SOCIÉTÉS**

1^o Celles qui auront concouru à l'Île Saint-Denis (Salle Glorieux), pour suivre l'itinéraire suivant :

Quai de la Marine. — Quai de Seine. — Place des Écoles. — Rue du Bocage. — Rue Méchin, et se rendre ensuite à Villeneuve-la-Garenne. — Route de Saint-Denis. — Place Chaillon, pour exécuter le morceau d'ensemble et assister à la distribution des Prix.

2^o Celles qui auront concouru à Villeneuve-la-Garenne : Quai d'Asnières, au coin de la rue Royer, pour suivre l'itinéraire suivant : Quai d'Asnières. — Quai d'Argenteuil et route de Saint-Denis, pour se rendre place Chaillon, pour exécuter le morceau d'ensemble et assister à la distribution solennelle des Prix.

Le morceau d'ensemble « La Marseillaise » officielle sera exécutée sous la direction de M. F. GASSER, directeur de LA CONCORDE.

A six heures : **Distribution Solennelle des Prix**

Sous la Présidence de M. H. de Saint-Genois, Conseiller d'arrondissement.

A sept heures : **BANQUET**

Offert aux Autorités et aux Membres du Jury, Salle du Café du Bocage, à l'Île Saint-Denis.

A neuf heures

GRAND BAL PUBLIC LHOYER

Salle du Café du Bocage, Île Saint-Denis

Brillantes Illuminations à Villeneuve-la-Garenne et à l'Île Saint-Denis

Fête Foraine

LUNDI 3 AVRIL 1893

A deux heures précises

GRANDE KERMESSÉ

Avec le concours gracieux de :

- 1^o La Société Chorale, Division d'excellence, ayant remporté le Prix d'honneur.
- 2^o La Société lyrique **LES CAMAROS** d'Asnières.
- 3^o La Société de Gymnastique **L'Etoile de Saint-Denis**,
- 4^o **L'Avenir Musical** de Saint-Denis,
- 5^o **La Concorde**, etc., etc.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE

Le Sultan, pas redoublé F. GASSER
Par *L'Avenir* et *La Concorde*, sous la Direction de M. F. Gasser.

Mouvements avec engins. — Bâton, par la Société de Gymnastique *L'Etoile* de Saint-Denis.

Grande Attraction, Chants variés, Tableaux vivants par la Société *LES CAMAROS* d'Asnières.

Chœur exécuté par la Société Chorale, Prix d'honneur du Concours Division d'Excellence.

FÊTE FORAINE

Héloïse, valse GASSER
Exécutée par *L'Avenir Musical* et *La Concorde*.

DEUXIÈME PARTIE

Ouverture de *Jeanne Maillotte* REYNAUD
Par *L'Avenir Musical et La Concorde*.

Grande Attraction, Tableaux vivants, par la Société *LES CAMAROS*
d'Asnières.

Boxe et Escrime. — Gymnastique, par la Société de
Gymnastique *L'Etoile* de Saint-Denis.

Chœur par la Société Chorale, Prix d'honneur du Concours, Division
d'excellence.

Danses pour Enfants et Grandes Personnes

Distribution de Jouets aux Enfants à l'issue de la fête.

Pot-Pourri GASSER
Exécuté par *L'Avenir et La Concorde*.

Tir à la Cible pendant toute la durée de la Fête.
5 centimes le coup.

Deux **Revolvers** magnifiques seront donnés aux deux plus habiles Tir-
eurs, qui pourront choisir leur carton d'honneur parmi ceux faits durant
toute la Fête. — Le Carton d'honneur sera payé 1 franc.

GRANDE TOMBOLA

Qui sera tirée à l'issue de la Kermesse. — Nombreux lots.

Gros Lot :

Un cheval et une voiture

Prix du Billet : 0,25 cent.

En vente chez tous les Commerçants de la Garenne et de l'Île Saint-Denis.

On peut se procurer des Cartes de Circulation chez tous les Commerçants
au prix de 1 Franc, donnant droit d'entrée dans toutes les sections, pendant
toute la durée du Concours.

A neuf heures : **Grand Bal Lhoyer**,
Salle du Café du Bocage.

A neuf heures

Grande Retraite aux Flambeaux

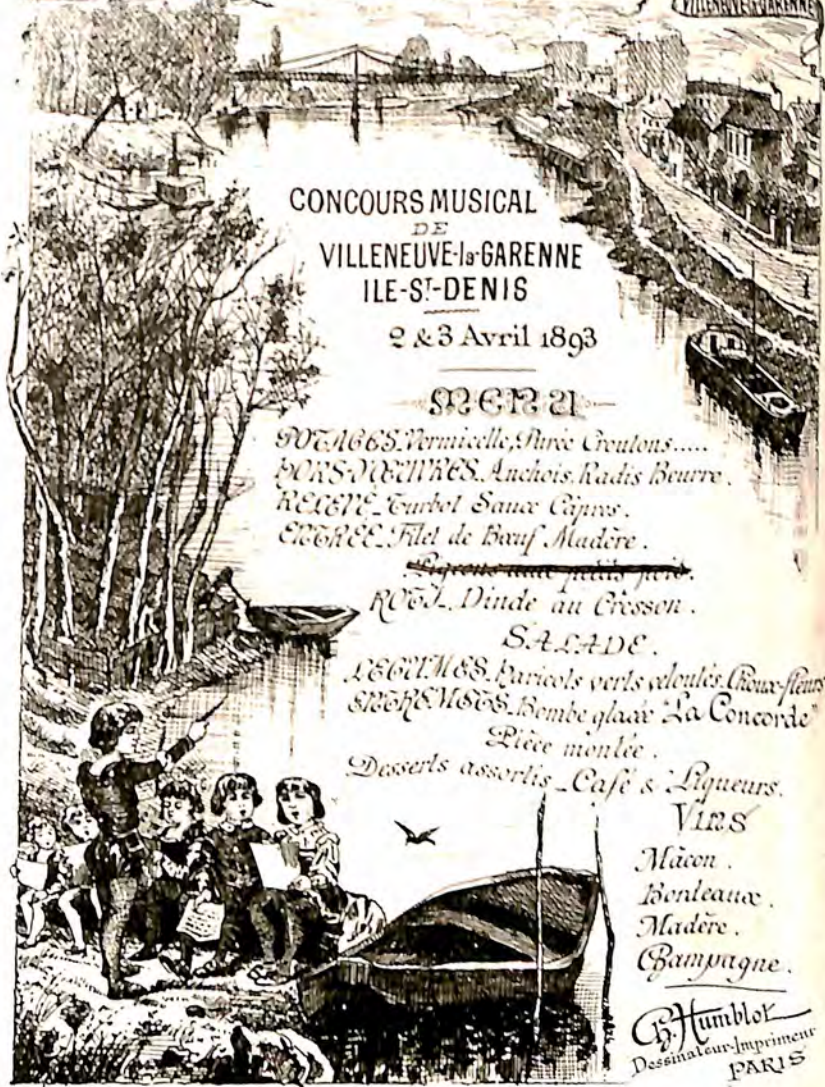
Les Habitants sont priés de pavoiser et d'illuminer leurs maisons.

*Des Médailles vermeil et argent seront données comme prix
aux maisons qui seront les mieux pavoisées.*

Memorias de la Compañía

ILE-ST-DENIS

VILLENEUVE-IS-GARENNE



CONCOURS MUSICAL
DE
VILLENEUVE-IS-GARENNE
ILE-ST-DENIS

2 & 3 Avril 1893

MEN

BOITES. Vermicelle, Purée Cretons.....
BOITES-MICHES. Anchois, Radis, Beurre.
RECETTE. Turbot, Sauce Crème.
RECETTE. Filet de Bœuf, Madère.

~~Recette avec petits pois.~~
RECETTE. Dinde au Cresson.

SALADE.

RECETTE. Haricots verts et oignons Choux-fleurs
RECETTE. Bombe glacée "La Concorde"

Pièce montée.
Desserts assortis, Café & Liqueurs.

VINS

Mâcon.
Beaune.
Madère.
Campagne.

Humbloz
Dessinateur-Imprimeur
PARIS



MAIRIE
DE
SAINT-LO

Saint-Lo, le 2^e Février 1873

Monsieur,

La Ville de Saint-Lo organise pour
le dimanche 11 Juin prochain un
Concours de musique pour Orphéons
& pour Harmonies & Fanfares.

Je vous vous prie, Monsieur, de
vouloir bien accepter la présidence du
Jury chargé de Juger les Sociétés
MORALES.

J'adresse la même demande à
M. Guilbaut pour présider le jury des
harmonies & Fanfares.

Je vous serais très reconnaissant
de

A. Monsieur de la Courbelle, officier d'academie. Compositeur de Musique
Paris

Je voudrais bien me faire connaître
votre réponse le plus tôt possible.

Très
Veuillez agréer,
Monsieur,

l'assurance de ma haute considération
Le Maire de Saint-Lô
Membre du conseil Général de la Manche.

A
Aussi

VILLE DE SAINT-LO

(Manche)

GRAND
CONCOURS NATIONAL

D'ORPHÉONS, HARMONIES ET FANFARES

Organisé pour le Dimanche 11 Juin 1893

Sous les Auspices de l'Administration Municipale

et sous la Présidence d'Honneur de **M. P. FLORET**, Préfet de la Manche

Présidents
des
Jurys.

Pour les Harmonies et Fanfares. — **M. GUILBAUT**, Artiste de l'Opéra,
Président de l'Association des Cornettistes
de Paris, Officier d'Académie.
Pour les Chorales..... — **M. de LA TOMBELLE**, Compositeur
de Musique, Officier d'Académie.

Saint-Lo, le 20 Février 1893.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le Conseil Municipal de Saint-Lo a décidé qu'à l'occasion du Concours Régional, un Concours National de Sociétés Chorales, de Musiques d'Harmonie et de Fanfares, aurait lieu dans cette ville le 11 Juin 1893.

J'ai l'honneur de vous adresser le règlement de ce Concours. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien engager votre Société à y prendre part.

Rien ne sera négligé pour que toutes les Sociétés qui auront bien voulu répondre à notre appel, emportent de cette fête le meilleur souvenir.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire de Saint-Lo, Membre du Conseil général,

H. AMIARD.

Règlement du Concours

ARTICLE PREMIER. — Un Concours national de Sociétés Chorales, Harmonies et Fanfares, aura lieu à Saint-Lo (Manche), le Dimanche 11 Juin 1893.

Ce Concours comprendra :

- 1° Un Concours de lecture à vue (facultatif) ;
- 2° Un Concours d'exécution ;
- 3° Un Concours de soli et de quatuor (facultatif) ;
- 4° Un Concours d'honneur.

Classement

ART. 2. — I. — Le classement des Sociétés est établi d'après les règles suivies jusqu'à ce jour.

Division d'excellence ;

- | | |
|--------------------------------|--|
| Division supérieure..... | 1 ^{re} ou 2 ^e section ; |
| 1 ^{re} division | 1 ^{re} ou 2 ^e section ; |
| 2 ^e division | 1 ^{re} ou 2 ^e section ; |
| 3 ^e division | 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e section ; |

II. — Toute Société ayant obtenu un prix ascendant dans le dernier Concours auquel elle aura pris part est tenue de se faire inscrire dans la division ou section supérieure à celle où elle figurait alors.

III. — Les Sociétés de chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton débutantes ou n'ayant pas encore obtenu de prix ascendant, devront se faire inscrire :

Celles des chefs-lieux de département et d'arrondissement, dans la 1^{re} section de la 3^e division ;

Celles des chefs-lieux de canton, dans la 2^e section de la même division.

IV. — Toutefois, les Sociétés qui se trouvent dans les conditions ci-dessus indiquées et qui appartiennent à un chef-lieu de canton dont la population agglomérée est inférieure à 600 habitants, pourront se faire inscrire dans la 3^e section de la 3^e division.

N. B. — Aucune Société ne sera autorisée à s'inscrire au-dessous du rang qui lui est assigné par le classement ci-dessus ; mais elle pourra, au contraire, en envoyant son adhésion, s'inscrire dans les sections ou divisions plus élevées.

Division spéciale

ART. 3. — I. — Sociétés d'établissements d'instruction publique, composées avec les élèves et le personnel de l'Institution.

II. — Ces Sociétés seront classées de la manière suivante :

1^{re} Section. — Sociétés ayant obtenu un prix ascendant ;

2^e Section. — Sociétés ayant obtenu un prix non ascendant ;

3^e Section. — Sociétés n'ayant jamais concouru ou n'ayant pas encore obtenu de prix.

III. — Elles pourront prendre part à tous les Concours.

N. B. — Ce classement est facultatif ; les Sociétés qui ne voudraient pas en bénéficier pourront se faire inscrire dans les divisions et sections auxquelles elles appartiennent.

Composition des Sociétés

ART. 4. — I. — Toute Société se présentant avec des exécutants pris en dehors de sa composition ordinaire sera de droit exclue du Concours.

II. — Nul ne peut faire partie de deux Sociétés ; toutefois, il est fait exception en faveur des exécutants appartenant à la fois à un Orphéon ou à une Société instrumentale.

III. — Les exécutants ayant fait partie d'une Société dans laquelle ils doivent rentrer à l'expiration de leur service militaire, pourront concourir avec leur Société.

IV. — Tout exécutant peut être directeur d'une Société autre que celle à laquelle il appartient comme sociétaire.

Toutefois, il ne pourra prendre part à l'épreuve de lecture à vue avec la Société dont il fait partie, si la Société qu'il dirige avait à lire le même morceau.

V. — Les chefs peuvent diriger plusieurs Sociétés.

Sont exceptés, les chefs dirigeant des Sociétés classées dans la même division ou section de division pour la lecture à vue.

VI. — Toute Société possédant des instruments de bois autres que la petite flûte et la contrebasse à cordes, sera classée comme harmonie.

VII. — Les contrebasses à cordes et timbales sont admises dans les harmonies.

VIII. — La petite flûte et les contrebasses à cordes sont admises dans les fanfares.

Jury

ART. 5. — I. — Les attributions des membres du Jury sont purement artistiques. Toutes leurs décisions sont sans appel.

II. — Les membres du Jury seront choisis parmi les notabilités musicales, compositeurs, professeurs, directeurs de Sociétés, chefs de musiques militaires, et parmi les artistes ou amateurs dont la compétence musicale est reconnue.

III. — Les membres du Jury choisiront entre eux un président et un secrétaire.

IV. — Le secrétaire est chargé de résumer les appréciations du Jury, qu'il est tenu de remettre au Comité d'organisation, dès le Concours terminé, pour être communiquées aux Sociétés et à la presse.

V. — Le Comité d'organisation mettra à la disposition de chaque Jury un secrétaire chargé de la confection des diplômes.

VI. — Le Jury juge sans appel les contestations et les difficultés qui lui sont soumises ou qui peuvent surgir au moment des épreuves.

VII. — Toutes les décisions du Jury devront être tenues secrètes jusqu'au moment de la distribution des récompenses.

N. B. — Les Sociétés qui seront admises à prendre part au Concours d'Honneur en seront prévenues en temps utile.

Concours à vue

ART. 6. — I. — Ce Concours est facultatif. Il aura lieu à huis-clos.

II. — Aucune personne étrangère à la direction du Concours ne pourra y assister. Toutefois, les chefs des Sociétés qui auront subi l'épreuve pourront rester dans le local affecté au concours.

III. — Pour que les parties nécessaires soient tenues prêtes, les Sociétés devront remplir très exactement l'état qui se trouve placé au verso de la feuille d'adhésion ci-jointe.

IV. — Les œuvres inédites imposées aux Sociétés inférieures seront très faciles. Les autres Sociétés auront à interpréter des œuvres d'une force proportionnelle à leur division.

V. — Les Sociétés devront concourir dans la division où elles sont classées pour le Concours d'exécution.

VI. — Elles devront prendre part au Concours avec tout leur personnel complet, sauf la batterie qui sera supprimée.

VII. — Il sera accordé cinq minutes pour la distribution et l'examen des parties.

VIII. — Une partie conductrice sera remise au directeur.

Concours d'exécution

ART. 7. — I. — Les Sociétés classées dans la 3^e section de la 3^e division et dans les trois sections réservées aux établissements d'instruction, joueront deux morceaux de leur choix.

II. — Les autres Sociétés exécuteront deux morceaux, l'un imposé qui leur sera envoyé 1 mois à l'avance, l'autre laissé à leur choix.

III. — Une Société pourra concourir avec un morceau lui ayant valu une récompense. Sont exceptés les morceaux couronnés d'un 1^{er} prix depuis moins de 5 ans.

IV. — Chaque Société devra remettre au Jury la partition ou 2 parties conductrices au minimum du morceau de son choix. Si ce morceau ne comporte pas de partie conductrice, elle devra remettre des parties chantantes intermédiaires et de basse.

Concours de Soli et de Quatuor

ART. 8. — I. — Ce Concours est facultatif.

II. — Les Sociétés qui y adhéreront devront exécuter une œuvre de leur choix n'ayant pas été couronnée d'un premier prix depuis 5 ans.

III. — Le classement sera le même que pour la lecture l'exécution.

IV. — Chaque Société chorale ne pourra présenter qu'un seul quatuor.

Concours d'Honneur

ART. 9. — I. — Les Sociétés prenant part au Concours d'honneur exécuteront un morceau au choix n'ayant pas été couronné depuis 3 ans et différent de celui qu'elles auront fait entendre au Concours d'exécution.

II. — Groupe A: Seront admises à ce Concours les Sociétés des divisions d'excellence et supérieure qui en feront la demande.

III. — Groupe B: Sociétés des 1^{re} et 2^e divisions qui ~~auront remporté un premier prix au Concours d'exécution~~ *en froux la demande*.

IV. — Groupe C: Sociétés des 3^e division et division spéciale qui auront remporté un premier prix au Concours d'exécution. *ou à vue*.

V. — Les épreuves du Concours d'honneur auront lieu devant les divers Jurys réunis.

Récompenses

ART. 10. — I. — Les récompenses (certifiées par des diplômes) consisteront en couronnes, palmes, médailles et objets d'art.

Le nombre en sera proportionné à celui des Sociétés concurrentes.

II. — Un diplôme accompagnera chaque récompense; il sera signé par les membres du Jury et par M. le Maire de Saint-Lo, président effectif du Comité d'organisation du Concours.

III. — Les prix décernés à l'unanimité seront mentionnés sur les diplômes.

IV. — Les prix uniques auront une dénomination alors même qu'il n'y aurait qu'une Société présente.

Livre d'Or

ART. 11. — Les Sociétés possédant un *Livre d'or* devront le remettre, entièrement mis à jour, à leurs Jurys respectifs, au moment du Concours; il sera préparé de façon à ce que les Jurys n'aient qu'à y ajouter les nouveaux prix et leurs signatures.

Adhésions

ART. 12. — I. — Les Sociétés désirant participer au Concours devront retourner la feuille d'adhésion et de renseignements ci-jointe, dûment remplie, avant le 25 avril, terme de rigueur, à M. OMOND, Secrétaire général du Concours musical, rue Torteron, n° 52, ou à M. HAMON, Secrétaire, rue Grande-Rue, n° 9, auxquels doivent être adressées toutes les demandes de renseignements ou communications relatives à l'organisation du Concours.

II. — Chacune des Sociétés adhérant au Concours, est tenue de remplir le questionnaire joint au présent règlement et placé au verso de la feuille d'adhésion.

III. — La feuille d'adhésion et de renseignements devra être certifiée véritable par le Président et le Directeur de la Société et porter autant que possible le visa du Maire de la commune.

Dispositions générales

ART. 13. — I. — Les Sociétés devront se présenter à l'appel de leur nom par le Commissaire de la salle du Concours. La Société absente sera privée du droit de concourir, à moins que cet empêchement ne provienne de l'absence du Directeur, occupé à conduire une autre Société. Dans ce cas elle sera entendue la dernière.

II. — L'ordre du Concours sera réglé en présence de l'Autorité municipale et de la Commission d'organisation par un tirage au sort qui aura lieu le dimanche 28 mai, à 11 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

Chaque Société a le droit de se faire représenter à ce tirage.

III. — Des Commissaires seront délégués par le Comité d'organisation auprès de chaque Société.

IV. — Chaque Commissaire désigné par le Comité sera chargé du soin de renseigner la Société sur la ville, les moyens de locomotion, heures des trains, et pourra, sur la demande de la Société, traiter toutes les questions de détail se rattachant au séjour de la Société, dans les conditions les meilleures au point de vue pécuniaire.

Chaque Commissaire attendra sa Société à son arrivée et se tiendra à sa disposition pendant la durée de son séjour.

V. — La distribution solennelle des récompenses aura lieu après le concours.

VI. — Les Sociétés adhérentes recevront à l'avance un programme détaillé du Concours, contenant toutes les indications nécessaires, heures des réunions, locaux choisis pour les épreuves, défilé et composition des Jurys.

Les Sociétés sont invitées à se conformer scrupuleusement aux décisions prises à cet effet par le Comité d'organisation.

VII. — Les démarches nécessaires seront faites auprès des Compagnies de chemins de fer pour obtenir la plus grande réduction de prix et les facilités les plus larges pour le voyage des Sociétés.

Dispositions particulières

ART. 14. — I. — Les Sociétés qui, après avoir donné leur adhésion au Concours, se trouveraient dans l'impossibilité d'y assister, sont tenues de prévenir le Comité organisateur au moins 15 jours à l'avance.

Autrement elles seront responsables des engagements pris en leur nom et devront rembourser le prix de la musique qu'elles auront reçue.

II. — Le défilé est obligatoire : Toutes les Sociétés devront y assister au complet avec bannières et insignes. Celles qui s'abstiendraient seront privées de toutes récompenses.

A l'issue du défilé toutes les Sociétés recevront une médaille commémorative.

Fait à Saint-Lo, le 20 février 1893.

H. AMIARD,

Maire, Membre du Conseil général

OMOND,

Secrétaire général.

Pour la Commission d'organisation du Concours :

DUSSAUX, Conseiller d'arrondissement, DARY,

Adjoints.

VALTON,

Chef de la Musique municipale.

HAMON,

Secrétaire.

Auxerre, le 26 mai 1893

CONCOURS MUSICAL

de 1893

Monsieur

J'ai appris avec grand plaisir que vous auriez bien accepté la fonction de membre du jury pour le grand concours de musique qui aura lieu dans votre ville le 27 Juin. Je m'empresse de vous transmettre une invitation officielle et de vous dire avec quelle cordialité vous serez accueilli par moi.

La notoriété qui s'attache à votre nom, votre haute compétence - inspirera confiance aux Sociétés que vous serez appelé à juger et personnellement je serai très heureux de faire votre connaissance.

Mon cousin, A. Banafant, qui entretient avec vous d'excellentes relations, m'a souvent parlé de vous et de l'intérêt que vous avez pour la direction de tout d'art et de littérature. J'ai choisi une de ses dernières œuvres, Marin Lévêque, comme morceau imposé pour le concours de 1^{re} division. Le choix en a été finement discuté et m'a donné grand espoir. Mais selon l'avis d'un certain nombre de personnes d'un certain âge, le plus grand plaisir en acceptant chez moi l'hospitalité, en compagnie de votre vénérable Président de la Société et de quelques autres, que je pourrais recevoir également.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma haute et distinguée
 Le Blanc
 Président du Comité.

Comme

4^{me} Grand Concours

d'Orphéons, de Musiques d'Harmonie & de Fanfares

ORGANISÉ PAR

L'HARMONIE SAINTE-CECILE, directeur M. Offroy

SOUS LE PATRONAGE DE LA MUNICIPALITÉ

et avec le Concours de toutes les Sociétés de Bergerac

DES 2 ET 3 JUILLET 1893

Bergerac, le 12 Août 1893
Monsieur de La Cambelle
Paris
Cher Monsieur

En l'absence de M^r de La Batut président de
l'Harmonie St Cécile, je viens vous demander
au nom du comité de vouloir lui accepter les
fonctions de membre du jury à nos fêtes musicales
des 2 & 3 juillet prochains.
J'espère de vous dire que personnellement j'en serais
très fier & votre vœux répétés seraient
à ma demande.

Très agréablement,
Bollard
Directeur général du Concours

- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -

DEPARTEMENT
de la
DORDOGNE



VILLE
de
BERGERAC

4^e GRAND CONCOURS

D'ORPHÉONS, MUSIQUES D'HARMONIE & FANFARES

ORGANISÉ PAR

l'Harmonie Sainte-Cécile

AVEC LE CONCOURS

DE TOUTES LES SOCIÉTÉS DE BERGERAC

Les 2 et 3 Juillet 1893

Présidents d'Honneur : MM. De La Batut, député ; le Préfet de la Dordogne * ;
GARRIGAT, conseiller général ; D^r CLAMENT, député ; le SOUS-PRÉFET de Ber-
gerac ; D^r BARRAUD, conseiller d'arrondissement * ; Le MAIRE de Bergerac.

Président : M. le Colonel DE CHADOIS, sénateur *.

Vice-Présidents : MM. BERTHIER, CORBIÈRE fils, DE THERMES, GÉRAUD, COUNORD.

PROGRAMME

Dimanche 2 Juillet

A 9 heures du matin : *Concours de Lecture à vue.*

A midi 1/2 précis : *Défilé obligatoire de toutes les Sociétés (art. 17 du règlement).*
Réunion des Sociétés place de la Madeleine.

A 1 heures 1/2 précise : *Concours d'Exécution.*

A 4 heures : *Concours d'Honneur.*

A 8 heures 1/2 : *Distribution des Récompenses. — Festival.*

Bergerac. — Imprimerie et Lithographie administratives et commerciales de H. Denoux, place du Pont.

“Aux Familles Economes” Complet sur mesure, 29 francs.

AUX VIGNES

Américaines

L. BOISSAVIT

Propriétaire

ET HORTICULTEUR

BERGERAC

Route de Périgueux

EN FACE LE BUREAU D'OCTROI

"Aux Familles Economes" Complet sur mesure, 29 francs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE



BERGERAC



(DORDOGNE)

QUATRIÈME

GRAND CONCOURS

D'ORPHÉONS, D'HARMONIES & DE FANFARES

DES 2 ET 3 JUILLET 1893

Organisé par l'Harmonie Sainte-Cécile, directeur M. Offroy

AVEC LE CONCOURS DE

la Fanfare l'Indépendante, la Société de Secours Mutuels des Ouvriers, la Société de gymnastique la Bergeracoise
le Sport nautique, le Sport vélocipédique et les Prévoyants de l'Avenir

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. DE LA BATUT, député.
Docteur CLAMENT, député.



Le PRÉFET de la Dordogne. ✱
Le SOUS-PRÉFET de Bergerac. ✱
Le MAIRE de Bergerac.



M. GARRIGAT, conseiller général.
D^r BARRAUD, conseil^r d'arrond^t. ✱

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE PREMIER. — Un Concours d'Orphéons, de Musiques d'Harmonie et de Fanfares est ouvert à Bergerac.

Ce Concours aura lieu :

Le Dimanche 2 juillet 1893 pour les Orphéons et les Musiques d'harmonie;

Le lundi 3 juillet pour les Fanfares.

ART. 2. — Les Sociétés de Bergerac ne participeront pas à ce Concours.

ART. 3. — Ce Concours comprendra :

1^o Un concours de lecture à vue;

2^o Un concours d'exécution d'ensemble;
3^o Un concours d'honneur.

CONCOURS DE LECTURE A PREMIÈRE VUE

ART. 4. — Le Concours de lecture à première vue consistera dans l'exécution d'un morceau inédit.

ART. 5. — Le Concours de lecture à vue sera obligatoire pour les Sociétés en division d'excellence, supérieure, 1^{re} division, 2^{me} division, 3^{me} division, 1^{re} section.

Il sera facultatif pour les 2^{me} et 3^{me} sections de la 3^{me} division et pour les sections spéciales.

Il aura lieu à huis-clos

ART. 6. — Chaque Société devra se faire inscrire dans la division ou section de division où elle sera classée pour le Concours d'exécution.

ART. 7. — Une Société ne pourra concourir par fraction pour la lecture à vue; elle devra y prendre part avec le personnel participant au Concours d'exécution.

Les Sociétés instrumentales devront supprimer la batterie.

ART. 8. — Les morceaux de lecture à première vue ne seront remis aux Sociétés qu'au moment de concourir.

CONCOURS D'EXÉCUTION

ART. 9. — Le Concours d'exécution est obligatoire pour toutes les Sociétés qui ont pris part au Concours de lecture à vue.

Les Orphéons, Musiques d'Harmonie et Fanfares seront classés comme suit:

DIVISION D'EXCELLENCE

Sociétés ayant déjà concouru dans cette division ou ayant remporté un Prix ascendant dans la première section de la division supérieure.

DIVISION SUPÉRIEURE

Cette division comprend deux sections:

Première section. — Sociétés ayant déjà concouru dans cette section et Sociétés ayant remporté un Prix ascendant dans la seconde section de cette division.

Deuxième section. — Sociétés ayant déjà concouru dans cette section et Sociétés ayant remporté un Prix ascendant dans la première section de la première division.

PREMIÈRE DIVISION

Cette division comprend deux sections:

Première section. — Sociétés ayant déjà concouru dans cette section et Sociétés ayant remporté un Prix ascendant dans la seconde section de cette division.

Deuxième section. — Sociétés ayant déjà concouru dans cette section et Sociétés ayant remporté un Prix

ascendant dans la première section de la seconde division.

DEUXIÈME DIVISION

Cette division comprend deux sections:

Première section. — Sociétés ayant déjà concouru dans cette section et Sociétés ayant remporté un Prix ascendant dans la seconde section de cette division.

Deuxième section. — Sociétés ayant déjà concouru dans cette section et Sociétés ayant remporté un prix ascendant dans la première section de la troisième division.

TROISIÈME DIVISION

Cette division comprend trois sections:

Première section. — Sociétés ayant remporté dans un précédent Concours un Prix ascendant dans la seconde section de cette division.

Deuxième section. — Sociétés ayant remporté dans un précédent Concours un Prix ascendant dans la troisième section de cette division.

Troisième section. — Sociétés ayant déjà concouru dans cette section sans y avoir remporté un Prix ascendant.

Il sera formé une subdivision pour les Sociétés n'ayant jamais pris part à un Concours. Ce sera, en quelque sorte, un Concours de classement.

En aucun cas, une Société ne pourra être autorisée à s'inscrire au-dessous du rang que lui assigne le classement détaillé ci-dessus. Elle pourra, au contraire, si elle le désire, s'inscrire dans des divisions ou sections plus élevées que celle où elle est classée de droit.

Dans ce cas, il ne lui sera plus permis de rétrograder, et elle sera tenue de conserver, dans les autres concours, le classement qu'elle aura librement choisi.

Les Harmonies ou Fanfares des établissements scolaires ne sont admises à concourir que dans une division créée spécialement pour elles.

CONCOURS D'HONNEUR

ART. 10. — Le Concours d'honneur comprendra deux sections.

PREMIÈRE SECTION

Division d'excellence: Division supérieure: Première division.

DEUXIÈME SECTION

Première Division: Deuxième Division.

Ne pourront participer à ce concours que les Sociétés qui auront pris part au concours d'exécution qui y auront obtenu un premier ou un deuxième prix.

ART. 11. — Le morceau qui sera exécuté au concours d'honneur est laissé au choix de la société, il ne sera pas le même que celui joué au concours d'exécution.

ART. 12. — Le Jury ne tiendra pas seulement compte de la valeur relative des Sociétés qui prendront part au Concours d'honneur, et il pourrait ne pas décerner les récompenses si les Sociétés ne faisaient pas preuve d'une valeur intrinsèque réelle.

FESTIVAL

Les Sociétés ayant obtenu les prix d'honneur seront tenues de se faire entendre au Festival sous peine de déchéance de leurs prix en nature, le diplôme seul leur sera remis.

Il sera envoyé gratuitement aux Sociétés un morceau d'ensemble qui sera exécuté par les Sociétés ayant obtenu les prix d'honneur et l'*Harmonie Sainte-Cécile*, sous la direction de M. Offroy, directeur de l'Harmonie.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER. — Tout membre de la Société chorale ou instrumentale ne pourra prendre part au Concours qu'avec la Société à laquelle il appartient et ne peut faire partie de deux Sociétés.

Il est fait exception à cette règle:

1^o Pour les chefs, lesquels peuvent diriger plusieurs Sociétés, à la condition que ces Sociétés ne concourront pas entre elles.

2^o Pour les membres faisant partie tout à la fois d'une Société chorale et d'une Société instrumentale.

ART. 2. — Toute Société qui se présentera avec un ou plusieurs membres pris en dehors de sa composition réglementaire sera exclue du Concours.

ART. 3. — Les Sociétés qui ne seraient pas présentes au moment du Concours ou qui auraient laissé passer leur tour d'inscription pourront être privées du droit de concourir.

ART. 4. — Un morceau sera imposé dans chaque division et section des Sociétés chorales, des Harmonies et des Fanfares.

ART. 5. — Toutes les Sociétés inscrites exécuteront deux morceaux, l'un au choix l'autre imposé.

Aucune Société ne pourra concourir avec un morceau qui lui aura valu une récompense, sauf les Sociétés en troisième division et division spéciale, et à la condition que cette récompense n'aura pas été un prix ascendant ou un premier prix. (Un prix unique n'est pas considéré comme étant un premier prix.)

Un exemplaire du morceau imposé sera envoyé gratuitement aux Sociétés adhérentes, **un mois** avant le Concours.

ART. 5 bis. — Les Sociétés en envoyant leur adhésion devront y joindre un droit d'entrée au concours de 10 francs.

Cette somme leur sera restituée dès leur arrivée à Bergerac. Elle sera également restituée à toute Société qui n'ayant pu venir à Bergerac, renverrait dans la quinzaine du concours le morceau imposé sans être coupé et en parfait état.

ART. 6. — Chaque Société avant de concourir, devra faire remettre au Président de son Jury la partition ou la partie conductrice du morceau laissé à son choix.

Sont interdits les pas redoublés et la musique de danse pour les Sociétés instrumentales; les solis, duos, trios et quatuors-solos pour les Orphéons.

ART. 7. — Les Sociétés qui voudront prendre part au Concours devront envoyer leur adhésion avant le 25 mai prochain, terme de rigueur, et adresser franco à M. Albert LASSUS, Secrétaire général du Concours, la feuille de renseignement ci-jointe, après l'avoir bien exactement remplie.

ART. 8. — L'ordre du Concours sera réglé en présence de la Commission d'organisation par un tirage au sort qui aura lieu le dimanche 11 juin, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie.

Chaque Société a droit à se faire représenter à ce tirage.

ART. 9. — Toute Société qui, après le tirage au sort substituerait un morceau à celui indiqué sur sa feuille d'adhésion est tenue d'en donner connaissance à la Commission.

ART. 10. — Toute musique renfermant des clarinettes, flûtes, hautbois, bassons, quel qu'en soit le nombre, sera considérée comme Musique d'Harmonie.

ART. 11. — Les Fanfares devront être composées d'instruments de cuivre avec embouchure; celles possédant des saxophones seront classées à part. Cette distinction ne sera pas faite pour la lecture à première vue, ni pour le Concours d'honneur.

ART. 12. — Les Concours commenceront:
Le dimanche pour les Orphéons et les Harmonies;

1° La lecture à première vue à neuf heures du matin.

2° L'exécution à une heure et demie.

3° Le Concours d'honneur à quatre heures.

La distribution des prix aura lieu à huit heures du soir.

Le lundi pour les Fanfares.

1° La lecture à première vue à huit heures du matin;

2° Le Concours d'exécution à neuf heures;

3° Le Concours d'honneur à quatre heures.

La distribution des prix aura lieu à sept heures et demie du soir.

ART. 13. — Les prix consisteront :

Pour le Concours d'honneur de la première section, en une couronne de vermeil et une prime de 500 francs en espèces, et pour la deuxième section, une couronne de vermeil.

Pour les autres Concours, en médailles d'or, palmes, et médailles de vermeil. Leur nombre sera proportionné à celui des Sociétés concurrentes.

ART. 14. — Les décisions du Jury sont souveraines.

Toutes réclamations devront être signées par le Président, ou le Directeur de la Société, et seront remises avant le Concours à M. Lassus, Secrétaire général, au siège de l'Harmonie Sainte-Cécile, boulevard Montaigne.

Dans le cas où une fraude serait signalée tardivement, les Prix et les Diplômes décernés à la Société en faute devront être rendus à la Commission d'organisation qui communiquera le fait aux Sociétés concurrentes et aux journaux orphéoniques.

ART. 15. — Des démarches seront faites auprès des Compagnies de Chemins de fer pour obtenir les réductions ordinaires et des trains spéciaux.

Les Sociétés seront tenues au courant de tous ces détails.

ART. 16. — Toute addition ou modification au présent Règlement sera notifiée en temps utile aux Sociétés.

ART. 17. — Le défilé est obligatoire pour toutes les Sociétés.

Fait à Bergerac, le janvier 1893.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le Directeur-général du Concours, J. BOLLARD.
Le Président, Colonel DE CHADOIS.
Le Secrétaire-général, A. LASSUS.
Sénateur. O. *

NOTA. — La correspondance concernant la Présidence devra être adressée à M. BOLLARD, secrétaire général, cours d'Alsace-Lorraine, Bergerac.

MEMBRES DU JURY

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. MASSENET, membre de l'Institut.

PRÉSIDENT DE LA SECTION ORPHÉONIQUE

M. CAMILLE DE VOS.

PRÉSIDENT DE LA SECTION INSTRUMENTALE

M. PARÈS, chef de musique de la Garde Républicaine.

- MM. BARNIER, chef de musique au 57^e de ligne à BORDEAUX.
- BOUZERAN, chef de musique à l'Ecole d'Artillerie à ANGOULÈME.
- DOUSSAINT, chef d'orchestre du Casino de PARIS.
- FARGES, directeur de la Société Philharmonique de LIMOGES.
- FLÈCHE, chef de musique au 34^e à MONT-DE-MARSAN.
- LAGOANÈRE (de), compositeur de musique à PARIS.
- LAJOUN, professeur de musique à BERGERAC.
- LANÇON, chef de musique au 144^e à BORDEAUX.
- LA TOMBELLE (de), compositeur de musique à PARIS.
- LEROY, organiste à BERGERAC.
- LOGEART, sous-chef de musique au 108^e à BERGERAC.
- MONGE (de), compositeur de musique à COGNAC.
- PARÈS, chef de musique au 108^e à BERGERAC.
- PASTOR, directeur des *Enfants de Lutèce* à PARIS.
- PERAQUI, ex-professeur de musique à BERGERAC.
- PUY-GAUTHIER, professeur de musique à BERGERAC.
- ROQUE, chef de musique au 107^e à ANGOULÈME.

M. DE THERMES, Président de la Société des *Prévoyants*, délégué spécial du Jury.

- MM. A. LASSUS, secrétaire-général, Président du *Sport nautique*.
- PASSERIEUX, trésorier, Vice-Président de l'*Harmonie Sainte-Cécile*.
- J. BOLLARD, directeur général du concours, Vice-Président de l'*Harmonie Ste-Cécile*.

“Aux Familles Economes”. — Complet sur mesure à 29 francs

4^E GRAND CONCOURS

D'ORPHÉONS, MUSIQUES D'HARMONIE & FANFARES

des 2 et 3 juillet 1893

“ Aux Familles Économies ”. — Complet sur mesure à 29 francs

Nos p ^o urage	NOMS DES SOCIÉTÉS	DIRECTEURS	EXÉCUTANTS	MORCEAUX EXÉCUTÉS	AUTEURS
Dimanche 2 Juillet 1893					
CONCOURS DE LECTURE A VUE (Huis clos)					
ORPHÉONS					
Ecole de la Madeleine					
Troisième Division, 1 ^{re} Section. — 1 ^{er} PRIX: Médaille de Vermeil; — 2 ^{me} PRIX: Médaille de Vermeil; 3 ^{me} PRIX: Médaille de d'Argent					
1	Union des Amis (Limoges).	Bouval.	40		
2	Avenir musical de Saint-Junien.	Lambert.	36		
3	La Bastidienne (Bordeaux).	A. Segalas.	31		
4	La Tulloise (Tulle).	Palvin.	38		
5	Lyre Briviste (Brives).	Carron.	38		
Salle du Palais-de-Justice					
Deuxième Division, 2 ^{me} Section. — PRIX: Médaille de Vermeil					
1	Société chorale de Damazan.	Vautrier.	38	— 1 ^{er} Prix	
2	Orphéon de Tonneins.	La Clotte.	45	— 2 ^{me} Prix	
Troisième Division, 3 ^{me} Section. — PRIX: Médaille de Vermeil					
1	Orphéon de Sigoulès.	Dubuc.			
2	Orphéon du 1 ^{er} canton (Bordeaux)	Duclos.	35		
Salle des Ouvriers					
Deuxième Division, 1 ^{re} Section. — PRIX: Médaille de vermeil					
1	Avenir du 6 ^{me} canton (Bordeaux).	Aka.	45		
2	Chorale de Montpont.	Abaca.	42		

“ Aux Familles Economies ”. — Complet sur mesure à 29 francs

NOS D'ORDRE	NOMS DES SOCIÉTÉS	DIRECTEURS	EXÉCUTANTS	MORCEAUX EXÉCUTÉS	AUTEURS
Première Division, 2 ^{me} Section. — PRIX : <i>Palme de Vermeil</i> . — 2 ^{me} PRIX : <i>Médaille de Vermeil</i> .					
1	Orphéon municipal de Royan.	Zapata.			
2	Union chorale de Périgueux.	Buisson.	55		
3	Les Enfants de Vésone (Périgueux)	Fremy.	47		

Première Division, 1^{re} Section. — PRIX : *Palme de Vermeil*.

1	Les Bardes de Villefranche (Aveyron)	Brouillac.	60		
---	--------------------------------------	------------	----	--	--

CONCOURS DE LECTURE A VUE HARMONIES

Jardin-Public

Troisième Division, 2^{me} Section. — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Harmonie de Pellegrue.	Bèze.	42		
---	------------------------	-------	----	--	--

Troisième Division, 1^{re} Section. — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Echo du Tourtat (Neuvic).	Maurin.	40		
2	Avenir musical de Saint-Junien.	Lambert.	50		

Deuxième Division, 1^{re} Section. — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Sainte-Cécile de Brive.	Serrié.	46		
---	-------------------------	---------	----	--	--

Première Division, 1^{re} Section. — *Palme de Vermeil, grand module*.

1	Harmonie Saint-Jean (Libourne).	Offroy.	90		
---	---------------------------------	---------	----	--	--

A 1 HEURE ET DEMIE

CONCOURS D'EXÉCUTION

ORPHÉONS

Salle des Ouvriers

Première Division, 2^{me} section. (Morceau imposé *Epithalame*, Camille de Vos).
1^{er} PRIX : *Palme de vermeil*. — 2^{me} PRIX : *Médaille de vermeil*.

1	Orphéon municipal de Royan.	Zapata.	55	Les Romains.	Massenet.
2	Union chorale de Périgueux.	Buisson.	47	Les Martyrs aux Arènes.	L. de Rillé.
3	Les Enfants de Vésone.	Fremy.		La Nuit d'hiver.	Pailhard.

NOS D'ORDRE	NOMS DES SOCIÉTÉS	DIRECTEURS	EXÉCUTANTS	MORCEAUX EXÉCUTÉS	AUTEURS
Première Division, 1 ^{re} Section (Morceau imposé <i>Epithalame</i> , CAMILLE de Vos. — PRIX : <i>Palme de Vermeil</i> .					
1	Les Bardes de Villefranche.	Brouillac.	60	Les Forbans.	Saintis.

Salle du Palais-de-Justice

Deuxième Division, 2^{me} Section. (Morceau imposé *Madrigal*, R. TOINET). — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Société chorale de Damazan.	Vautrier.	38	Roses et Marguerites.	Camille de Vos.
2	Orphéon de Tonneins.	L. Clotte.	45	Gaule et France.	Saintis.

Deuxième Division, 1^{re} Section. (Morceau imposé *Madrigal*, R. TOINET). — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Avenir du 6 ^e canton (Bordeaux).	Aka.	45	Crépuscule.	Jaubert.
2	Chorale de Moupont.	Abaca.	42	A l'horizon.	Camille de Vos.

Ecole de la Madeleine

Troisième Division, 3^{me} Section. (Morceau imposé *Nuit réveuse*, CAMILLE DE Vos). — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Orphéon du 1 ^{er} canton (Bordeaux).	Duclos.	35	A l'Armée.	Jaubert.
2	Orphéon de Sigoulès.	Dubuc.		Soleil levant.	Sarre.

Troisième Division, 1^{re} Section. (Morceau imposé *Nuit réveuse*, CAMILLE DE Vos).
1^{er} PRIX : *Médaille de Vermeil*. — 2^{me} PRIX : *Médaille de Vermeil*. — 3^{me} PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Avenir musical de Saint-Junien.	Lambert.	36	Hymne à la Nuit.	Rameau.
2	Union des Amis (Limoges).	Bonval.	40	Moissonneurs de la Brie.	L. de Rillé.
3	La Bastidienne (Bordeaux).	Segalas.	31	A l'ombre du Drapeau.	E. Pailhard.
4	Lyre Briviste (Brive).	Carron.	38	Frais vallon.	Ducy.
5	La Tulloise (Tulle).	Palvin.	38	Le Rat de ville et le Rat des Champs.	A Moutin.

CONCOURS D'EXÉCUTION

HARMONIES

Cour du Collège

Troisième Division, 2^{me} Section. (Morceau imposé *Les bords de la Dordogne*, J. OFFROY. — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Harmonie de Pellegrue.	Bèze.	42	Daphnis et Chloé.	Gouirand.
---	------------------------	-------	----	-------------------	-----------

Troisième division, 1^{re} Section. (Morceau imposé *En traineau*, J. BAUDONCK. — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Echo du Tourtat (Neuvic).	Maurin.	40	Haydée.	Auber.
2	Avenir musical de Saint-Junien.	Lambert.	50	Nabuchodonosor.	Verdy.

“Aux Familles Economes”. — Complet sur mesure à 29 francs

“Aux Familles Economes”. — Complet sur mesure à 29 francs

N ^{OS} D'ORDRE	NOMS DES SOCIÉTÉS	DIRECTEURS	EXÉCUTANTS	MORCEAUX EXÉCUTÉS	AUTEURS
Deuxième Division, 1 ^{re} Section. (Morceau imposé <i>Primavera</i> , J. WETGE. — PRIX : <i>Médaille de Vermeil</i> .)					
1	Sainte-Cécile de Brive.	Serrié.	46	Sainte-Cécile (fantaisie).	L. Chic.
Première Division, 1 ^{re} Section. (Morceau imposé <i>Le Roi d'Yvetot</i> , J. BAUDONCK. — PRIX : <i>Palme de Vermeil</i> .)					
1	Harmonie Saint-Jean (Libourne).	Offroy.	90	Ouverture d'Oberon.	Weber.

A 4 HEURES

CONCOURS D'HONNEUR

ORPHÉONS

Jardin-Public

PREMIER GROUPE. — PRIX: *Couronne de vermeil et Prime en espèces de 500 francs*

HARMONIÉS

PREMIER GROUPE. — PRIX: *Couronne de vermeil et Prime en espèces de 500 francs*

DEUXIÈME GROUPE. — PRIX: *Couronne de vermeil et Prime en espèces de 200 francs*

TROISIÈME GROUPE. — PRIX: *Palme de Vermeil et Prime en espèces de 100 francs*

A 4 HEURES

CONCOURS D'HONNEUR

ORPHÉONS

Salle des Ouvriers

DEUXIÈME GROUPE. — PRIX: *Couronne de vermeil et Prime en espèces de 200 francs*

TROISIÈME GROUPE. — PRIX: *Palme de Vermeil et Prime en espèces de 100 francs*

Lundi 3 Juillet 1893

CONCOURS DE LECTURE A VUE

Jardin-Public

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Première Division, 2^{me} Section. — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Philharmonique de Bègles.	Bordessoules.	44	
2	La Lormontaise (Lormont).	Delvert.	40	

Première Division, 1^{re} Section. — PRIX : *Palme de Vermeil*.

1	Lyre Marmandaise (Marmande).	Gérol.	40	
---	------------------------------	--------	----	--

Division supérieure, 2^{me} Section. — PRIX : *Palme de Vermeil*.

1	Avenir de Périgueux.	Pinget.	52	
---	----------------------	---------	----	--

Salle des Ouvriers

FANFARES SANS SAXOPHONES

Première Division, 1^{re} Section. — PRIX : *Palme de Vermeil*.

1	Saint-Georges (Mussidan).	L. Lacour.	32	
---	---------------------------	------------	----	--

Deuxième Division, 1^{re} Section. — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Sainte-Cécile (Saint-Émilion).			
---	--------------------------------	--	--	--

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Deuxième Division, 2^{me} Section. — PRIX : *Médaille de Vermeil*.

1	Fanfare Saint-Clair (Moulis).	Tugaut.	31	
2	Fanfare de la Poudrerie Nationale (Angoulême).	Villepontoux.	32	

“ Aux Familles Economes ”. — Complet sur mesure à 29 francs

“ Aux Familles Economes ”. — Complet sur mesure à 29 francs

N ^o d'ordre	NOMS DES SOCIÉTÉS	DIRECTEURS	EXÉCUTANTS	MORCEAUX EXÉCUTÉS	AUTEURS
Cour Lacosse					
FANFARES AVEC SAXOPHONES					
Troisième Division, 2 ^{me} Section. — PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Fanfare Lugonaise (Lugon).	Estève.	21		
2	Progrès musical de Frontenac.	Lecussan.	21		
Troisième Division, 1 ^{re} Section. — PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Les Enfants de Saint-Astier.	Roche.	38		
2	Les Enfants de Tonneins.	L. Clotte.	12		
FANFARES SANS SAXOPHONES					
Deuxième Division, 2 ^{me} Section. — PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Lyre Gensacaise (Gensac).	Cerisier.	26		
Cour du Collège					
FANFARES SANS SAXOPHONES					
Troisième Division, 2 ^{me} Section. — 1 ^{er} PRIX : Médaille de Vermeil. — 2 ^{me} PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Société musicale de Beaumont.	Delpit.	29		
2	Sainte-Cécile (St-Savin-de-Blaye).	Rabanier.	25		
3	Les Enfants de St-Barthélemy.	Dasqué.	35		
Troisième Division, 1 ^{re} Section. — PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Fanfare l'Avenir d'Eymet.	Gavet.			
Section Scolaire.					
1	Les Enfants St-Joseph (Bergerac)	Code.	36		
Ecole de la Madeleine					
FANFARES SANS SAXOPHONES					
Troisième Division, 3 ^{me} Section					
1 ^{er} PRIX : Médaille de Vermeil. — 2 ^{me} PRIX : Médaille de Vermeil. — 3 ^{me} PRIX : Médaille d'argent.					
1	La Concorde, du Bugue.	Maurice.	36		
2	Union et Progrès (Villeréal).	Delpit, J ^{me} .	31		
3	Fanfare Avenir de Montpazier.	Brousse.	24		
1	Fanfare Avenir de Moullets.	Lacroix.	29		
5	Fanfare de Montbazillac.	Giraudel.	25		

“Aux Familles Economes”. — Complet sur mesure à 29 francs

N ^o d'ordre	NOMS DES SOCIÉTÉS	DIRECTEURS	EXÉCUTANTS	MORCEAUX EXÉCUTÉS	AUTEURS
CONCOURS D'EXÉCUTION					
Ecole de la Madeleine					
FANFARES SANS SAXOPHONES					
Troisième Division, 3 ^{me} Section. (Morceau imposé <i>Les bords de la Dordogne</i> , J. OFFROY.					
1 ^{er} PRIX : Médaille de Vermeil. — 2 ^{me} PRIX : Médaille de Vermeil. — 3 ^{me} PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Fanfare l'Avenir de Montpazier.	Brousse.	24	La ville du rêve.	Egal.
2	Fanfare l'Avenir de Moullets.	Lacroix.	29	Le voyage en Chine.	Bazin.
3	La Concorde, du Bugue.	Maurice.	36	La Grotte de Neptune.	Kling.
4	Union et Progrès (Villeréal).	Delpit, J ^{me} .	31	L'Etoile du berger.	
5	Fanfare de Montbazillac.	Giraudel.	25	La croix de Malte.	Peny.
Cour de l'Ecole (Place Gambetta)					
FANFARES SANS SAXOPHONES					
Troisième Division, 2 ^{me} Section. (Morceau imposé <i>Les bords de la Dordogne</i> , J. OFFROY.					
1 ^{er} PRIX : Médaille de Vermeil. — 2 ^{me} PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Sainte-Cécile (St-Savin-de-Blaye).	Rabanier.	25	Madame Angot (fantaisie).	Lecoq.
2	Les Enfants de St-Barthélemy.	Dasqué.	35	Neiges éternelles.	Ponet.
3	Société musicale de Beaumont.	Delpit.	29	La Grotte de Neptune.	Kling.
Troisième Division, 1 ^{re} Section. (Morceau imposé <i>La Rose - Fantaisie -</i> , HEMMERLÉ.					
PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Fanfare l'Avenir d'Eymet.	Gavet.		La Favorite.	Donizetti.
FANFARES AVEC SAXOPHONES					
Section scolaire. (Morceau imposé <i>Les bords de la Dordogne</i> , J. OFFROY. — PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Les Enfants St-Joseph (Bergerac)	Code.	36	La Basoche.	Messenger.
Cour Lacosse					
FANFARES AVEC SAXOPHONES					
Troisième Division, 2 ^{me} Section. (Morceau imposé <i>Les bords de la Dordogne</i> , J. OFFROY					
PRIX : Médaille de Vermeil.					
1	Fanfare Lugonaise (Lugon).	Estève.	21	Valentine de Milan.	Mulot.
2	Progrès musical de Frontenac.	Lécussan.	24	Faust.	Gounod.

“Aux Familles Economes”. — Complet sur mesure à 29 francs

N ^{OS} D'ORDRE	NOMS DES SOCIÉTÉS	DIRECTEURS	EXÉCUTANTS	MORCEAUX EXÉCUTÉS	AUTEURS
Troisième Division, 1 ^{re} Section. (Morceau imposé <i>La Rose - Fantaisie -</i> , HEMMERLÉ. — PRIX : <i>Médaille de Vermeil.</i>)					
1	Les Enfants de Tonneins.	L. Clotte.	43	Ouverture fantastique.	Govaert.
2	Les Enfants de Saint-Astier.	Roche.	38		
FANFARES SANS SAXOPHONES					
Deuxième Division, 2 ^{me} Section. (Morceau imposé <i>Sur le Lac</i>), BAUDONCK. — PRIX : <i>Médaille de Vermeil.</i>					
1	Lyre Gensacaise (Gensac).	Cerisier.	26	Le Brasseur de Preston.	Adam.
Salle des Ouvriers					
FANFARES SANS SAXOPHONES					
Deuxième Division, 1 ^{re} Section. (Morceau imposé <i>Sur le Lac</i>), J. BAUDONCK. — PRIX : <i>Médaille de Vermeil.</i>					
1	Fanfare Ste-Cécile (St-Emilion).				
FANFARES AVEC SAXOPHONES					
Deuxième Division, 2 ^{me} Section. (Morceau imposé <i>Marche Nuptiale</i>), L. CANNIVEZ. — PRIX : <i>Médaille de Vermeil.</i>					
1	Fanfare Saint-Clair (Moulis).	Tugaut.	31	Le Camp du Drap d'or.	Buot.
2	Fanfare de la Poudrerie Nationale (Angoulême).	Villepontoux.	32	Premier jour de bonheur.	Auber.
Deuxième Division 1 ^{re} Section. (Morceau imposé <i>Marche Nuptiale</i>), L. CANNIVEZ. — PRIX : <i>Médaille de Vermeil.</i>					
1	Lyre Indépendante (Valence-d'Agén).	Molinié.	32	Voyage en Chine.	Bazin.
Cour du Collège					
FANFARES SANS SAXOPHONES					
Première Division, 1 ^{re} Section. (Morceau imposé <i>Sur le Lac</i>), BAUDONCK. — PRIX : <i>Palme de Vermeil.</i>					
1	Saint-Georges (Mussidan).	L. Lacour.	32	Nabuchodonosor.	Verdi.
FANFARES AVEC SAXOPHONES					
Première Division, 2 ^{me} Section. (Morceau imposé <i>Sur le Lac</i>), BAUDONCK. — PRIX : <i>Palme de Vermeil.</i>					
1	Philharmonique de Bègles.	Bordessoules.	44	Rollon.	L. Wetge.
2	La Lormontaise (Lormont).	Delvert.	40	Rollon.	L. Wetge.
Première Division, 1 ^{re} Section. (Morceau imposé <i>Sur le Lac</i>), BAUDONCK. — PRIX : <i>Palme de Vermeil.</i>					
1	Lyre Marmandaise (Marmande).	Gerold.	40	Terpsichore (fantaisie) Ballet.	Ganne.
Division Supérieure, 2 ^{me} Section. (Morceau imposé <i>Le Roi d'Yvetot</i>), BAUDONCK. — PRIX : <i>Palme de Vermeil.</i>					
1	Avenir de Périgueux.	Pinget.	52	Attila (fantaisie).	Verdi.

N ^{OS} D'ORDRE	NOMS DES SOCIÉTÉS	DIRECTEURS	EXÉCUTANTS	MORCEAUX EXÉCUTÉS	AUTEURS
A 4 HEURES					
CONCOURS D'HONNEUR					
FANFARES AVEC OU SANS SAXOPHONES					
Jardin Public					
PREMIER GROUPE. — PRIX : <i>Couronne de vermeil et Prime en espèces de 500 francs</i>					
DEUXIÈME GROUPE. — PRIX : <i>Couronne de vermeil et Prime en espèces de 200 francs</i>					
Cour du Collège					
TROISIÈME GROUPE. — PRIX : <i>Palme de vermeil et Prime en espèces de 100 francs</i>					

PRIX DES PLACES	
DIMANCHE 2 JUILLET 1893	
Salle des Ouvriers 1 fr.	Cour du Collège 50 ct.
Salle du Palais-de-Justice 50 ct.	Concours d'Honneur (Jardin-Public) . . . 50 ct.
Distribution des Prix et Festival. 50 ct.	
LUNDI 3 JUILLET	
Salle des Ouvriers 50 ct.	Concours d'Honneur (Jardin-Public) . . . 50 ct.
Cour du Collège 50 ct.	Distribution de Prix et Festival 50 ct.
BAL	
ENTRÉE 50 CENTIMES	
SALLES GRATUITES	
Cour Lacoste. — Ecole de la Madeleine (Dimanche et Lundi.) — Cour du Collège (Concours d'Honneur du Lundi). Ecole laïque (Place Gambetta).	

“ Aux Familles Economes ”. — Complet sur mesure à 29 francs

“ Aux Familles Economes ”. — Complet sur mesure à 29 francs

G. RÉGNIER

Distillateur

*** BERGERAC ***

Maison Renommée pour la Supériorité de ses Produits

PARIS : Médaille d'or 1892. — ORLÉANS : Médaille d'or 1895

“Aux Familles Economes”. — Complet sur mesure à 29 francs

USINES DE L'ALBA BERGERAC

*Sulfo-carbonate de potassium.
Sulfure de carbone.
Soufre sublimé.
Soufre trituré et composé.*

*Sulfates de cuivre et de fer.
Engrais divers.
Conseils pour l'emploi aux Viticulteurs.
Laboratoire de Chimie pour toutes analyses.*

S'adresser aux Usines de l'Alba ou à M. Géraud, 144, rue Neuve, BERGERAC.

Atelier de Constructions Mécaniques

BÉLIERS HYDRAULIQUES et FOULOIRS A VENDANGE

M. TAMARELLE

Pont-Saint-Jean. BERGERAC

PRESSOIRS A VIN ET A CIDRE, BREVETÉS

AUX TRAVAILLEURS

Draperies Françaises. - Nouveautés Anglaises

PAUL CHANCEAULME

MARCHAND-TAILLEUR

39, RUE SAINTE CATHERINE
BERGERAC

UNIFORMES MILITAIRES

“Aux Familles Economes”. — Complet sur mesure à 29 francs

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Émile GIRAUDEL Fils

Quai de l'Alba, BERGERAC

Achat et Vente de Bois de pays

DE TOUTE ESSENCE

BOIS DE CHÊNE POUR TONNEAUX
ET PRESSEIRS

Vente et achat de Barriques neuves

ET DE VIDANGE

USINE DOMINIQUE

SCIERIE ET PARQUETERIE

MÉCANIQUES

A. FAISANDIER

Aux Basses-Vedelles à BERGERAC (Dordogne)

BOIS DES LANDES & DU PAYS

L'Usine, en plein fonctionnement, se charge de tous travaux à façon concernant : le façonnage des planchers, en parquets, le débitage de tous les bois du pays et bois du Nord.

On trouvera toujours en magasin les bois des Landes et du pays façonnés, et les planchers et parquets de toutes essences aux meilleures conditions.

La Maison pourvue d'un outillage perfectionné, peut livrer toute commande dans les 24 heures.

Fabrique de Liqueurs & Sirops

DISTILLERIE D'EAUX-DE-VIE

LA DENOISE

PROPRIÉTÉ DE LA MAISON

RHUMS

ENTREPOT A BORDEAUX

Bergerakina

APÉRITIF

Au Vin Blanc de Monbazillac

Charles Denois

RUE SAINTE-CATHERINE

Bergerac

FONDERIE DE MÉTAUX

POTERIE EN TOUS GENRES

LINARÈS FRÈRES

Faubourg de la Madeleine

BERGERAC

Au Petit Bénéfice

DRAPERIES & NOUVEAUTÉS

Costumes pour Pensions et Collèges

CHANCEAULME

MARCHAND-TAILLEUR

4, Place du Marché, 4, BERGERAC

Fonderie de l'Usine Saint-Martin

P. PEYCHARD FILS

BERGERAC

Fabrique spéciale d'Articles mécaniques

ET

D'ORNEMENTS EN TOUS GENRES

Grand Café du Commerce

TENU PAR

ALBERT CHARLES

RUE MALBEC - BERGERAC

Consommations de 1^{er} choix

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE

Arbres fruitiers, Forestiers et d'Ornement

Plantes d'Appartements. --- Fleurs et Bouquets de toutes sortes

MAISON GIRAUDEL JEUNE

DESMARTY-ARGIVIER S^R

BERGERAC - 158, rue Neuve, 158 - BERGERAC

Culture spéciale de vignes françaises, américaines et franco-améric.

AU BON MARCHÉ

Passage Barbaris

Rue du Marché

Rue Bourbarraud

BERGERAC

GRAND CAFÉ DU CANTAL

tenu par

RAOUX

Bière de GRILLON de CHATEAUROUX

Consommations de 1^{er} Choix

Tapiserie - Tentures - Sièges - Ameublements

G. TAMARELLE

26, rue du Mourier, 26

BERGERAC

Ebénisterie - Sommiers élastiques

RÉPARATION DE SIÈGES ANCIENS & MODERNES

MENUISERIE - EBÉNISTERIE

Spécialité d'Escaliers

EDMOND MONTANT

ENTREPRENEUR

Cours d'Alsace-Lorraine et Rue de Coulmiers

BERGERAC

Machines à Coudre

FAUVEL & BOYER

Mécaniciens

13, RUE DU MARCHÉ, 13

BERGERAC

DORURE. - ARGENTURE

CAFÉ DE FRANCE

Place Gambetta

PRICHONNET & PEYROT

Bière d'Amsterdam

CONSOUMATIONS DE PREMIER CHOIX

"Aux Familles Economes". — Complet sur mesure à 29 francs

"Aux Familles Economes". — Complet sur mesure à 29 francs

"AUX PÉPINIÈRES RÉUNIES"

LABATUT & C^{IE}

Cours d'Alsace-Lorraine, BERGERAC

Grand Choix de Plants Américains -- Arbres Fruitiers
ARBUSTES ET FLEURS DE TOUTES SORTES

AUX DEUX EXTRÊMES

JULES VILLEFAUNET

Bergerac 48, Rue Sainte-Catherine Bergerac

Chapeaux en feutre depuis 2 fr. 50 : Grand choix de Chapeaux en paille pour Hommes, Dames et Enfants à des prix défiant toute concurrence. — Casquettes, Képis, Bâretz, etc.
Chaussures sur mesure, 1^{er} choix, cousues à la main, au prix de la confection.

Atelier de Réparations, même rue, n° 5

AUX CAVES POPULAIRES

P. ROCHE

BIÈRE DE MONTMORILLON

CONSUMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

CYCLES EOLE

VIGNERON

Paris — 1890-1891 — hors concours

REPRÉSENTANTS A BERGERAC

MOURGUET, serrurier, & DELPEYRAT

Rue Valette

- USINE HYDRAULIQUE ST-MARTIN -

Près la gare et les Magasins de tabacs

A. ROUDIER

BERGERAC

Constructions Mécaniques en tous genres

CONSUMMATIONS DE PREMIER CHOIX

G. FRAY

Faubourg de la Madeleine

* BERGERAC *

MOKA SUPÉRIEUR

"Compagnie Singer"

29, Rue de la Mairie, 29

* BERGERAC *

* CAFÉ FRANÇAIS *

Rue Neuve-d'Argenson

BERGERAC

ÉTABLISSEMENT DE PREMIER ORDRE

Salles de Répétitions indépendantes

OFFERTES GRATUITEMENT AUX SOCIÉTÉS

A. CHARRIÈRE

SEUL REPRÉSENTANT

SE MÉFIER & NE PAS CONFONDRE

"Aux Familles Economes". — Complet sur mesure à 29 francs

PSCHUTT-QUINA

APÉRITIF AU VIN BLANC DE BERGERAC

ANISSETTE MÉRIDIONALE

L. PÉLALO

Grand Café du Phénix

ALCAZAR

M^{me} V^{ve} COLLÈS

Propriétaire

Place Gambetta, BERGERAC

Consommations de Premier Choix

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

Antoni BOBINSKI

BERGERAC



VÉLOCIPÈDES

De toutes Marques

MACHINES A COUDRE

De tous Systèmes.

RÉPARATIONS, PIÈCES DÉTACHÉES



"Aux Familles Economes" Complet sur mesure, 29 francs.

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, LUNETTERIE
Orfèvrerie Christoffe.

CHARLET SAUVAGE

21, Grand Rue, 21, BERGERAC

— DÉPOT DE MONTRES WATERBURY —
MAISON DE CONFIANCE

DISTILLERIE A VAPEUR

Paul Course, Bergerac

MAISON FONDÉE EN 1799

LE COURSIER

Curaçao blanc triple sec.

LE BIRIBI

Apéritif au Vin blanc de Monbazillac

RHUM LEGOFF

Saint-Pierre-Martinique.

Bergerac. — Imprimerie et Lithographie H. DENOUX, place du Pont.

"Aux Familles Economes" Complet sur mesure, 29 francs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité

DEPARTEMENT

LOIR-&-CHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité

DEPARTEMENT

LOIR-&-CHER



VILLE

de
BLOIS

GRAND CONCOURS

d'Orphéons, d'Harmonies & de Fanfares

ORGANISÉ

Par la MUNICIPALITÉ

LE DIMANCHE 23 JUILLET 1893

Président d'honneur du Concours :

M. DUFAY
Sénateur

Président des Jurys :

M. F. de la TOMBELLE
Compositeur

PROGRAMME. -- Prix: 15 Centimes

BLOIS

IMPRIMERIE C. MIGAULT ET C^o, RUE PIERRE-DE-BLOIS, 14

1893

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Egalité — Fraternité

DEPARTEMENT

de

LOIR-&-CHER



VILLE

de

BLOIS

GRAND CONCOURS

d'Orphéons, d'Harmonies & de Fanfares

ORGANISÉ

Par la **MUNICIPALITÉ**

LE DIMANCHE 23 JUILLET 1893

Président d'honneur du Concours :

M. DUFAY

Sénateur

Président des Jurys :

M. F. de la TOMBELLE

Compositeur

PROGRAMME. -- Prix: 15 Centimes

BLOIS

IMPRIMERIE C. MIGAULT ET C^o, RUE PIERRE-DE-BLOIS, 14

—
1893

RÉCOMPENSES OFFERTES

Objets d'Art, Couronnes et Palmes

M. le Président de la République — la Fanfare Viennoise de Blois — la Loge maçonnique de Blois — M. Cauchie, Président du Concours. — Lecam.

Médailles

MM. de Possesse, Député de Loir-et-Cher — Sainsère, Chef du Personnel au Ministère de l'Intérieur — Général Voisin — les Membres exécutants du déjeuner de la Choucroute — Prillieux, Conseiller général — Dufay, Sénateur — Rochet, Directeur d'École Supérieure — Tribunal de Commerce de Blois — Blanchon, banquier — Horace Pelletier, Conseiller d'arrondissement — Baron Blanquet, Conseiller général — Général Larchey — la Ville de Montrichard — M. le Ministre de l'Instruction publique — M. le Maire de Blois — M. le Préfet de Loir-et-Cher — Peschard — Lecam.

Dons en espèces

Le Conseil Général de Loir-et-Cher — Société des Amis des Arts de L.-et-C. — Société des Sciences et Lettres de L.-et-C. — Compagnie des Tramways de L.-et-C. — Société Amicale de L.-et-C. — Municipalité de Vendôme — Société Philharmonique de Blois — Chambre des Avoués — MM. Habert — Général Riu — Petit, Conseiller général — Chavigny, Conseiller municipal — Pigilet — Brulé — Prat — Mainfray — Doudey — Brébion — Chapey — Audebert — Lezeau-Filleau — Charpentier — Grias — Rable — Estève Blanchon — Galtier — Daudin — Rozé — Couty — Grain — Lefèvre-Rabourdeau — Bonnefons — Brosse — Coulon — Bimbenet — Fandoux — Gaucher — Péricat — M^{me} veuve Vilain — Boucher — Berland — M^{me} veuve Gué — Pommier — Vérité — Petit — Ernest — Petit — Gilles, Conseiller municipal — Cheltowsky — Brisson, Conseiller municipal — Lions, Conseiller municipal — Bridel — Lemaire Georges, Conseiller municipal — Jousse — Dupou Adolphe — Riffet — Petit-Pécard — Tognina — Baron — Gervais — Moat — Raveneau, Conseiller municipal — Bérard — Rousseau — Bleau — Journal l'*Avenir* — Rozier, Conseiller général — Anonyme — Durand — Bridier — Sarton — Rameau — Péricat — Emile Laboissière — Rousseau — M^{me} veuve Bouyer — Léauté — de Bellegarde — Meunier-Houdeyer — Ropars — Cazier — Ledoux — Cornu — Brisset — Anonyme.

LISTE DES MEMBRES DU JURY

Président d'honneur du Concours: **M. DUFAY**,
Sénateur.

Président des Jurys: **M. F. de la TOMBELLE**,
Compositeur.

MEMBRES

MM. Aubry.
Borrel.
Cauchie fils.
Etesse.
Fouquet.
Gaudin.
Gibert.
Guichard.
Jahier.
Meyer.
Penable.
Poignie.
Schwartz.
Thivet (D^r)
Turban.

MM. Antony-Lamotte
Artus.
Brosset.
Dumont.
Fischer.
Gillard.
Gouget.
Guilbaut.
Huber.
Kappler.
Magnus.
Michel.
Planchat.
Schmidt.
Senée.



COMITÉ D'ORGANISATION

- MM. CAUCHIE, Professeur de musique, Directeur de la Société Philharmonique, *Président*.
MICHEL, Directeur de la Fanfare Viennoise, *Vice-Président*.
JOLLY, Secrétaire de la Fanfare Viennoise, *Secrétaire*.
E. MOREAU, Trésorier de la Fanfare Viennoise, *Trésorier*.
Bourdain }
Lemaire }
Lions }
Petit }
Picheray } *Conseillers municipaux*.
Bastat, Membre de la Société Philharmonique.
Brosset, Organiste, Membre de la Société Philharmonique.
Chapuy, Propriétaire.
Couty (G), Sous-Chef de la Fanfare Viennoise.
Couty (B), Membre de la Fanfare Viennoise.
Daure, Propriétaire.
Fougère, Secrétaire de l'Inspection Académique.
Fouilloux, père, Membre de la Fanfare Viennoise.
Grognet, Chef de Musique du 113^e d'Infanterie.
Grouteau, Membre de la Fanfare Viennoise.
Guéritte, Membre de la Société Philharmonique.
Lhomme, propriétaire.
Maignan, Membre de la Société Philharmonique.
Marchand, Professeur de musique.
Moreau (Alfred), Membre de la Fanfare Viennoise.
Pallu, Greffier du Tribunal de Commerce.
Souny, Négociant.
Walbin, Membre de la Société Philharmonique.

INSIGNES

- Jury : *Palmette vermeil*.
Commission d'organisation : *Palmette argent*.
Commissaires des Sociétés : *Ruban couleurs de la Ville*.

Concours de Lecture à vue

DIMANCHE 23 JUILLET, A 9 HEURES

A huis-clos

ORPHÉONS

Salle des Pas-Perdus, à la Mairie

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Prix : *Médaille argent*

- 1 Cercle orphéonique de la Rochefoucauld, directeur M. Launay.

3^e DIVISION. — 2^e SECTION

Prix : *Médaille Vermeil*

- 1 La Reine Blanche d'Asnières-sur-Oise (Seine-et-Oise), directeur M. Pinteaux, 25 exécutants.
2 Société Chorale de Montargis, directeur M. P. Chambon, 35 exécutants.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : *Médaille Vermeil*

- 1 Le Choral des Douze de Saint-Gratien, directeur M. Ch. Dior, 26 exécutants.

2^e DIVISION. — 2^e SECTION

Prix : *Médaille Vermeil*

- 1 Orphéon de la Prévoyante du Cher, directeur M. L. Petit, 50 exécutants.

2^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : *Médaille Vermeil*

- 1 Union Chorale de Sceaux, directeur M. P. Louis, 35 exécutants.

1^{re} DIVISION. — 2^e SECTION

Prix : *Médaille Vermeil*

- 1 Société Orphéonique du XVII^e arrondissement (Paris), directeur M. Perrin, 40 exécutants.

1^{re} DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : **Palme Vermeil**

- 1 Société Orphéonique de Jarnac (Charente), directeur M. Cavaillier, 46 exécutants.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 2^e SECTION

Prix : **1 Palme Vermeil et 1 Médaille Vermeil**

- 1 Chorale de la Belle Jardinière (Paris), directeur M. de Martini, 70 exécutants.
- 2 Société Chorale d'Orléans, directeur M. Gack, 50 exécutants.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 1^{re} SECTION

Prix : **Palme Vermeil**

- 1 L'Alsacienne de Paris, directeur M. Stellmann, 40 exécutants.

DIVISION D'EXCELLENCE

Prix : **Couronne Vermeil**

- 1 Le Choral de Belleville (Paris), directeur M. A. Jouvin, 80 exécutants.

HARMONIES

Groupe A

Château de Blois

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Prix : **2 Médailles Vermeil et 1 Médaille Argent**

- 1 Cercle Orphéonique de la Rochefoucauld (Charente), direct. M. Launay, exécutants.
- 2 Harmonie de Vineuil, directeur M. Amiot, 19 exécutants.
- 3 Harmonie d'Authon, directeur M. Persil, 23 exécutants.
- 4 Société Musicale de Villiers, directeur M. Tardiveau, 25 exécutants.
- 5 Harmonie municipale de St-Calais, directeur M. Pouillé, 22 exécutants.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : **2 Médailles Vermeil**

- 1 Société Musicale de Saint-Dyé-sur-Loire, directeur M. Hurtault, 29 exécutants.
- 2 Harmonie de Sannois, directeur M. Prat, 36 exécutants.
- 3 Société Philharmonique de Montlivault, directeur M. Chabault, 25 exécutants.

Groupe B

Salle chez M. Bourreau, rue de la Chaîne (Faubourg de Vienne)

3^e DIVISION. — 2^e SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Société Musicale de Montrichard, directeur M. Blondeau, 35 exécutants.

2^e DIVISION. — 2^e SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Harmonie de Bessé-sur-Braye, directeur M. Dervieux, 36 exécutants.

2^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 La Fraternelle de Caen, directeur M. A. Thierry, 69 exécutants.

1^{re} DIVISION. — 2^e SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Harmonie des Prévoyants de l'Avenir (Paris), directeur M. Henri Paradis, 49 exécutants.

1^{re} DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : **Palme Vermeil**

- 1 Harmonie de Puteaux, directeur M. Doye, 56 exécutants.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 2^e SECTION

Prix : **Couronne Vermeil**

- 1 Musique Municipale des Pompiers de Tours, directeur M. Duchamp, 67 exécutants.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 1^{re} SECTION

Prix : **Couronne Vermeil**

- 1 Harmonie Chartraine, directeur M. Durrieu, 70 exécutants.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Groupe A

Ecole Alix, Place Saint-Vincent

DIVISION DE CLASSEMENT

Prix : **Médaille Argent**

- 1 Fanfare du Patronage de Saint-Symphorien (Tours).
Directeur M. l'Abbé Dubois, 28 exécutants.

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Prix : **2 Médailles Vermeil et 1 Médaille Argent**

- 1 Fanfare de Véretz, directeur M. Déglolard, 30 exécutants.
- 2 Les Enfants de la Fuye, directeur M. Fleurentin, 40 exécutants.
- 3 Fanfare de Champigny, directeur M. Joly, 28 exécutants.
- 4 Société Musicale de Chécy, directeur M. Moullé, 28 exécutants.
- 5 La Fraternelle de Vincuil, directeur M. Hallé, 36 exécutants.

3^e DIVISION. — 2^e SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Union musicale de Montlivault, directeur M. Aveline, 26 exécutants.
- 2 Fanfare de Vitry (Seine), directeur M. Peter, 45 exécutants.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Fanfare de Nemours, directeur M. Pontet, 40 exécutants.

Groupe B

Ecole Normale des Garçons

2^e DIVISION. — 2^e SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Union Musicale de Fondettes, directeur M. exécutant .
- 2 Fanfare de Saint-Jean-de-Braye, directeur M. Guilbert, 30 exécutants.

2^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Fanfare municipale de Gien, directeur M. Lapp, 35 exécutants.
- 2 Fanfare des ateliers Brinon à Pussay, directeur M. Rebiffé, 55 exécutants.

1^{re} DIVISION. — 1^{re} SECTION

Prix : **Palme Vermeil**

- 1 Fanfare de Poissy, directeur M. Paillard, 45 exécutants.
- 2 Société musicale des Fondateurs de Port-Brillet, directeur M. Laurent, 58 exécutants.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 2^e SECTION

Prix : **Palme Vermeil**

- 1 L'Avenir de Périgueux, directeur M. Pinget, 46 exécutants.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 1^{re} SECTION

Prix : **Couronne Vermeil**

- 1 Fanfare municipale de Méru (Oise), directeur M. Rivière, 40 exécutants.
- 2 La lyre Giennoise, directeur M. Charbonneau, 58 exécutants.

FANFARES SANS SAXOPHONES

Hopital de Vienne

Groupe A

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Prix : 3 Médailles Vermeil et 2 Argent

- 1 Fanfare de Binas, directeur M. Sarradin, 21 exécutants.
- 2 La Fraternelle de Landes, directeur M. Compère, 16 exécutants.
- 3 Union musicale de Vallières-les-Grandes, directeur M. Morin, 23 exécutants.
- 4 Fanfare libre d'Onzain, directeur M. Lefay, 27 exécutants.
- 5 Fanfare de Voves, directeur M. Laroche, 25 exécutants.
- 6 Fanfare de Thoré, directeur M. Roulleau, 15 exécutants.
- 7 Union musicale de Cheverny, directeur M. Bouton, 21 exécutants.

Groupe B

Ecole rue des Chevaliers, Bourg-Neuf

Prix : 3 Médailles Vermeil 2 Argent

- 1 Fanfare de Meung-sur-Loire, directeur M. Cossas, 35 exécutants.
- 2 Fanfare de la Ville-aux-Dames, directeur M. Renard, 21 exécutants.
- 3 Fanfare de Fréteval, directeur M. Lagard, 22 exécutants.
- 4 Fanfare d'Huisseau-sur-Cosson, directeur M. Coffrant, 25 exécutants.
- 5 Fanfare d'Orchaise, directeur M. Daridan, 23 exécutants.
- 6 Fanfare de Nazelles, directeur M. Soret, 32 exécutants.
- 7 Echo de la Braye de Savigny-sur-Braye, directeur M. Mistral, 25 exécutants.

Groupe C

Ecole des Frères, rue de la Gendarmerie

Prix : 3 Médailles Vermeil et 1 Médaille Argent

- 1 Fanfare de Chargé, directeur M. Perthuis, 25 exécutants.
 - 2 Fanfare de Selles-sur-Cher, directeur M. Cartier, 21 exécutants.
 - 3 Fanfare des Apprentis A. Tonnellé, directeur M. Bergerault, 23 exécutants.
 - 4 L'Espérance de Noyers, directeur M. Guerrier, 18 exécut.
 - 5 Union Musicale de Lamotte-Beuvron, directeur M. Bouzy, 28 exécutants.
- Fanfare de Cellettes, directeur M. Baudoin, 25 exécut.

DIVISION DE CLASSEMENT

Prix : 4 Médailles Argent

- 1 La Triomphante de Saint-Romain, directeur M. Brossard, 13 exécutants.
- 2 Fanfare de Marchenoir, directeur M. Vivier, 28 exécut.
- 3 L'Echo du Cher de Thézée, directeur M. Chevais, 25 exécutants.
- 4 Fanfare de Prunay, directeur M. Meunier, 13 exécut.

Groupe D

Groupe Scolaire du faubourg de Vienne

3^e DIVISION — 2^e SECTION

Prix : 2 Médailles Vermeil

- 1 Fanfare de Faye-aux-Loges, directeur M. Thomas, 31 exécutants.
- 2 Fanfare de Ste Cécile de Noyen-sur-Sarthe, directeur M. Gillot, 39 exécutants.
- 3 Musique Municipale de Cinq-Mars, directeur M. Capitaine, 35 exécutants.

3^e DIVISION — 1^{re} SECTION

Prix : 2 Médailles Vermeil et 1 Médaille Argent

- 1 Fanfare des Vignerons de St-Claude-de-Diray, directeur M. Robert, 32 exécutants.

- 2 Fanfare Municipale de Rochecorbon, directeur M. Gagneux, 23 exécutants.
- 3 Fanfare municipale des Montils, directeur M. Guy, 25 exécutants.
- 4 La Persévérante de Mont, directeur M. Buron, 23 exécutants.
- 5 L'Union fraternelle de Saint-Ay, directeur M. Mardelle, 20 exécutants.

2^e DIVISION — 2^e SECTION

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Union musicale des Aydes, directeur, M. Berthelot, 45 exécutants.

1^{re} DIVISION — 1^{re} SECTION

Prix : **Palmé Vermeil**

- 1 Fanfare de Craon, directeur M. Gravrand, 38 exécutants.

Concours d'Exécution

A 1 HEURE DE L'APRÈS-MIDI

ORPHÉONS

Salle du Théâtre

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Chœur imposé : *L'Été*. P. Wacchs.

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Cercle orphéonique de la Rochefoucauld, directeur M. Launay, exécutants.

3^e DIVISION. — 2^e SECTION

Chœur imposé : *L'Été*. P. Wacchs.

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 La Reine-Blanche d'Asnières (Seine-et-Oise), directeur M. Pinteaux, 25 exécutants.
La Violette, de Léon Paliard.

- 2 Société chorale de Montargis, directeur M. Chambon, 35 exécutants.
Sous la Feuillée. Dard.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Chœur imposé : *L'Été*. P. Wacchs.

Prix : **Médaille Vermeil**

- 1 Le Choral des Douze de Saint-Gratien, directeur M. Dior, 26 exécutants.
Les Moissonneurs de la Brie, par Laurent de Rillé.

2^e DIVISION. — 2^e SECTION

Chœur imposé : *Avenir et Liberté*, de Paliard.

Prix : Médaille Vermeil

- 1 Orphéon de la Prévoyante du Cher, directeur M. Petit, 50 exécutants.

Adieux à la Mer, de C. de Voss.

2^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Chœur imposé : *Avenir et Liberté*, de Paliard.

Prix : Médaille Vermeil

- 1 Union chorale de Sceaux, directeur M. Louis, 35 exécutants.

Les Martyrs aux Arènes, de Laurent de Rillé.

1^{re} DIVISION. — 2^e SECTION

Chœur imposé : *Marion, levez-vous*, de la Tombelle.

Prix : Palme Vermeil

- 1 Société orphéonique du XVII^e arrondissement, Paris, directeur M. Perrin, 40 exécutants.

La Cour des Miracles, de Léo Delibes.

1^{re} DIVISION. — 1^{re} SECTION

Chœur imposé : *Marion, levez-vous*, de la Tombelle.

Prix : Palme Vermeil

- 1 Société orphéonique de Jarnac, directeur M. Cavaillier, 46 exécutants.

La Voix du Torrent, de Paliard.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 2^e SECTION

Chœur imposé : *Nos Compagnes*, de H. Maréchal.

Prix : Palme Vermeil et Médaille Vermeil

- 1 Choral de la Belle Jardinière, Paris, directeur M. de Martini, 70 exécutants,

Moines et Forbans, de Massenet.

- 2 Société chorale d'Orléans, directeur M. Gack; 50 exécutants.

La Garonne, de Monestier.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 1^{re} SECTION

Chœur imposé : *Nos Compagnes*, de H. Maréchal.

Prix : Couronne Vermeil

- 1 L'Alsacienne de Paris, directeur M. Stellmann, 40 exécutants.

Les Chants lyriques de Saül, de Gevaert.

DIVISION D'EXCELLENCE

Chœur imposé : *Nos Compagnes*, de H. Maréchal.

Prix : Couronne Vermeil

- 1 Le Choral de Belleville, directeur M. Jouvin, 80 exécutants.

Le Roi des Mondes, de Dard-Janin.

HARMONIES

Groupe A

Au Château

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur

Prix : 3 Médailles Vermeil

- 1 Cercle Orphéonique de la Rochefoucauld, directeur M. Launay, exécutants.
- 2 Harmonie de Vineuil, directeur M. Amiot, 19 exécutants.

Une soirée à Trianon, de Coquelet.

- 3 Harmonie d'Authon, directeur M. Persil, 23 exécutants.
Confiance, ouverture de Volke.
- 4 Société Musicale de Villiers, directeur M. Tardiveau, 25 exécutants.

Cybèle, fantaisie de Mullet.

- 5 Harmonie Municipale de St-Calais, directeur M. Pouillé, 22 exécutants.

Lauréole d'or, fantaisie de G. Morand.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : 2 Médailles Vermeil

- 1 Société Musicale de Saint-Dyé-sur-Loire, directeur M. Hurtault, 29 exécutants.

La Croix du Drapeau, de Bléger.

- 2 Harmonie de Sannois, directeur M. Prat, 36 exécutants;
Honneur et Patrie, de Foarre.

- 3 Société philharmonique de Montlivault, directeur M. Chabault, 25 exécutants.

Ouverture fantastique, de Govaert.

Groupe B

Salle chez M. Bourreau, rue de la Chaîne, Vienne

3^e DIVISION. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : Médaille Vermeil

- 1 Société Musicale de Montrichard, directeur M. Blondeau, 35 exécutants.
Soirée intime, de Borrel.

2^e DIVISION. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *Chant des Sirènes*. Bernier.

Prix : Médaille Vermeil

- 1 Harmonie de Bessé-sur-Braye, directeur M. Dervieux, 36 exécutants.
Si j'étais Roi, ouverture. A. Adam.

2^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Chant des Sirènes*. Bernier.

Prix : Médaille Vermeil

- 7 La Fraternelle de Caen, directeur M. A. Thierry, 69 exécutants.
Polonaise de Concert, de Paul Vidal.

1^{re} DIVISION. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *Chant de Victoire*. Borrel.

Prix : Palme Vermeil

- 1 Harmonie des Prévoyants de l'Avenir de Paris, directeur M. Henri Paradis.
Faust, opéra de Gounod.

1^{re} DIVISION. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Chant de Victoire*. Borrel.

Prix : Couronne Vermeil

- 1 Harmonie de Puteaux, directeur M. Doye, 56 exécutants.
Séparation, ouverture. Leroux.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *Sélection sur Velléda*, de Ch. Lenepveu.

Prix : Couronne Vermeil

1 Musique Municipale des Pompiers de Tours, directeur M. Duchamp, 67 exécutants.

Polonaise de Concert, de P. Vidal.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Sélection sur Velléda*, de Ch. Lenepveu.

Prix : Couronne Vermeil

1 Harmonie Chartraine, directeur M. Durrieu, 70 exécutants.

Jean de Finlande, ouverture. Hummel.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Ecole Alix, place Saint-Vincent

Groupe A

DIVISION DE CLASSEMENT

Morceau imposé : *La Fée joyeuse*, de Labole

Prix : Médaille Vermeil

1 Fanfare du Patronage de Saint-Symphorien, de Tours, directeur M. l'abbé Dubois, 28 exécutants.

L'Orpheline, fantaisie de Marsal.

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur

Prix : 3 Médailles Vermeil

1 Fanfare de Veretz, directeur M. Dégrolard, 30 exécutants.

Les Francs Bourgeois, de Damian

2 Les Enfants de la Fuye, directeur M. Fleurentin, 40 exécutants.

La Mouette, de Lemy.

3 Fanfare de Champigny, directeur M. Joly, 28 exécutants.

Fantaisie de Guilbert.

4 Société musicale de Chécy, directeur M. Moullé, 28 exécutants.

Sur le Rivage, de A. Richard.

5 La Fraternelle de Vineuil, directeur M. Hallé, 36 exécutants.

Cybèle, de E. Mullot.

3^e DIVISION. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : 2 Palmes Argent

1 Union musicale de Montlivault, directeur M. Aveline, 26 exécutants.

La Croix de Jerusalem, ouverture. Bléger.

2 Fanfare de Vitry (Seine), directeur M. Peter, 45 exécutants.

Sous les Chênes, de Klein.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : **Palme Argent**

- 1 Fanfare de Nemours, directeur M. Pontet, 40 exécutants.
La Poupée de Nuremberg, ouverture. Ad. Adam.

Groupe B

Ecole normale des Garçons

2^e DIVISION. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *Chant des Sirènes*. Bernier.

Prix : **Couronne Argent**

- 1 Union musicale de Fondettes, directeur M. A. Guibon, exécutants.
- 2 Fanfare de Saint-Jean-de Braye, directeur M. 30 exécutants.

2^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Chant des Sirènes*. Bernier.

Prix : **Couronne Vermeil et Médaille Vermeil**

- 1 Musique municipale de Gien, directeur M. Lapp, 35 exécutants.
Marche aux Flambeaux. Meyerbeer.
- 2 Fanfare des Ateliers Brinon, à Pussay, directeur M. Rebiffé, 55 exécutants.
Diamants de la Couronne, d'Auber.

1^{re} DIVISION. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Chant de Victoire*. Borrel.

Prix : **Couronne Vermeil et Médaille Vermeil**

- 1 Fanfare de Poissy, directeur M. Paillard, 45 exécutants.
Sainte Cécile, ouverture, de Léon Chic.
- 2 Société musicale des Fondateurs de Port-Brillet, directeur M. Laurent, 58 exécutants.
Sapho, de Gounod.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *La Castellane*. Borrel.

Prix : **Couronne Vermeil**

- 1 L'Avenir de Périgueux, directeur M. Pinget, 46 exécutants.
Attila, fantaisie. Verdi.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *La Castellane*. Borrel.

Prix : **Couronne Vermeil et Palme Vermeil**

- 1 Fanfare municipale de Méru, directeur M. Rivière, 40 exécutants.
Les Vêpres Siciliennes. Verdi.
- 2 La Lyre Giennoise, directeur M. Charbonneau, 58 exécutants.
Bénédiction des Poignards des Huguenots. Meyerbeer.

FANFARES SANS SAXOPHONES

Groupe A

Hopital de Vienne

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : **3 Médailles Vermeil et 2 Médailles Argent**

1 Fanfare de Binas, directeur M. Sarradin, 21 exécutants.
La Villa des fleurs, de Bléger.

2 La Fraternelle de Landes, directeur M. Compère, 16 exécutants.
Jeanne d'Arc, ouverture de Bajus.

3 Union musicale de Vallières-les-Grandes, directeur M. Morin, 23 exécutants.
Daphnis et Chloé, de Mourgue.

4 Fanfare libre d'Onzain, directeur M. Lefay, 27 exécutants.
Bords de la Saône, ouverture de Bléger.

5 Fanfare de Voves, directeur M. Laroche, 25 exécutants.
Ouverture de la *Caravane*, de Grétry.

6 Fanfare de Thoré, directeur M. Roulleau, 15 exécutants.
Fantaisie, X***

7 Union musicale de Cheverny, directeur M. Bouton, 21 exécutants.
Euterpe, fantaisie de Labole.

Groupe B

Ecole rue des Chevaliers, Bourg-Neuf

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : **3 Médailles Vermeil et 2 Médailles Argent**

1 Fanfare de Meung-sur-Loire, directeur M. Cossas, 35 exécutants,
Jeanne Hachette, de Ch. Kling.

2 Fanfare de la Ville-aux-Dames, directeur M. Renard, 21 exécutants.
Marie-Henriette, ouverture. X***

3 Fanfare de Fréteval, directeur M. Lagard, 22 exécutants.
L'Etoile brillante, ouverture. Hemmerlé.

4 Fanfare d'Huisseau-sur-Cosson, directeur M. Coffrant, 25 exécutants.
L'Etoile du Berger, fantaisie. Bajus.

5 Fanfare d'Orchaise, directeur M. Daridan, 23 exécutants.
La jeune France, de Boscher.

6 Fanfare de Nazelles, directeur M. Soret, 32 exécutants.
Les Chevaliers archers, de Mullet.

7 Echo de la Bray de Savigny-sur-Braye, directeur M. Mistral, 25 exécutants.
Palmes et Couronnes, de Bajus.

Groupe C

Cour de la Mairie

3^e DIVISION. — 3^e SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : **3 Médailles Vermeil et 1 Médaille Argent**

1 Fanfare de Chargé, directeur M. Perthuis, 25 exécutants.
Les Noces d'argent, de Carteron.

2 Fanfare de Selles-sur-Cher, directeur M. Cartier, 21 exécutants.
La Roche vineuse, de Bléger.

3 Fanfare des Apprentis A. Tonnellé, directeur M. Bergereault, 23 exécutants.
Fantaisie sur la *Fille du Tambour-Major*. Offenbach.

4 L'Espérance de Noyers, directeur M. Guerrier, 18 exécutants.
Le Diadème, de Martin.

5 Union musicale de Lamotte-Beuvron, directeur M. Bouzy, 28 exécutants.
Neiges éternelles, de Pontet.

6 Fanfare de Cellettes, directeur M. Baudoin, 25 exécutants.
La Poule aux œufs d'or, ouverture de Bléger.

DIVISION DE CLASSEMENT

Morceau imposé : *La Fée Joyeuse*. Labole,

Prix : **4 Médailles Vermeil**

1 La Triomphante de Saint-Romain, directeur M. Brosard, 14 exécutants.

La jeune France, de Boscher.

2 Fanfare de Marchenoir, directeur M. Vivier, 28 exécutants.

La Grange aux Belles, de Tillard.

3 L'Echo du Cher de Thézée, directeur M. Chevais, 25 exécutants.

La Fleur d'Or, de Sinoquet.

4 Fanfare de Prunay, directeur M. Meunier, 13 exécutants.

Palmes et Couronnes. de Bajus.

Groupe D

Groupe scolaire, faubourg de Vienne

3^e DIVISION. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : **Palme en Vermeil et Médaille de Vermeil**

1 Fanfare de Faye-aux-Loges, directeur M. Thomas, 31 exécutants.

Sous les Chênes, de Kling.

2 Fanfare de Sainte-Cécile de Noyen-sur-Sarthe, directeur M. Gillot, 39 exécutants.

Dans les Cévennes, fantaisie de Richard.

3 Musique municipale de Cinq-Mars, directeur M. Capitaine, 35 exécutants.

Ouverture fantastique, de Govaert.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Sous les Orangers*. Lardeur.

Prix : **1 Palme Vermeil et 2 Médailles Vermeil**

1 Fanfare des Vignerons de Saint-Claude, directeur M. Robert, 32 exécutants.

Marie-Henriette, de Montagne.

2 Fanfare municipale de Rochecorbon, directeur M. Gagneux, 23 exécutants.

Gabrielle et Roland, fantaisie de Chaulier.

3 Fanfare municipale des Montils, directeur M. Guy, 25 exécutants.

Le Chant des Muses, de Laborde.

4 La Persevérante de Mont, directeur M. Buron, 23 exécutants.

Ouverture, de Canivez.

5 L'Union fraternelle de Saint-Ay, directeur M. Mardelle, 20 exécutants.

La Légion d'honneur, de Launay,

2^e DIVISION. — 2^e SECTION

Morceau imposé : *Chant des Sirènes*. Bernier.

Prix : **Couronne Vermeil**

1 Union musicale des Aydes, directeur M. Berthelot, 45 exécutants.

Voix matinales, fantaisie de Baudouck.

1^{re} DIVISION. — 1^{re} SECTION

Morceau imposé : *Chant de Victoire*. Borrel.

Prix : **Couronne Vermeil**

1 Fanfare de Craon, directeur M. Gravrand, 38 exécutants.

Le Lac aux Emeraudes, de Bouthel.

Concours d'Honneur

Salle du Théâtre

ORPHÉONS

1^{er} Groupe

1^{er} Prix : Prime de 500 francs, Couronne Vermeil
2^e Prix : Couronne Vermeil

Division d'Excellence et Supérieure, 1^{re} et 2^e Section :
Sociétés ayant remporté un 1^{er} Prix d'Exécution, 1^{re}
Division, 1^{re} Section.

2^e Groupe

1^{er} Prix : Prime de 200 francs, Couronne Vermeil
2^e Prix : Médaille vermeil

Sociétés de 1^{re} Division 2^e Section et de 2^e Division, toutes
Sections, ayant remporté un 1^{er} Prix d'Exécution.

3^e Groupe

Prix : Couronne Vermeil

Sociétés de 3^e Division, toutes Sections, ayant remporté un
1^{er} Prix d'Exécution

HARMONIES

Cour du Château

1^{er} Groupe

1^{er} Prix : Prime de 500 francs, Couronne Vermeil
2^e Prix : Couronne Vermeil

Division d'Excellence et Supérieure, toutes Sections : Socié-
tés ayant remporté dans la 1^{re} Division 1^{re} Section
un 1^{er} Prix d'Exécution.

2^e Groupe

1^{er} Prix : Prime de 200 francs, Couronne Vermeil
2^e Prix : Médaille Vermeil

Sociétés de 1^{re} Division 2^e Section et de 2^e Division toutes
Sections ayant remporté un 1^{er} Prix d'Exécution.

3^e Groupe

Prix : Couronne Vermeil

Sociétés de 3^e Division, toutes Sections, ayant remporté un
1^{er} Prix d'Exécution

FANFARES

(AVEC OU SANS SAXOPHONES)

Hopital de Vienne

1^{er} Groupe

1^{er} Prix : Prime de 500 francs, Couronne Vermeil
2^e Prix : Palme Vermeil

Division d'Excellence et Supérieure, toutes sections : Sociétés de la 1^{re} Division 1^{re} Section ayant obtenu un 1^{er} Prix d'Exécution.

2^e Groupe

1^{er} Prix : Prime de 200 francs, Couronne Vermeil
2^e Prix : Médaille Vermeil.

Sociétés de la 1^{re} Division, 2^e Section et de 2^e Division toutes sections, ayant remporté un 1^{er} prix d'Exécution.

Groupe Scolaire du Faubourg de Vienne

1^{er} Prix : Couronne Vermeil
2^e Prix : Palme Vermeil

Sociétés de la 3^e Division, toutes Sections, ayant remporté un 1^{er} Prix d'Exécution.

Grand Défilé des Sociétés

LE DIMANCHE 23 JUILLET, A MIDI

RÉUNION

Sur la Promenade du Mail

ORDRE DU CORTÈGE

- 1 Fanfare Viennoise de Blois.
- 2 Le Choral de Belleville.
- 3 La Lyre Giennoise.
- 4 Cercle orphéonique de la Rochefoucauld.
- 5 Union Musicale de Fondettes.
- 6 L'Alsacienne de Paris.
- 7 L'Avenir de Périgueux.
- 8 Harmonie de Vineuil.
- 9 Fanfare du Patronage de St-Symphorien, de Tours.
- 10 Fanfare municipale de Méru.
- 11 Société chorale d'Orléans.
- 12 Harmonie d'Authon.
- 13 La Fraternelle de Vineuil.
- 14 Fanfare de Prunay.
- 15 Union chorale de Sceaux.
- 16 Musique municipale de Gien.
- 17 Société musicale de Villiers.
- 18 L'Écho du Cher, de Thézéc.
- 19 Orphéon : La Prévoyante du Cher.
- 20 Fanfare de St-Jean-de-Braye.
- 21 Fanfare de Cellettes.
- 22 Fanfare de Meung-sur-Loire.
- 23 Fanfare de Marchenoir.
- 24 Harmonie municipale de St-Calais.
- 25 Union musicale de Lamotte-Beuvron.
- 26 Fanfare de la Ville-aux-Dames.

- 27 La Triomphante de St-Romain.
- 28 Fanfare de Vitry (Seine).
- 29 Le Choral des Douze, de St-Gratien.
- 30 Société musicale de St-Dyé-sur-Loire.
- 31 L'Espérance de Noyers.
- 32 Fanfare des ateliers Brinon, à Pussay.
- 33 Choral de la Belle Jardinière.
- 34 Fanfare de Nazelles.
- 35 Fanfare d'Huisseau-sur-Cosson.
- 36 La Reine Blanche d'Asnières-sur-Oise.
- 37 Fanfare des Apprentis Alfred Tonnellé, Tours.
- 38 Fanfare d'Orchaise.
- 39 Fanfare de Poissy.
- 40 Société chorale de Montargis.
- 41 Fanfare de Fréteval.
- 42 Harmonie de Sannois.
- 43 Société orphéonique de Jarnac.
- 44 Fanfare de Selles-sur-Cher.
- 45 Écho de la Braye, Savigny-sur-Braye.
- 46 Société musicale des Fondateurs de Port-Brillet.
- 47 Société orphéonique du XVII^e arrondissement, Paris.
- 48 Société philharmonique de Montlivault.
- 49 Fanfare de Chargé.
- 50 Fanfare de Véretz.
- 51 Fanfare de Nemours.
- 52 Fanfare de Champigny-en-Beauce.
- 53 Union musicale de Montlivault.
- 54 Les Enfants de la Fuye, Tours.
- 55 Société musicale de Chécy.
- 56 Fanfare de Fay-aux-Loges.
- 57 Fanfare Sainte-Cécile de Noyen-sur-Sarthe.
- 58 Musique municipale de Cinq-Mars.
- 59 Fanfare des Vignerons de St-Claude-de-Diray.
- 60 Fanfare municipale de la Rochecorbon.
- 61 Fanfare municipale des Montils.
- 62 La Persévérante de Mont.
- 63 L'Union fraternelle de St-Ay.
- 64 Union musicale des Aydes.

- 65 Fanfare de Craon.
- 66 Fanfare de Binas.
- 67 La Fraternelle de Landes.
- 68 Union musicale de Vallières-les-Grandes.
- 69 Fanfare libre d'Onzain.
- 70 Fanfare de Voves.
- 71 Fanfare de Thoré.
- 72 Union musicale de Cheverny.
- 73 Société musicale de Montrichard.
- 74 Harmonie Chartraine.
- 75 La Fraternelle de Caen.
- 76 Musique municipale des Pompiers de Tours.
- 77 Harmonie des Prévoyants de l'Avenir, de Paris.
- 78 Harmonie de Puteaux.
- 79 Harmonie de Bessé-sur-Braye.

ITINÉRAIRE

Toutes les Sociétés devront être réunies sur le Mail, à midi.

ELLES PARTIRONT de la promenade du Mail et suivront : Quai du Département, rue du Département, place Louis XII, rue des Orfèvres, rue du Commerce, rue Denis-Papin et retour sur le Mail, où aura lieu la dislocation.

Les Sociétés se rendront aussitôt aux lieux désignés pour le Concours d'Exécution.

Les Concours à vue auront lieu à huis-clos.

Les Concours d'Exécution et d'Honneur sont publics, moyennant les prix suivants :

Au Théâtre (Orphéons) {	Premières : 2 francs.
	Deuxièmes : 1 fr.
	Troisièmes : 0,50 centimes.

Au Château (Harmonies), Entrée : 1 fr.

Dans les autres locaux, Entrée : 0,50 centimes.

Distribution des Prix et Festival : 1 fr.

A 7 heures (sur la Grande Pièce)

FESTIVAL par toutes les Sociétés réunies

Exécution du Morceau d'ensemble :

BLOIS, de CAUCHIE

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Sur la Grande Pièce

Le Maire de la ville de Blois,

J. GUÉRITTE

Le Président de la Commission,

CAUCHIE



MENÜ

DU 23 JUILLET 1893



- Potage
- Risque d'écrevisses à la Cauchie
- Melon
- Traite à la Tombelle
- Gigot de pré salé à la Rossini
- Homard à la Grognet
- Salmis d'halbrans à la Mendelssohn
- Poulardes truffées à la Grétry
- Chaufroids de maubiettes à la Mozart
- Salade Russe
- Haricots verts
- Buisson d'écrevisses
- Manich
- Duchesse
- Lyre
- Glace du Comité
- Dessert

VINS

- Madère,
- Sauterne, Médoc, Pommaro
- Champagne

Café & Liqueurs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité

DÉPARTEMENT
DE LOIR-&-CHER



VILLE
DE BLOIS

GRAND

CONCOURS D'ORPHEONS

DE

MUSIQUES D'HARMONIE & DE FANFARES

Ouvert à Blois par l'Administration Municipale

LE DIMANCHE 23 JUILLET 1893

Sous la Direction d'une Commission spéciale

ET AVEC LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS MUSICALES DE LA VILLE

BLOIS

IMPRIMERIE C. MIGALT ET C^e, RUE PIERRE-DE-BLOIS, 14

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article Premier

Un Concours d'Orphéons, de Musiques d'harmonie et de Fanfares, est ouvert à Blois le dimanche 23 juillet 1893.

Article 2

Le Concours comprendra :

Un Concours de lecture à première vue :

Un Concours d'exécution :

Un Concours d'honneur

§ 1^{er}

Article 3

Concours de lecture à première vue

Ce Concours est ouvert aux Sociétés chorales et instrumentales de toutes Divisions.

Il est obligatoire.

Il est à huit clos.

Classement

Article 4

Le classement des Sociétés est établi d'après les règles suivies jusqu'à ce jour.

Division supérieure

1^{re} ou 2^e section ;

1^{re} division

1^{re} ou 2^e section ;

2^e division

1^{re} ou 2^e section ;

3^e division

1^{re}, 2^e ou 3^e section ;

Toute Société ayant obtenu un prix ascendant dans le dernier Concours auquel elle aura pris part est tenue de se faire inscrire dans la division ou section supérieure à celle où elle figurait alors.

Divisions Spéciales

Sociétés mixtes et d'établissements d'instruction publique.

Division de Classement

Seront inscrites dans cette division :

1^o Les Sociétés n'ayant jamais concouru et qui n'auront pas elles-mêmes indiqué un classement de leur choix ;

2^o Les Sociétés qui, par suite de circonstances particulières, se trouvant dans l'impossibilité de se maintenir au niveau artistique de leurs division et section, en auront fait la déclaration dans la presse orphéonique.

Les Sociétés inscrites dans cette division spéciale, en dehors de la lecture à vue qui est obligatoire, pourront prendre part aux autres épreuves, sauf celles d'honneur. Elles ne

concourront pas entre elles. Le Jury, se basant sur la valeur de l'ensemble des exécutions, les classera pour le Concours suivant.

Article 5

Le chœur ou le morceau à exécuter à première vue, sera remis à la Société devant le Jury, et au moment même où elle devra l'exécuter.

Pour les Sociétés chorales :

Article 6

Les chœurs, sans paroles, seront à deux voix pour les Quatrième, Troisième et Deuxième Division; ils seront à quatre voix pour la première Division et les Divisions Supérieures et d'Excellence.

Il sera accordé à chaque Société de ces Divisions cinq minutes, aussitôt les parties distribuées, avant qu'elle exécute le chœur d'épreuve devant le Jury.

Article 7

Pour les Sociétés instrumentales, harmonies et fanfares, les morceaux qui leur serviront d'épreuve de lecture à vue seront de force proportionnée à l'importance des différentes Sections et Divisions.

Il sera accordé à chaque Société cinq minutes de préparation avant qu'elle exécute le morceau d'épreuve devant le Jury.

Article 8

Les Sociétés qui viendront de concourir pourront rester dans la salle du Concours, mais aucun des membres de ces Sociétés ne pourra plus sortir avant la fin du Concours. Aucun étranger à l'Administration du Concours ne pourra y assister.

Article 9

Le Concours de lecture à première vue commencera à neuf heures très précises; les Sociétés qui y prendront part devront être réunies à huit heures et demie aux endroits où aura lieu ce Concours.

§ II

Concours d'exécution

Article 10

Pour le Concours d'Exécution le classement sera le même que pour le Concours de Lecture à première vue.

Article 11

Dans chaque Section, il sera formé plusieurs groupes, si le nombre des Sociétés excède le chiffre de sept.

Article 12

Un chœur ou un morceau sera imposé dans chacune des sections de la 3^e Division et dans les 2^e et 1^{re} Divisions, Divisions Supérieures et d'Excellence des Concours d'Orphéons et des Concours d'Harmonie et de Fanfare.

Une partition du chœur ou du morceau imposé dans sa Section, sera envoyée gratuitement à chaque Société régulièrement inscrite, au plus tard le 1^{er} Juin 1893.

Toute Société qui, après inscription régulière et après réception du chœur ou morceau imposé, ne prendrait pas part au Concours sera tenue de rembourser le prix dudit chœur ou morceau.

Article 13

Le second chœur ou morceau laissé au choix des Sociétés ne devra pas être un de ceux qui leur aurait fait obtenir une récompense dans un précédent Concours.

Il n'y a pas de chœur imposé dans la 4^e Division ni dans la Division spéciale; mais les groupes qui participeront à ce Concours ne devront pas chanter de chœur leur ayant fait obtenir un prix dans de précédents Concours.

Article 14

Chaque Société, avant d'entrer en lice, devra remettre ou faire remettre par l'un des Commissaires du Concours, au président de son Jury, la partition ou une partie conductrice du chœur ou du morceau laissé à son choix et exécuté par elle mais qui, dans tous les cas, ne pourra être ni un Pas redoublé ni un morceau de musique de danse.

Article 15

Les Fanfares devront être composées d'instruments de cuivre, auxquels on pourra ajouter des timbales ou une batterie. Les flûtes et les instruments à anches, autres que les saxophones sont interdits.

§ III

Concours d'Honneur

Article 16

Le Concours d'honneur sera facultatif.

Pourront y participer : les Sociétés d'Excellence, Division Supérieure, 1^{re} Division, 2^e Division, 3^e Division, sans distinction de sections, ayant obtenu un premier prix d'exécution dans le présent Concours.

Le chœur ou morceau laissé au choix des Sociétés, ne devra pas être le même que celui choisi pour le concours d'exécution.

Article 17.

Les chœurs et morceaux exécutés au Concours ne doivent pas durer plus de dix minutes, excepté pour la Division d'Excellence, où les chœurs et morceaux pourront durer un quart d'heure.

Article 18.

Chaque Société ne peut concourir que dans une seule Section.

Article 19

Chaque chanteur ou instrumentiste ne pourra prendre part au Concours qu'avec la Société à laquelle il appartient, chorale ou instrumentale. Toutefois, le même Sociétaire pourra concourir dans une Société chorale et dans une Société instrumentale, à condition qu'il fasse régulièrement partie de ces deux Sociétés.

Le même chef peut diriger plusieurs Sociétés, mais pas dans la même Section.

Article 20

Sera exclue du Concours, toute Société qui se serait adjoint des chanteurs ou des instrumentistes ne faisant pas partie de la Société, au moment du Concours, depuis trois mois au moins. Sera également exclue du Concours toute Société qui se présenterait avec des musiciens appartenant au corps des musiciens de l'armée, sauf ceux n'ayant pas encore un an de présence sous les drapeaux et faisant partie de la Société au moment de leur incorporation.

Dispositions Générales

Article 21

Les Concours commenceront :

Les Concours de lecture à vue à 9 heures du matin.

Les Concours d'exécution à 1 heure après-midi.

Le Concours d'honneur à 4 heures.

Article 22

Toute Société qui laisserait passer son rang d'inscription au moment des Concours en serait exclue, à moins toutefois que ce fait ne provienne du chef qui, en ce moment, pourrait diriger une Société dans une autre division; dans ce cas, cette Société serait entendue la dernière de sa Section.

Article 23

Les Jurys du Concours seront composés de sommités artistiques.
Le Jury du Concours d'Honneur sera composé des Jurys des autres sections du Concours.

Article 24

Le nombre des prix accordés dans chaque section sera fixé à raison du nombre des Sociétés dont elle sera composée.

Article 25

Lorsqu'une Société sera inscrite seule ou entrerait seule en lice dans une Section ou dans une Division, le prix destiné à cette Section ou Division sera chiffré, c'est-à-dire que le Jury le décernera, s'il y a lieu, à titre de premier, deuxième ou troisième prix.

Article 26

Les Sociétés qui voudront prendre part au Concours devront envoyer leur adhésion avant le terme de rigueur (1^{er} Juin).

Pour se faire inscrire au Concours, il suffit de renvoyer sous enveloppe et *franco* à M. le Secrétaire de la Commission d'organisation, à la Mairie de Blois, la feuille de renseignements jointe au présent règlement, après y avoir consigné une réponse à la suite de chacune des questions qui y sont posées.

Les Harmonies et les Fanfares devront indiquer exactement les instruments qui les composent et dire s'ils sont à l'ancien ou au nouveau diapason.

Article 27

L'ordre du Concours sera réglé par un tirage au sort qui sera fait par les soins des membres de la Commission d'organisation, le 11 juin 1893, à une heure, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Chaque Société inscrite a le droit de se faire représenter à cette séance.

Article 28

Toutes les Sociétés, avec leurs bannières et insignes, se réuniront, le dimanche 23 Juillet 1893, à midi, sur la promenade du Mail, et se formeront en cortège pour se rendre aux endroits désignés pour le Concours. Le Défilé est strictement obligatoire; les Sociétés qui n'y assisteraient pas seraient privées de leurs récompenses.

Article 29

La distribution des prix aura lieu immédiatement après le Concours.
Un morceau d'ensemble sera exécuté à cette solennité par les Sociétés réunies, il sera indiqué aux Sociétés inscrites.

Article 30

Les décisions du Comité directeur du Concours, ainsi que celles des Jurys, seront sans appel.

Article 31

En cas de réclamations élevées par une Société contre une autre, ces réclamations devront être formulées par écrit et signées par le Président ou par le Directeur de la Société qui réclamerait.

Si ces réclamations se produisent au moment du Concours, le Jury et les membres présents du Comité d'organisation statueront immédiatement.

Si le Jury et les susdits membres du Comité d'organisation déclarent ne pas avoir les éléments nécessaires d'appréciation, la Société mise en cause sera autorisée à concourir; mais, dans le cas où elle obtiendrait un prix, ce prix ne sera proclamé que *sous réserve* et ne sera délivré que lorsque le Comité d'organisation, ultérieurement réuni, aura pris une décision à ce sujet.

Fait à Blois, le 31 mars 1893.

Le Président de la Commission d'organisation,
CAUCHIE, Professeur de Musique, Directeur de la Société Philharmonique.

Le Vice-Président de la Commission d'organisation,
MICHEL, Chef de la Fanfare Viennoise de Blois.

Le Secrétaire,
R. JOLLY, Secrétaire de la Fanfare Viennoise.

Le Trésorier,
E. MOREAU, Trésorier de la Fanfare Viennoise.

Les Membres :

BOURDAIN, adjoint au Maire; LEMAIRE (Georges), LIONS, PETIT,
PICHERAY, Conseillers Municipaux.

Bastat, membre de la Société Philharmonique.

Brosset, id.

Chapuy, propriétaire.

Couty (G.), sous-chef de la Fanfare Viennoise.

Couty (B.), membre de la Fanfare Viennoise.

Daure, propriétaire.

Desse, professeur de musique.

Fougère, secrétaire de l'Inspection Académique.

Fouilloux père, membre de la Fanfare Viennoise.

Grognet, chef de musique au 113^e de ligne.

Grouteau, membre de la Fanfare Viennoise.

Guéritte (Christian), membre de la Société Philharmonique.

Lhomme (Charles), propriétaire.

Maignan, membre de la Société Philharmonique.

Marchand, professeur de musique.

Moreau (Alfred), membre de la Fanfare Viennoise.

Pallu, greffier du Tribunal de Commerce.

Souny, négociant

Walbin, membre de la Société Philharmonique.

VU ET APPROUVÉ :

Le Maire de Blois,
Jules GUÉRITTE.

Grand Concours International de Musique

Narbonne 6 & 7 Août 1893

DÉPARTEMENT
DE L'AUDE

Ville de Narbonne

Narbonne, le 8 juillet 1893.

Monsieur et honore maître,

J'ai l'honneur, au nom du comité d'organisation du concours musical de Narbonne les 6 et 7 août prochains, de vous inviter à faire partie du jury. Votre présence ne pourra que rehausser l'éclat de nos fêtes, et nous prions beaucoup de vous offrir une cordiale hospitalité.

Je vous serai bien obligé de me faire connaître aussi tôt que possible votre détermination, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma respectueuse considération,

Le secrétaire général du concours,

L. Narbonne

à Monsieur de la Tourelle, Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE

DE

NARBONNE



DÉPARTEMENT

DE

L'AUDE

FÊTES DE 1893

GRAND CONCOURS

d'Orphéons, Harmonies, Fanfares,

ESTUDIANTINAS & INSTRUMENTS A CORDES

LES 6 & 7 AOUT 1893

Sous la présidence de M. HENRI MARÉCHAL

PROGRAMME OFFICIEL

Prix: 0.50 Centimes

NARBONNE

IMPRIMERIE BOUSQUET, ANCIENNE CASERNE DU SÉMINAIRE

1893

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE



DÉPARTEMENT

DE

NARBONNE

L'AUDE

FÊTES DE 1893

GRAND CONCOURS

d'Orphéons, Harmonies, Fanfares,

ESTUDIANTINAS & INSTRUMENTS A CORDES

LES 6 & 7 AOUT 1893

Sous la présidence de M. HENRI MARÉCHAL

PROGRAMME OFFICIEL

PRIX : 0.50 CENTIMES

NARBONNE

IMPRIMERIE BOUSQUET, ANCIENNE CASERNE DU SÉMINAIRE

1893

COMITÉ D'ORGANISATION

Président-né :

M. LE MAIRE DE NARBONNE.

Président :

ARNAUD O., négociant, président de la *Lyre Narbonnaise*.

Vice-Présidents :

MURAT LOUIS, négociant, conseiller municipal.

RAYNAL JULES, négociant, vice-consul d'Espagne.

Secrétaire général :

NARBONNE LOUIS, avocat.

Secrétaire :

GUILLET EMILE, négociant.

Secrétaire-Adjoint :

PIQUEMAL LÉONCE, chef du secrétariat de la Mairie.

Trésorier :

GAUVET JULES, négociant, juge au Tribunal de Commerce.

Membres :

ASTRUC Fils, conseiller municipal.

ARNAUD CHARLES, président de la Société Vélocipédique.

BONAFILS, professeur de musique, directeur de la *Chorale Narbonnaise*.

BONNET JACQUES, membre de la Société des Beaux-Arts.

GABARET, négociant.

CANTIS, négociant, vice-président de la *Lyre Narbonnaise*.
 CAPELLE, directeur du *Laurier de Narbonne*.
 CAUMEL, rédacteur-correspondant de la *Dépêche*.
 DAT JOSEPH, conseiller municipal.
 FABRE EMILE, professeur de musique.
 FABRE GUSTAVE, pharmacien, conseiller municipal.
 FERLUS, professeur de musique.
 JEANJEAN, conseiller municipal.
 LAPEYRE FRANÇOIS, conseiller municipal.
 MANEY, professeur d'horticulture.
 PIGLOWSKI HENRI, 2^e adjoint au Maire de Narbonne.
 PINEAU GABRIEL, conseiller municipal.
 RAYNAL CHARLES, négociant, ancien président du Syndicat du
 Commerce des Vins et Spiritueux de l'arrondissement.
 REVERDY HENRI, négociant, président de l'*Orphéon l'Accord*.
 REY-ANDREU, président de la *Chorale Narbonnaise*.
 REGRAFFE, conseiller municipal.
 SABATIER EUGÈNE, avocat.
 SCHNEIDER, prof. de musique, directeur de l'*Orphéon l'Accord*.
 TIVOLLIER, prof. de musique, directeur de la *Lyre Narbonnaise*.
 VERDIÉ MARCELIN, professeur de musique, directeur de
 l'*Orphéon Narbonnais*.

MEMBRES DU JURY

MM MARÉCHAL HENRI, *Président*.
 ALICOT, chef de musique au 15^e régiment d'Infanterie à
 Castelnaudary.
 AMALOU, chef d'orchestre du Grand Théâtre, Montpellier.
 BAILE, Directeur du Conservatoire, Orléans, Perpignan.
 BAISSAS, professeur de musique, Narbonne.
 BARBOT, professeur de musique, Carcassonne.
 BARTHEZ, chef de musique au 139^e régiment d'Infanterie,
 à Mayenne.
 BOURRELLIS, chef de musique au 105^e régiment d'Infant.
 à Clermont-Ferrand.
 BROUCHIER, chef de musique au 100^e régiment d'Infant.
 à Narbonne.
 CARBONI, compositeur de musique, Denain.
 CHAPUIS, Directeur de l'*Accord Parfait*, Lyon.
 COFFARD, Directeur du Conservatoire, Avignon.
 COQUELET, chef de musique au 2^e régiment du Génie, à
 Montpellier.
 COQUELIN, chef de musique au 122^e rég. d'Inf. à Lodève.
 DEBAT-PONSAN, professeur au Conservatoire, Toulouse.
 DEFFÈS, Directeur du Conservatoire, Toulouse.
 DEPLAIX, Directeur de l'*Orphéon*, Paris.
 FOARE, chef de musique au 77^e rég. d'Infanterie, à Cholet.
 FRANÇOIS, chef de musique à l'École d'Artillerie, Châlons.
 HUGOUNENG, professeur au Conservatoire, Toulouse.
 LACHMANN, compositeur de musique, Montbrison.
 LANCON, chef de musique au 144^e rég. d'Inf. à Bordeaux.
 LEROUX, ancien chef de musique d'artillerie, à Paris.
 PÉPRATX, compositeur de musique, Perpignan.

MM. PRUDHOMME, chef de musique au 81^e régiment d'Infant.
à Béziers.
RABAUD, professeur au Conservatoire, Paris.
RASPAUT, chef de musique au 132^e rég. d'Inf. à Aurillac.
ROUSSEL, chef de musique au 78^e rég. d'Inf. à Avignon.
SAINTIS, compositeur de musique, Montauban.
SALLIS, ancien chef de musique d'Artillerie, Directeur de
la Musique Municipale, à Cannes.
SCHEURER CHARLES, profess. de musique, Carcassonne.
TAVERNIER, compositeur de musique, Orange.
TOMBELLE (F. DE LA), compositeur de musique, Paris.
VIDAL, chef de musique au 12^e rég. d'Infant, à Perpignan.
VIOLOT, compositeur de musique, Issoure.
VINCENT, chef de musique de l'École d'Art, à Castres.
WEINBERGER, chef de musique au 17^e rég. d'Inf. à Rodez.

Musique d'Honneur

LA LYRE NARBONNAISE

DIRECTEUR : M. TIVOLLIER

Orphéons d'Honneur

ORPHÉON NARBONNAIS

DIRECTEUR : M. NUSSY-VERDIÉ

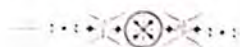
ORPHÉON L'AVENIR

DIRECTEUR : M. SCHNEIDER

PROGRAMME GÉNÉRAL

DES

CONCOURS, CONCERTS, FESTIVAL



82 SOCIÉTÉS. — 4.000 EXÉCUTANTS

SAMEDI 5 AOUT (soir)

RÉCEPTION DU JURY ET DES SOCIÉTÉS

CONCERT

Illumination des Édifices publics

à 9 heures

Réception officielle de MM. les Membres du
Jury, à l'Hôtel de ville, par la Municipalité,
le Comité d'organisation du Concours et les
Sociétés d'honneur.



DIMANCHE 6 AOUT

à 8 heures du matin dans les locaux désignés

CONCOURS DE LECTURE A VUE

CONCOURS DE SOLI INSTRUMENTAL

ET DE

QUATUOR VOCAL

à 2 heures du soir

CONCOURS D'EXÉCUTION

POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS

à 8 heures du soir

Au Kiosque de la promenade de la Gare

CONCOURS D'HONNEUR

Pour les Harmonies et Fanfares d'excellence et de 1^{re} division

PRIX D'ENTRÉE : 1 FRANC.

ILLUMINATION DES ÉDIFICES PUBLICS

FÊTE VÉNITIENNE SUR LES BARQUES

LUNDI 7 AOUT

à 8 heures

CONCOURS D'HONNEUR

POUR LES AUTRES SOCIÉTÉS



à 2 h. 1/2 du soir, sur la Promenade de la Gare

RÉUNION DES SOCIÉTÉS

POUR LE DÉFILÉ

...

à 1 heure du soir

DÉFILÉ DES SOCIÉTÉS

Bannières déployées

ITINÉRAIRE : Boulevard du Collège, Avenue de la Gare, Place de la Révolution, Boulevard de la Révolution, Boulevard Gambetta, Cours de la République, Rue de la République, Boulevard Voltaire, Boulevard de l'Hôtel Dieu, Boulevard Montmorency, Boulevard de la Liberté, Cours de la République, Rue de la République, Promenade de la Gare.

IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DÉFILÉ

Sur la Promenade de la Gare

DISTRIBUTION SOLENNELLE
DES PRIX

LECTURE DU PALMARÈS

à 8 heures du soir

sur la promenade de la Gare

GRAND FESTIVAL

DE NUIT

PRIX D'ENTRÉE : 50 CENTIMES

PENDANT LA DURÉE DES FÊTES

CONCERTS PUBLICS

SUR DIVERS POINTS DE LA VILLE

DONNÉS PAR

LA LYRE NARBONNAISE

Directeur : TIVOLLIER

L'ORPHÉON NARBONNAIS

Directeur : NUSSY-VERDIÉ

L'ORPHÉON L'AVENIR

Directeur : SCHNEIDER



ORDRE DES CONCOURS

Dimanche 6 Août, à 8 heures du matin

CONCOURS DE LECTURE A VUE

Prix d'Entrée dans chaque local : 50 centimes.

COLLÈGE

HARMONIES

Division d'Excellence

1^{er} prix : Médaille d'Or (offerte par M. Lavabre, café Lavabre).

2^{me} prix : Médaille de Vermeil (grand module).

La Philharmonique de Coursan, 70 exécutants. Directeur : X...

L'Harmonie de Cette, 30 exécutants. Directeur : A. Gracia.

L'Harmonie de Libourne, 75 exécutants. Directeur : A. Delol.

2^{me} Division — 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de Vermeil (moyen module)

2^{me} prix : Médaille de Vermeil.

L'Union Radicale de Capendu (Aude), 51 exécutants. Directeur :

Paul Burniquel.

FANFARES

Division d'Excellence

1^{er} prix : Médaille d'Or

2^{me} prix : Médaille de vermeil (grand module).

La Lyre Laurentienne, 37 exécutants, Directeur : F. Reveille.

2^e Division — 1^{re} Section1^{er} prix : Médaille de Vermeil (grand module).2^o prix : Médaille de Vermeil.La Lyre Indépendante de Valence d'Agout, 32 exécutants,
Directeur : C. Moliné.**2^{me} Division — 2^{me} Section**1^{er} prix : Médaille de Vermeil (moyen module).2^o prix : Médaille de Vermeil.La Tour d'Escalles (Aude), exécutants, Directeur : J. Mondy.
L'Accord Populaire de Fabrezan (Aude), exécutants, Direc-
teur X.**3^{me} Division — 1^{re} Section (groupe A)**1^{er} prix : Médaille de Vermeil.2^o prix : Médaille de Vermeil (petit module).La Fraternelle des Enfants d'Alain de Fontcauvette (Aude), 20
exécutants, Directeur : M. Ayrolles.Les Enfants de Blagnac (Haute-Garonne), 25 exécutants, Direc-
teur : Rivet.La Fanfare Républicaine de Lézassac (Aude), 28 exécutants,
Directeur : Condouret.La Fanfare Municipale d'Amélie-les-Bains, 34 exécutants, Direc-
teur : F. Salvat.**3^{me} Division — 3^{me} Section (groupe B)**1^{er} prix : Médaille de vermeil (petit module)2^o prix : Médaille d'argent (offerte par M. Marty, boulevard
de la Liberté).L'Alliance Musicale de Roubia (Aude), 42 exécutants, directeur :
J. Sénégas.La Jeune France, de Villeveyrac, 35 exécutants, directeur :
Babau Tolre.La Fanfare Ste-Cécile d'Alignan-du-Vent (Hérault), 23 exécutants,
directeur : François Vaïsse.**ÉCOLE DE CITÉ
HARMONIES****1^{re} Division — 2^{me} Section**1^{er} prix : Palme de vermeil.2^o prix : Médaille de vermeil (moyen module).

L'Harmonie de Muret, 50 exécutants, directeur : C. Vincent.

3^{me} Division — 2^{me} Section1^{er} prix : Médaille de vermeil (petit module)2^o prix : Médaille d'argent.L'Harmonie Ste-Cécile de Réalmont, 35 exécutants, directeur :
Ém. Millon.L'Harmonie Républicaine de Frontignan, exécutants, direc-
teur : R. Astruc.**3^{me} Division — 3^{me} Section**1^{er} prix : Médaille de vermeil (petit module)2^o prix : Médaille d'argent.L'Harmonie Républicaine de Montady, 48 exécutants, direc-
teur : J. Bourdel.L'Union Musicale de Formiguères, 25 exécutants, directeur : Noël
Pelouse.La Musique des Ecoles de Béziers, 59 exécutants, directeur :
J. Aliot.

La Lyre de Lézignan-la-Cèbe, 33 exécutants, directeur : E. Galas.

L'Avenir Musical de Paulhan, 30 exécutants, directeur : Barthé-
lemy Gaujoux.**FANFARES****1^{re} Division — 1^{re} Section**1^{er} prix : Couronne de vermeil.2^o prix : Médaille de vermeil (moyen module).La Lyre Indépendante de Moux, 30 exécutants, directeur : Régis
Huc.

La Fanfare de Preignac, 40 exécutants, directeur : Debans.

1^{re} Division - 2^{me} Section

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

La Famille des Mines de Graissessac, 34 exécutants, directeur :
E. Jammes.

**ALCAZAR
HARMONIES**

3^{me} Division - 1^{re} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil.

2^{me} prix : Médaille de vermeil (petit module).

L'Harmonie du Vallespir de Cérêt, 36 exécutants, directeur :
D. Vilacèque.

La Lyre Maritime de Cette, 83 exécutants, directeurs : F. Bayle,
Victor Amen, F. Jourdeau.

La Lyre Roussillonnaise de Rivesaltes, exécutants, directeur :
D. Conte.

FANFARES

3^{me} Division - 1^{re} Section (groupe B)

1^{er} prix : Médaille de vermeil.

2^{me} prix : Médaille de vermeil (petit module).

La Lyre Républicaine de Bédarieux, 34 exécutants, directeur :
J. Gault.

La Fanfare d'Argeliers, exécutants, directeur : P. Pontet.

L'Union Musicale Ste-Cécile, de Ferrals, 45 exécutants, direc-
teur : G. Raynaud.

La Lyre de Castelsarrasin, 36 exécutants, directeur : F. Bégé.

3^{me} Division - 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (petit module)

2^{me} prix : Médaille d'argent.

La Fanfare de Pibrac, 28 exécutants, directeur : M. Granadel.

La Fanfare de Portel, 32 exécutants, directeur : Ch. Bonnafous.

Pézénas-Fanfare, 44 exécutants, directeur : H. Bonis.

3^{me} Division - 3^{me} Section (groupe A.)

1^{er} prix : Médaille de vermeil (petit module).

2^{me} prix : Médaille d'argent.

Les Enfants des Corbières, de Villesèques-des-Corbières, 40 exé-
cutants, directeur : L. Gravillon.

L'Avenir Republicain de Villeveyrac, 53 exécutants, directeur :
M. Marquès.

La Famille Parazanaise, de Paraza, 36 exécutants, directeur :
A. Bergé.

**THÉÂTRE
ORPHÉONS**

Division d'Excellence

1^{er} prix : Médaille d'or (offerte par M. Maymou, café de la Bourse).

2^{me} prix : Médaille de vermeil (grand module).

La Clémence Isaire de Toulouse, 65 exécutants, directeur :
A. Gauq.

1^{re} Division - 1^{re} Section

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

L'Avenir de Talence, Bordeaux, 55 exécutants, directeur : L. Din-
trans.

2^{me} Division - 1^{re} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

L'Union Orphéonique de Limoux, 45 exécutants, directeur :
Achille François.

Les Chanteurs Appamécens de Pamiers, exécutants, directeur :

2^{me} Division - 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

L'Orphéon Stéphanois de Bestarion, 45 exécutants, directeur : A. Mas.

La Société Chorale de Labou de France, 48 exécutants, directeur : J. Alzet.

3^{me} Division — 1^{re} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil.

2^{es} prix : Médaille de vermeil (petit module).

L'Orphéon de St-Hubéry, 50 exécutants, directeur : A. Hugot.

ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

ORPHÉONS

Division Supérieure

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{es} Médaille de vermeil (grand module).

L'Avenir Musical de Toulouse, 52 exécutants, directeur : Haillé.

1^{re} Division — 2^{me} Section

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{es} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

Les Amis réunis de Frontignan, 42 exécutants, directeur : F. Bayle.

L'Orphéon de Bize, 61 exécutants, directeur : L. Gardel.

L'Union Philharmonique Agenaise d'Agen, 42 exécutants, directeur : Lambert.

3^{me} Division — 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (petit module).

2^{es} prix : Médaille d'argent.

L'Union Caussadaise, de Caussade, 28 exécutants, directeur : P. Saintis.

L'Avant-Garde Républicaine de Capetang, 50 exécutants, directeur : A. Pech.

3^{me} Division — 3^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (petit module).

2^{es} prix : Médaille d'argent.

Les Enfants de l'Algérie, d'Alger, 39 exécutants, directeur : Froment.

La Chorale Ste-Colombe, de Colombiers, 40 exécutants, directeur : A. Cavallé.

Après le Concours de lecture à vue

CONCOURS DE SOLI INSTRUMENTAL

Prix d'Entrée dans chaque local : 50 centimes.

COLLÈGE

HARMONIES

2^{me} Division — 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{es} prix : Médaille d'argent (grand module).

L'Union Radicale de Capendu.

FANFARES

3^{me} Division — 1^{re} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{es} prix : Médaille d'argent.

Fanfare Républicaine de Lagrasse.

La Lyre de Castelsarrasin.

ÉCOLE DE CITÉ

HARMONIES

1^{re} Division — 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{es} prix : Médaille de vermeil.

L'Harmonie de Muret.

FANFARES

1^{re} Division 1^{re} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{er} prix : Médaille de vermeil.

La Lyre Indépendante de Moux.

La Fanfare de Pregny.

1^{re} Division 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{er} prix : Médaille de vermeil.

La Fanfare des Mines de Grasse.

Après le Concours de lecture à vue

CONCOURS DE QUATUORS

Prix d'Entrée dans chaque local : 50 centimes.

THÉÂTRE ORPHÉONS

Division d'Excellence

1^{er} prix : Médaille d'Or (offerte par M. Abadie, du Grand Café).

2^{me} prix : Médaille de vermeil (grand module).

La Clémence-Isaure de Toulouse.

1^{re} Division — 1^{re} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

L'Orphéon de Rivesaltes.
Hymne à la Nuit (Rameau).

L'Avenir de Talence (Bordeaux).
Le Nid (G. de Vos).

2^{me} Division — 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{er} prix : Médaille d'argent (grand module).

L'Orphéon Ste-Géode de Bédarieux.

Primevere (Saintis).

La Société Chorale de Latour-de-France.

Connais-tu l'Amour (Ed. Weber).

3^{me} Division — 1^{re} Section

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{er} prix : Médaille d'argent.

L'Orphéon de St-Thibéry.

Le Soir (L. de Rillé).

Le Quatuor Cérétain de Cérét.

Sérénade (St-Saens).

Le Quatuor à cordes du Vallespir de Cérét.

Musette Madrigal (Mauvert).

Le Quatuor Cettois de Cetta.

Les Adieux à la Mer (Camille de Vos).

ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

ORPHÉONS

Division Supérieure

1^{er} prix : Médaille d'Or

2^{me} prix : Médaille de Vermeil (grand module).

L'Avenir de Millau.

L'Avenir de Vias.

L'Avenir Musical de Toulouse.

1^{re} Division — 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de Vermeil (moyen module)

2^{me} prix : Médaille de Vermeil.

L'Orphéon de Bize.

Quatuor de Charles VI (Halévy).

3^{me} Division — 2^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de Vermeil (petit module)

2^e prix : Médaille d'Argent

La Chorale de Port Vendrais de Port Vendres

Musique (Bordeaux)

3^{me} Division — 3^{me} Section

1^{er} prix : Médaille de Vermeil (petit module)

2^e prix : Médaille d'Argent

Les Enfants de l'Algérie, d'Alger

Dimanche 6 Août, à 2 heures du soir

CONCOURS D'EXÉCUTION

Prix d'Entrée dans chaque local : 50 centimes.

HARMONIES et FANFARES

ALCAZAR

HARMONIES

Division d'Excellence

Morceau imposé : *Sélection sur Velléda* (Leneuvre)

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^e prix : Couronne de vermeil.

La Philharmonique de Coursan, 75 exécutants, directeur : X...
X.....

L'Harmonie de Libourne, 75 exécutants, directeur : A. Delol.
X.....

L'Harmonie de Cette, 80 exécutants, directeur : A. Gracia.
Hérodiade, fantaisie (Massenet).

2^{me} Division — 2^{me} Section

Morceau imposé : *Marche Turque* (G. Baille).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^e prix : Médaille de vermeil.

L'Union Radicale de Capendu, 51 exé., directeur : P. Burniquel.

Le Lou des Fées, ouverture (Auber).

3^{me} Division 1^{re} Section

Morceau imposé : *Les Confidences* (Lardeur).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^e prix : Médaille d'argent.

L'Harmonie du Vallespar de Cérêt, 36 exé., dir. : D. Villacèque.

Aida (Verdi)

La Lyre Maritime de Cette, 83 exécutants, directeurs : Félix

Bayle, V. Amen, E. Jouveau.

Poète et Paysan (Suppé).

La Lyre Roussillonnaise de Rivesaltes, exé., dir. : D. Gante.

X.....

FANFARES

1^{re} Division — 1^{re} Section

Morceau imposé : *Sur le Golfe Juan* (Gaudron).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^e prix : Médaille de vermeil.

La Lyre Indépendante de Moux, 30 exécut., directeur : R. Hue.

Patrie (Paladille).

La Fanfare de Preignac, 40 exécutants, directeur : Debans.

Le But du Voyageur (Suppé).

2^{me} Division — 1^{re} Section

Morceau imposé : *Le Chant des Sirènes* (Antony Bernier).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^e prix : Médaille de vermeil.

La Lyre Indépendante de Valence-d'Agen, 32 exécutants,
directeur C. Molinié.

Le Voyage en Chine (Bazin).

2^{me} Division 2^{me} Section

Moceau imposé : *Le Chant des Sirenes* (Antony Bernier).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

La Tour d'Escades, exécutants, directeur : J. Moudy.

Ouverture fantastique (G. Vaert).

L'Accord Populaire de Fabrèze, exécutants, directeur : X.

Nabuchodonosor (Verdi).

COLLÈGE

HARMONIES

1^{re} Division 2^{me} Section

Moceau imposé : *Marche Turque* (G. Baille).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

L'Harmonie de Bazas, 47 exécutants, directeur : Monbarin.

L'Harmonie de Muret, 59 exécutants, directeur : G. Vincent.

X.

3^{me} Division — 3^{me} Section

Moceau imposé : *Sérénade Gasconne* (Labole).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

L'Harmonie Républicaine de Montady, 48 exécutants, directeur : Bourdel Jean.

Ouverture du Lac des Fées (L. Nahit).

L'Union Musicale de Formiguères, 25 exécutants, directeur : Pelouse Noël.

Cybèle, fantaisie (E. Mullet).

La Musique des Ecoles de Béziers, 59 exécutants, directeur : J. Alicot.

Ouverture du Voyage en Chine (Bazin).

La Lyre de Lézignan-la-Cèbe, 33 exécut., directeur : E. Galas.

Aubade Champêtre (Mullet).

L'Avenir Musical de Paulhan, exécut., directeur : B. Gaujoux.

La Roche merveilleuse, ouverture (G. Wittmann fils).

FANFARES

1^{re} Division 2^{me} Section

Moceau imposé : *La Faulette du Temple* (Messager).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

La Fanfare des Mines de Graussessac, 34 exéc., dir. : E. Jaumes.

Le Lac des Emeraudes, ouverture (Bouthel).

3^{me} Division 1^{re} Section (groupe A)

Moceau imposé : *Soirée intime* (H. Borrel).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

La Fraternelle des Enfants d'Alarie de Fontouverte, 20 exécutants, directeur : M. Ayrolles.

Jeanne Hachette (Ch. Hemmerlé).

Les Enfants de Blagnac, 25 exécutants, directeur : Rivet.

La Veillée au Village (Coquelet).

La Fanfare Républicaine de Lagrasse, 28 exéc., dir. : Condouret.

La Couronne d'Or, ouverture (Buot).

La Fanfare Municipale d'Amélie-les-Bains, 34 exécutants, directeur : François Salvat.

La Reine des Lacs, ouverture (Bléger).

3^{me} Division — 3^{me} Section (groupe A)

Moceau imposé : *La Fée joyeuse* (Labole).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

Les enfants des Corbières de Villesèque-d.-G., 40 exécutants, directeur : L. Gravillou.

Valentine de Milan, fantaisie (E. Mullet).

L'Avenir Républicain de Villeveyrac, 53 exécutants, directeur :
M. Marqués.

La Grotte de Calypso (Amourdehien).

La Fanfare Parazanaise de Paraza, 36 exécutants, directeur :
A. Vergé.

La Muette de Portici (Auber).

PROMENADE DE LA GARE

HARMONIES

3^{me} Division — 2^{me} Section

Morceau imposé : *Les Confidences* (Lardeur).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

L'Harmonie Sainte-Cécile de Réalmont, 35 exécutants, directeur : E. Millon.

Le Premier jour de Bonheur, ouverture (Auber).

L'Harmonie Républicaine de Frontignan, exécutants, directeur : R. Astruc.

Sardampale, ouverture (Leroux).

FANFARES

Division d'Excellence

Morceau imposé : *François les Bus-Bleus* (Bernicat et Messenger).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{me} prix : Couronne de vermeil.

La Lyre Laurentienne de Laurens, 37 exécutants, directeur :
F. Reveille.

Terpsichore, fantaisie-ballet (L. Ganne).

3^{me} Division — 1^{re} Section (groupe B)

Morceau imposé : *Soirée intime* (Borrell).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

La Fanfare d'Argeliers, exécutants, directeur : P. Pontet.

Fabiola, fantaisie (Jeanjean).

La Lyre Républicaine de Bédarieux, 34 exécutants, directeur :
G. Gault.

La Muette de Portici, fantaisie (arrangée par Tilliard).

L'Union Musicale Sainte-Cécile de Ferrals, 45 exécutants,
directeur : G. Raynaud.

Ouverture fantastique (Gevaert).

La Lyre de Castelsarrazin, 36 exécutants, directeur F. Bégé.

Le Palais de Cristal, ouverture (Damian).

3^{me} Division — 2^{me} Section

Morceau imposé : *La Fée joyeuse* (Labole).

1^{er} Prix : Palme de vermeil.

2^{me} Prix : Médaille d'argent.

La Fanfare de Pibrac, 28 exécutants, directeur : M. Granadel.

La Reine des Concours (Buot).

La Fanfare de Portel, 32 exécutants, directeur : Ch. Bonnafous.

La Médaille d'Or (Migette).

Pézénas-Fanfare, de Pézénas, 44 exécutants, directeur : H. Bonis.

Valentine de Milan (Mullot).

3^{me} Division — 3^{me} Section (groupe B)

Morceau imposé : *La Fée joyeuse* (Labole)

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

L'Alliance musicale de Roubia, 42 exécutants, directeur : J. Sénégas

Nabuchodonosor, fantaisie (Verdi).

La Jeune France de Villeveyrac, 35 exécutants, directeur :

Babau Tobie.

Les Plébéiennes (Coquelet).

La Ste-Cécile d'Alignan-du-Vent, 23 exécutants, directeur :
François Vaisse.
Cybèle, fantaisie (Mullot).

ORPHÉONS, ESTUDIANTINAS, QUATUORS

THÉÂTRE

ORPHÉONS

Division d'Excellence

Chœur imposé : *Scènes du Soir* (Fl. Aubry)

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{or} prix : Couronne de vermeil.

La Clémence Isaure de Toulouse, 65 exécutants, directeur :
A. Cuq.

Au lever du jour (Boulangier).

Division Supérieure

Chœur imposé : *La Brume* (Charles Rochas)

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{or} Médaille de vermeil (grand module).

L'Orphéon d'Aigues-Mortes, 45 exécutants, directeur : L.-D. Peyre.

Les Contrebandiers (Linnander).

L'Avenir de Millau, 50 exécutants, directeur : P. Costecal.

Gaule et France, (A. Saintis).

L'Espoir de Cette, 75 exécutants, directeur : M. Aubert.

Le Chant des Dryades (A. Saintis).

L'Avenir de Vias, 40 exécutants, directeur : Edmond Garrigues.

L'Arche (C. de Vos).

L'Orphéon de Céret, 60 exécutants, directeur F. Delmas.

Les Marins de Kermoor (St-Saëns).

L'Avenir musical de Toulouse, 52 exécutants, directeur : Haille.

Les Navigateurs (E. Boulangier).

1^{re} Division — 2^{or} Section

Chœur imposé : *Chantons* (A. Bernier).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{or} prix : Médaille de vermeil.

L'Union de Lézignan, exécutants, directeur : Louis Huc.

Le Serment de la Forêt (L. de Rillé).

Les Amis Réunis de Frontignan, 42 exécutants, directeur
F. Bayle.

Les Travailleurs noirs (X...)

L'Orphéon de Bize, 61 exécutants, directeur : L. Gardel.

Le Jugement dernier (Wattier)

L'Union Républicaine de Bédarioux, 35 exécutants, directeur :
Ch. Esparsel.

Les Marguerites (Saintis).

L'Union Philharmonique Agenaise d'Agen, 42 exécutants,
directeur : Lambert.

La Voie du Torrent (Paliard).

2^{or} Division — 1^{re} Section

Chœur imposé : *Avenir et Liberté* (Paliard).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{or} prix : Médaille de vermeil.

L'Union Orphéonique de Limoux, 45 exécutants, directeur
Achille François.

Les Sorciers (Saintis).

Les Chanteurs Appamécens de Pamiers, exécutants, direc-
teur : X...

ÉCOLE DE CITÉ ORPHÉONS

1^{re} Division — 1^{re} Section

Chœur imposé : *Chantons* (A. Bernier).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{or} prix : Médaille de vermeil.

L'Orphéon de Rivesaltes 52 exécutants, directeur : J. Boher.

Les Moissonneurs de la Brie (L. de Rillé).

L'Avenir de Talence-Bordeaux, exécutants, directeur :
Dintraus.

La Violette (Paliard).

3^{me} Division — 2^{me} Section

Chœur imposé : *Le Silence* (Roussel).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

La Chorale la Port-Vendraise de Port-Vendres, 50 exécutants,
directeur : Q. Pans.

Les Paysans (Saintis).

L'Union Chorale de Méze, 45 exécutants, directeur F. Bayle.

Les Proscrits (Saintis).

L'Union Caussadaise de Caussade, 28 exécutants, directeur :
P. Saintis.

Le Coin du feu (A. Saintis).

L'Avant-garde républicaine de Capestang, 50 exécutants, direc-
teur : A. Peclh.

Tableaux champêtres (J. Ritz).

La Société Chorale de Poucharramet, 40 exécutants, directeur :
A. Brouquisse.

Les Paysans (A. Saintis).

3^{me} Division — 3^{me} Section (groupe A)

Chœur imposé : *Le Silence* (Roussel)

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

L'Orphéon de Banyuls-sur-Mer, 40 exécutants, directeur :
G. Bernadi.

Chœur de Buvvurs (L. de Rillé).

L'Orphéon l'Indépendant de Puisserguier, 35 exécutants, direc-
teur : U. Escudier.

Sur les Remparts (A. Saintis).

Chorale Roussillonnaise de Pia, 46 exécutants, directeur :
J. Serres.

Sur les Remparts (A. Saintis).

La Chorale maritime de Cette, 50 exécutants, directeur : M. Berges.

Les Proscrits (A. Saintis).

L'Écho du Roussillon de Perpignan, 40 exécutants, directeur :
Et Doumens.

L'Arche (G. de Vos).

QUATUOR A CORDES

Morceau imposé : *Ganzouetta* du 1^{er} quat. op. 42 (Mendelssohn).

Prix unique : Médaille de vermeil.

Le Quatuor du Vallespir, de Gêret.

Ménest-Madrigal (Maubert).

SÉMINAIRE

ORPHÉONS

2^{me} Division — 2^{me} Section

Chœur imposé : *Avenir et Liberté* (Paliard)

1^{er} prix : Médaille de vermeil (moyen module).

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

L'Orphéon Ste-Cécile de Bédarieux, 35 exécutants, directeur :

A. Mas.

Chant d'Espérance (Saintis).

L'Orphéon de Vinassan, 40 exécutants, directeur : L. Gontiès.

Jérusalem (X...)

La Société Chorale de Latour-de-France, 48 exécutants, direc-
teur : J. Alazet.

Les Enfants de Lalève (L. de Rillé).

3^{me} Division — 1^{re} Section

Chœur imposé : *Avenir et Liberté* (Paliard)

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

L'Orphéon de Saint-Thibéry, 50 exécut., directeur : A. Hugol.

Patrie (J. Ritz).

L'Orphéon de Clairac, 36 exécutants, directeur : Mongaillard-Pons.

Les Batteurs de blé (L. de Rillé).

Les Enfants de Fleury, 28 exécutants, directeur : A. Bonalils.

L'Orphéon c'est le peuple (Saintis).

3^{me} Division — 3^{me} Section (groupe B)

Chœur imposé : *Le Silence* (E. Roussel).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{me} prix : Médaille d'argent.

Les Enfants de l'Algérie, 39 exécutants, directeur : Froment.

Les Paysans (Saintis).

L'Avenir de Campsas, 20 exécutants, directeur : J. Quatre.

Les Paysans (A. Saintis).

La Chorale de Ste-Colombe de Colombiers, 40 exécutants, directeur : A. Cavaillé.

Les Proscrits (A. Saintis).

L'Espérance de Reyniès, 29 exécutants, directeur : E. Labail.

Les Chevaliers de la table ronde (A. Saintis).

L'Invincible de Lézignan (Aude), 35 exécutants, directeur : Carbonneau.

Le Serment (X...)

ESTUDIANTINAS

Morceau imposé : *Sérénade* (Pierné).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module).

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

L'Estudiantina Biterroise de Béziers, 35 exécutants, directeur : Morin.

L'Estudiantina Toulousaine de Toulouse, 32 exécutants, directeur : F. Haille.

El Crepusculo (P. Pradas).

L'Estudiantina Provençale de Marseille, 34 exécutants, directeur : Chervier.

Dimanche 6 Août, à 8 heures 1/2 du soir

PROMENADE DE LA GARE

CONCOURS D'HONNEUR

Pour les Harmonies et Fanfares

D'EXCELLENCE ET DE PREMIÈRE DIVISION

Encinte du Festival, prix d'entrée : 1 franc

— : : —

HARMONIES

Division d'Excellence

Morceau imposé : *Coriolan*, ouverture (Beethoven).

1^{er} prix : Médaille d'or et prime en espèces de 2,000 fr.

2^{me} prix : Médaille d'or (offerte par le Cercle Philharmonique).

La Philharmonique de Coursan, 75 exécutants, directeur : X...

L'Harmonie de Libourne, 75 exécutants, directeur : A. Delol.

L'Harmonie de Cette, 80 exécutants, directeur : A. Gracia.

1^{re} Division (toutes sections réunies)

Morceau imposé : *Chant de Victoire* (H. Borrel).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module) et prime en espèces de 800 fr.

2^{me} prix : Médaille de vermeil (grand module), offerte par le Cercle du Globe.

L'Harmonie de Bazas, 45 exécutants, directeur : Monbarin.

L'Harmonie de Muret, 50 exécutants, directeur : C. Vincent.

FANFARES

Division d'Excellence

Morceau imposé : *La Castillane* (H. Borrel).

1^{er} prix : Médaille d'or et prime en espèces de 1,500 fr.

2^{es} prix : Médaille d'or (offerte par M. Miquel, du Café de Paris).

La Lyre Laurentienne de Laurens, 37 exéc., dir. : F. Reveille.

1^{re} Division (toutes sections réunies)

Morceau imposé : *Chant de Victoire* (H. Borrel).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module) et prime en espèces de 500 fr.

2^{es} prix : Médaille de vermeil (grand module), offerte par M. Barrière, café Barrière.

3^{es} prix : Médaille de vermeil.

La Lyre Indépendante de Moux, 30 exéc., directeur : R. Hue.

La Fanfare de Preignac, 40 exécutants, directeur : Debans.

La Fanfare des Mines de Graissessac, 34 ex., dir. : E. Jammes.

Lundi 7 Août, à 8 heures du matin

SUITE DU CONCOURS D'HONNEUR

COLLÈGE

Harmonies et Fanfares

DES DEUXIÈME ET TROISIÈME DIVISIONS

HARMONIES

2^{me} Division (toutes sections réunies)

Morceau imposé : *La Reine de Saba* (Gounod).

1^{er} prix : Palme de vermeil.

2^{es} prix : Médaille de vermeil.

L'Union Radicale de Capendu, 51 exécut., dir. : P. Burniquel.

2^{me} Division (toutes sections réunies)

Morceau imposé : *Souvenir de Russie* (Dubois).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{es} prix : Palme de vermeil.

La Lyre indépendante de Valence d'Agen, 32 exécutants, directeur : G. Molinié.

La Tour d'Escales, directeur : J. Mondy.

L'Accord populaire de Fabrezan, directeur : X...

3^{me} Division — 1^{re} Section (groupes A et B)

Morceau imposé : *Sous les orangers* (Lardeur).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{es} prix : Palme d'argent.

3^{es} prix : Médaille de vermeil.

La Fraternelle des Enfants d'Marie de Fontcouverte, 20 exéc., directeur : M. Ayrolles.

Les Enfants de Blagnac, 25 exécutants, directeur : Rivet.

La Fanfare républicaine de Lagrasse, 28 exécutants, directeur : Condouret.

La Fanfare municipale d'Amélie-les-Bains, 34 exécutants, directeur : F. Salvat.

La Lyre républicaine de Bédarieux, 34 exéc., direct : J. Gault.

La Fanfare d'Argeliers, exécutants, directeur : P. Pontet.

L'Union musicale Ste-Cécile de Ferrals, 45 exécutants, directeur : G. Raynaud.

La Lyre de Castelsarrasin, 36 exécutants, directeur : F. Bégé.

ALCAZAR

HARMONIES

3^{me} Division (groupe A)

Morceau imposé : *Soirée intime* (Borrel).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{es} prix : Palme d'argent.

3^{es} prix : Médaille de vermeil.

4^{es} prix : Médaille d'argent.

- L'Harmonie du Vallespir de Cèret, 36 exécutants, directeur :
D. Vilacèque.
La Lyre maritime de Cette, 83 exécutants, directeur : F. Bayle.
La Lyre Roussillonnaise de Rivesaltes.
L'Harmonie Ste-Cécile de Réalmont, 35 exécutants, directeur :
E. Millon.
L'Harmonie républicaine de Montady, 48 exécutants, directeur :
J. Bourdel.
L'Union musicale de Formiguères, 25 exécutants, directeur :
N. Pelouse.
La Musique des Ecoles de Béziers, 59 exécutants, directeur :
J. Alicot.
La Lyre de Lézignan-la-Cèbe, 33 exéc., directeur : E. Calas.

3^{me} Division (groupe B)

Morceau imposé : *Sous les orangers* (Lardeur).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{me} prix : Médaille de vermeil.

- L'Harmonie républicaine de Frontignan, directeur : R. Astruc.
L'Avenir musical de Paulhan, 30 exéc., directeur : B. Gaujous.

3^{me} Division — 2^{me} et 3^{me} Sections

Morceau imposé : *Sous les orangers* (Lardeur).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{me} prix : Palme d'argent.

3^{me} prix : Médaille d'argent.

- La Fanfare de Pibrac, 28 exécutants, directeur : M. Granadel.
La Fanfare de Portel, 32 exécutants, directeur : Ch. Bonnafous.
Pézénas-Fanfare, 44 exécutants, directeur : H. Bonis.
Les Enfants des Corbières, de Villesèque-des-Corbières, 40 exéc.,
directeur : L. Gravillou.
L'Avenir républicain de Villeveyrac, 53 exéc., direct. : Marquès.
La Fanfare Parazanaise de Paraza, 36 exéc., direct. : A. Bergé.
L'Alliance musicale de Roubia, 42 exéc., directeur : J. Sénégas.
La Jeune France de Villeveyrac, 35 exéc., directeur : G. Babou.
La Fanfare Ste-Cécile d'Alignan-du-Vent, 23 exéc. directeur :
F. Vaisse.

THÉÂTRE

Orphéons et Estudiantinas

ORPHÉONS

Division d'Excellence

Chœur imposé : *Nos Compagnes* (H. Maréchal).

1^{er} prix : Médaille d'or et prime en espèces de 1,500 fr.

2^{me} prix : Médaille d'or (offerte par le Syndicat des vins).
Clémence Isaure, de Toulouse, 65 exécutants, directeur : A. Guq.

Division Supérieure

Chœur imposé : *Nos compagnes* (H. Maréchal).

1^{er} prix : Médaille d'or et prime en espèces de 700 fr.

2^{me} prix : Médaille d'or (offerte par M. Pricé, du Café Continental).
L'Orphéon d'Aigues-Mortes, 45 exécutants, directeur : L.-D.
Peyre.

- L'Avenir de Millau, 50 exécutants, directeur P. Costecal.
L'Espoir de Cette, 75 exécutants, directeur : M. Aubert.
L'Avenir de Vias, 40 exécutants, directeur : E. Garrigues.
L'Orphéon de Cèret, 60 exécutants, directeur : F. Delmas.
L'Avenir musical de Toulouse, 52 exécutants, directeur : Haille.

1^{re} Division (toutes sections réunies)

Chœur imposé : *Polichinelle* (H. Maréchal).

1^{er} prix : Médaille de vermeil (grand module) et prime en
espèces de 500 fr.

2^{me} prix : Médaille de vermeil (grand module).

3^{me} prix : Médaille de vermeil.

- L'Orphéon de Rivesaltes, 52 exécutants, directeur : J. Boher.
L'Avenir de Talence-Bordeaux, exécutants, directeur :
L. Dintrans.
L'Union de Lézignan, exécutants, directeur : L. Huc.

Les Amis réunis de Frontignan, 42 exécutants, directeur : F. Bayle.

L'Orphéon de Bize, 61 exécutants, directeur : L. Gardel.

L'Union républicaine de Bédarioux, 35 exécutants, directeur : G. Esparsel.

L'Union Philharmonique Agenaise d'Agén, 42 exécutants, directeur : Lambert.

3^{me} Division — 1^{re} et 2^{es} Sections

Chœur imposé : *L'Été* (Paul Wachs).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{es} prix : Palme d'argent.

3^{es} prix : Médaille de vermeil.

L'Orphéon de St-Thibéry, 50 exécutants, directeur : A. Hugol.

L'Orphéon de Clairac, 36 exécutants, directeur : Mongaillard Pons.

Les Enfants de Fleury, 28 exécutants, directeur : Bonafils.

Chorale la Port-Vendraise, de Port-Vendres, 40 exécutants, directeur : Q. Pams.

L'Union Chorale de Méze, 45 exécutants, directeur : F. Bayle.

L'Union Caussadaise, de Caussade, 28 exécutants, directeur : P. Saintis.

L'Avant-Garde Républicaine de Capestang, 50 exécutants, directeur : A. Pech.

La Société Chorale de Poucharramet, 40 exécutants, directeur : A. Brouquise.

TIVOLI ORPHÉONS

2^{me} Division (toutes Sections réunies)

Chœur imposé : *Noël Périgourdin* (F. de la Tombelle).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{me} prix : Palme de vermeil.

3^{es} prix : Médaille de vermeil.

L'Union Orphéonique de Limoux, 45 ex., dir. : Achille François.

Les Chanteurs Appamécens de Pamiers.

L'Orphéon Ste-Cécile de Bédarioux, 35 exéc., directeur : A. Mas.

L'Orphéon de Vinassan, 40 exécutants, directeur : L. Gontier.

Société Chorale de Latour-de-France, 48 exéc., dir. : J. Alazet.

3^{me} Division — 3^{me} Section (groupes A et B)

Chœur imposé : *L'Été* (P. Wachs).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{es} prix : Palme d'argent.

3^{es} prix : Médaille de vermeil.

L'Orphéon de Banyuls-sur-Mer, 40 exéc., directeur : C. Bernadi.

L'Orphéon Indépendant de Puisserguier, 35 ex., dir. : Escudier.

La Chorale Roussillonnaise de Pia, 45 ex., directeur : J. Serres.

La Chorale Maritime de Cette, 50 exéc., directeur : M. Berger.

L'Echo du Roussillon de Perpignan, 40 ex., dir. : Et. Doumens.

Les Enfants de l'Algérie d'Alger, 39 exéc., directeur : Fromant.

L'Avenir de Campsas, 20 exécutants, directeur : J. Quatre.

La Chorale Ste-Colombe de Colombiers, 40 ex., dir. : A. Cavallé.

L'Espérance de Reyniès, 29 exécutants, directeur : E. Labail.

L'Invincible de Lézignan (Aude), 35 exéc., dir. : Carbonneau.

ESTUDIANTINAS

Morceau imposé : *La Brise de Garança* (Péprats).

1^{er} prix : Couronne de vermeil.

2^{es} prix : Palme de vermeil.

L'Estudiantina Biterroise de Béziers, directeur : Morin.

L'Estudiantina Toulousaine de Toulouse, 32 ex., dir. : F. Hülle.

L'Estudiantina Provençale de Marseille.

Du 8 au 11 Août

EXCURSIONS

Plages de la Méditerranée :

St-Pierre et l'Embouchure de l'Aude,
Gruissan, Grau du Grazel, La Nouvelle,
La Franqui
Les Etangs de Bages, Sigean,
et Leucate.

L'Abbaye de Fontfroide, La Clape,
les Carrières d'Armissan
et les Grottes préhistoriques de Minerve.



Dimanche 13 Août 1893

GRANDES COURSES DE VÉLOCIPÈDES

ORGANISÉES PAR

LE CERCLE DE LA PÉDALE

4,000 Francs de Prix

Les Musiques de la Ville prêteront leur gracieux concours



Du 30 Juillet au 30 Septembre

Dans les locaux de l'Arsenal (ancienne Amiralité)

EXPOSITION INTERNATIONALE

Agricole, Horticole, Commerciale,
Industrielle, Scolaire et des Beaux-Arts

QUAI VALLIÈRE.

EXPOSITION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

ORGANISÉE PAR

Le Comice Agricole de l'arrondissement de Narbonne

DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DE LAMOURGUIER

(Musée Lapidaire)

EXPOSITION VINICOLE

ORGANISÉE PAR

Le Syndicat des Vins et Spiritueux de l'Arrondissement



Menu

Potage à la Jacques Bonhomme. — Petites bouchées Marion.

RELEVÉ

Saumon de la Loire, sauce tartare

ENTRÉES

Filets de Bœuf Déidamie. — Canelons et canards du Concours.

ROTS

Poulardes de la Taverne des Trabans.
Dindonneaux au cresson — Salade parisienne truffée.

ENTREMETS

Bombe glacée moka. - Gâteau suédois — Corbeille de Fruits
Dessert varié

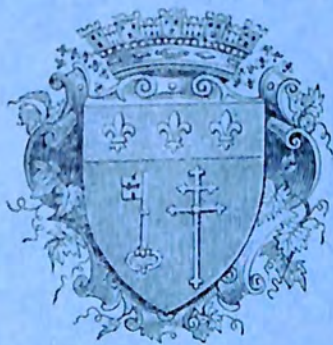
VINS : Madère, Sauternes, Bordeaux, Champagne frappé

Grand Hôtel Jalabert.

Mortimer to Embell

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de



Narbonne

CONCOURS INTERNATIONAL

D'ORPHÉONS, D'HARMONIES

de Fanfares, de Quatuors à Cordes

ET D'ESTUDIANTINAS

le 6 et 7 AOUT 1893



NARBONNE

IMPRIMERIE L. FENATEU, BOULEVARD GAMBETTA, 8

1893

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de



Narbonne

CONCOURS INTERNATIONAL

D'ORPHÉONS, D'HARMONIES

de Fanfares, de Quatuors à Cordes

ET D'ESTUDIANTINAS

6 et 7 AOUT 1893



NARBONNE

IMPRIMERIE L. FENATEU, BOULEVARD GAMBETTA, 8

1893

COMITÉ D'ORGANISATION

Président-né :

M. LE MAIRE DE NARBONNE.

Président :

ARNAUD O., Négociant, Président de la *Lyre Narbonnaise*.

Vice-Présidents :

MURAT LOUIS, Négociant, Conseiller municipal.

RAYNAL JULES, Négociant, Vice-Consul d'Espagne.

Secrétaire Général :

NARBONNE LOUIS, Avocat.

Secrétaire :

GUILLET EMILE, Négociant.

Secrétaire-Adjoint :

PIQUEMAL LÉONCE, Chef du Secrétariat de la Mairie.

Trésorier :

CAUVET JULES, Négociant, Juge au Tribunal de Commerce.

Membres :

ASTRUC Fils, Conseiller municipal.

ARNAUD CHARLES, Président de la Société Vélocipédique.

BONAFILS, Professeur de Musique, Directeur de la *Chorale Narbonnaise*.

BONNET JACQUES, Membre de la Société des Beaux-Arts.

CABARET, Négociant.

CANUTIS, Négociant, Vice-Président de la *Lyre Narbonnaise*.

CAPELLE, Directeur du *Courrier de Narbonne*.

CAUMEL, Rédacteur-Correspondant de la *Dépêche*.

DAT JOSEPH, Conseiller municipal.

FABRE EMILE, Professeur de Musique.

FABRE GUSTAVE, Pharmacien, Conseiller municipal.

FERLUS, Professeur de Musique.

JEANJEAN, Conseiller municipal.

LAPEYRE FRANÇOIS, Conseiller municipal.

MANEY, Professeur d'Horticulture.

PIGLOWSKI HENRI, 2^e Adjoint du Maire de Narbonne.

PINEAU GABRIEL, Conseiller Municipal.

RAYNAL CHARLES, Négociant, Ancien Président du Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux de l'arrondissement.

REVERDY HENRI, Négociant, Président de l'*Orphéon l'Avenir*.

REY-ANDREU, Président de la *Chorale Narbonnaise*.

REGRAFFE, Conseiller municipal.

SABATIER EUGÈNE, Avocat.

SCHNEIDER, Profes. de Musique, Directeur de l'*Orphéon l'Avenir*.

TIVOLLIER, Profes. de Musique, Directeur de la *Lyre Narbonnaise*.

VERDIÉ MARCELIN, Professeur de Musique, Directeur de l'*Orphéon Narbonnais*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NARBONNE

CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE

Des 6 et 7 Août 1893.

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER

Un concours international d'Orphéons, d'Harmonies, de Fanfares, de Quatuors à cordes, d'Estudiantinas, sera ouvert à Narbonne les 6 et 7 août 1893, sur l'initiative de la Municipalité et sous la présidence d'honneur de M. HENRI MARÉCHAL.

Toutes les Sociétés musicales de France, d'Algérie et de l'Étranger sont appelées à y prendre part. Les sociétés musicales de Narbonne ne concourront pas.

ART. 2

Cette solennité comprendra :

- 1^o Concours de lecture à vue ;
- 2^o Concours de Soli instrumental et de quatuor vocal ;
- 3^o Concours d'Exécution ;
- 4^o Concours d'Honneur.

ARTICLE 3.

Les Sociétés seront classées dans l'ordre suivant :

§ 1. — *Division d'Excellence*

Sociétés ayant déjà concouru dans cette division ou ayant remporté un 1^{er} prix ascendant dans la division supérieure.

§ 2. — *Division Supérieure*

Sociétés ayant déjà concouru dans cette division ou ayant remporté un 1^{er} prix ascendant dans la 1^{re} division, 1^{re} section.

§ 3. — *Première Division (1^{re} section)*

Sociétés ayant déjà concouru dans cette section ou ayant remporté un 1^{er} prix ascendant dans la 1^{re} division, 2^e section.

§ 4. — *Première Division (2^e section)*

Sociétés ayant déjà concouru dans cette section ou ayant remporté un 1^{er} prix ascendant dans la 2^e division, 1^{re} section.

§ 5. — *Deuxième Division (1^{re} section)*

Sociétés ayant déjà concouru dans cette section ou ayant remporté un 1^{er} prix ascendant dans la 2^e division, 2^e section.

§ 6. — *Deuxième Division (2^e section)*

Sociétés ayant déjà concouru dans cette section ou ayant remporté un 1^{er} prix ascendant dans la 3^e division, 1^{re} section.

§ 7. — *Troisième Division (1^{re} section)*

1^o Sociétés ayant déjà concouru dans cette section sans y avoir obtenu un 1^{er} prix ;

2^o Sociétés ayant obtenu un 1^{er} prix ascendant dans la 3^e division, 2^e section.

§ 8. — *Troisième Division (2^e section)*

1^o Sociétés ayant déjà concouru dans cette division sans y avoir obtenu un 1^{er} prix ;

2^o Sociétés ayant déjà obtenu un 1^{er} prix ascendant dans la 3^e division, 3^e section.

§ 9. — *Troisième Division (3^e section)*

Sociétés ayant déjà concouru dans cette division sans y avoir obtenu un 1^{er} prix.

Concours de Lecture à Vue

ART. 4

Le concours de lecture à vue est :

- 1^o Obligatoire pour toutes les Sociétés instrumentales et quatuors à cordes ;
- 2^o Facultatif pour les Orphéons.

ART. 5

Chaque Société sera classée dans la division ou section où elle se sera fait inscrire, et devra se soumettre à tous les paragraphes de l'art. 3.

Les morceaux à vue seront pour les Orphéons :

- 1^o *Divisions d'Excellence et Supérieure.* — Un solfège à quatre parties ;
- 2^o *Première Division.* — Un solfège à deux parties ;
- 3^o *Deuxième Division.* — Un solfège à deux parties (moyenne force) ;
- 4^o *Troisième Division.* — Un solfège à deux parties (facile).

Les morceaux imposés au concours à vue pour les Sociétés instrumentales seront de difficultés proportionnées à leur classement.

Toutes les œuvres données en lecture seront inédites, de façon à ce que les Sociétés n'aient pu se les procurer antérieurement.

ART. 6

Une Société ne pourra concourir par fraction pour la lecture à vue ; elle devra y prendre part avec tout son personnel (sauf la batterie).

ART. 7

Le concours de lecture à vue sera public.

Quant aux Sociétés, elles ne seront admises dans la salle où aura lieu le concours qu'à tour de rôle et au fur et à mesure de l'appel qui sera fait. Tout membre d'une Société qui s'introduirait dans la salle du concours avant l'appel de la Société dont il fait partie exposerait cette dernière à être exclue du concours.

ARTICLE 8

Les morceaux de musique destinés à être exécutés seront remis aux Sociétés au moment où elles se présenteront devant le Jury.

Il sera accordé aux Sociétés cinq minutes pour voir le morceau et prendre la tonalité.

Afin d'éviter toute perte de temps, MM. les Directeurs devront, après l'audition de leur Société, faire relever les parties de musique par pupitres d'instruments.

Concours de Soli Instrumental ET DE QUATUOR VOCAUX

ARTICLE 9

Ce concours est facultatif, mais ne pourront y prendre part que les Sociétés instrumentales et fanfares des divisions d'excellence, supérieure et première division (1^{re} et 2^e sections).

Les Sociétés qui voudront concourir devront exécuter un morceau de leur choix (quatuor ou double quatuor pour les Chorales) n'ayant jamais été couronné d'un 1^{er} prix.

Les Sociétés instrumentales devront produire, savoir :

HARMONIES

- 1^o Division d'Excellence, au minimum 6 solistes ;
- 2^o Division Supérieure, au minimum 5 solistes ;
- 3^o Première Division, au minimum 4 solistes.

FANFARES

- 1^o Division d'Excellence, au minimum 5 solistes ;
 - 2^o Division Supérieure, au minimum 4 solistes ;
 - 3^o Première Division, au minimum 3 solistes.
- Il ne sera fait aucune distinction entre les Fanfares avec ou sans saxophones.

Concours de Quatuors à Cordes ET D'ESTUDIANTINAS

1^o CONCOURS DE QUATUORS A CORDES

ARTICLE 10

Il ne sera formé, pour ce concours, qu'une seule division ne comprenant qu'une section.

Les Sociétés comprises dans cette catégorie auront à exécuter :

- 1° Un Quatuor de leur choix ;
- 2° Un Quatuor imposé ;
- 3° Un Quatuor à vue.

2° CONCOURS D'ESTUDIANTINAS

ARTICLE 11

Ce concours fera l'objet d'un règlement particulier qui sera adressé aux Sociétés qui en feront la demande.

Concours d'Exécution

ARTICLE 12

Toutes les Sociétés inscrites, quelles que soient leurs divisions ou sections, exécuteront deux morceaux, l'un de choix, l'autre imposé.

Le classement pour cette épreuve reste le même que celui indiqué par l'article 3.

ARTICLE 13

Un exemplaire des morceaux imposés sera envoyé à chaque Société dans un délai de *deux mois* avant le concours.

Le Comité d'organisation fera connaître, s'il y a lieu, en même temps, l'éditeur chez lequel les Sociétés pourront se procurer, à leurs frais, les parties séparées.

Toute Société qui, après s'être fait inscrire, ne participerait pas au concours, devra envoyer au Président du Comité d'organisation, et ce dans un délai de quinzaine qui suivra le concours, la valeur des morceaux qu'elle aura reçus.

ARTICLE 14

La musique de danse et les pas redoublés ne pourront, en aucune manière, servir de morceaux de choix.

Après le tirage au sort et le groupement des Sociétés, il sera interdit de substituer un autre morceau à celui porté sur la feuille d'adhésion.

ARTICLE 15

Sont absolument interdits les morceaux avec lesquels les Sociétés auront obtenu un premier prix.

ARTICLE 16

Chaque Société, instrumentale ou chorale, devra remettre au Jury deux exemplaires (partitions ou conducteurs) des morceaux de choix.

Concours d'Honneur

ARTICLE 17

Le concours d'honneur est obligatoire.

Le classement sera ainsi réglé :

- 1° Division d'Excellence ;
- 2° Division Supérieure ;
- 3° Première Division, toutes sections réunies.

L'ensemble des notes obtenues par ces divisions dans les concours à vue et d'exécution servira pour l'attribution du prix d'honneur.

Toutefois, les notes obtenues par les Orphéons des divisions d'excellence, supérieure et de 1^{re} division, dans le concours de lecture à vue, ne compteront pas pour l'attribution du prix d'honneur.

Les Sociétés concourant en honneur exécuteront un morceau imposé différent de celui du concours d'exécution.

Le concours d'honneur aura lieu, pour chaque catégorie, devant tous ses Jurys rassemblés.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 18.

Les Sociétés désirant participer au Concours devront retourner dûment remplie, et avant le 15 mai 1893, terme de rigueur, la feuille d'adhésion et de renseignements jointe au présent règlement.

Cet envoi, ainsi que toutes les demandes de renseignements, quelles qu'elles soient, devront être adressés à M. le Secrétaire général du Concours musical à l'Hôtel de Ville de Narbonne.

La feuille d'adhésion et de renseignements devra être certifiée véritable par le Président et le Directeur de la Société. Elle devra, en outre, être visée par le Maire de la commune.

ARTICLE 19.

Aucun membre des Sociétés inscrites au Concours ne peut faire partie de deux Sociétés de même nature ; il est fait exception pour les Chefs, qui peuvent diriger plusieurs Sociétés, sauf dans le cas où ces Sociétés concourraient dans la même section et dans le même groupe.

ARTICLE 20.

Avant d'entrer en lice, chaque Directeur devra déclarer au Jury qu'il ne possède aucun exécutant étranger à la Société.

ARTICLE 21.

Aucune Société ne pourra prendre part au Concours avec un nombre de membres supérieur au nombre de membres qu'elle aura déclaré en se faisant inscrire.

ARTICLE 22.

Toute Société, se présentant avec des membres non régulièrement inscrits *trois mois* avant la date du présent Concours, sera exclue de droit. Dans le cas où une fraude de ce genre serait signalée trop tard, les prix et diplômes décernés à la Société en faute seront rendus à la Commission qui communiquera le cas à la presse orphéonique.

ARTICLE 23.

Toute Société se présentant avec des membres exécutants pris en dehors de sa composition ordinaire sera exclue du Concours.

Seront également exclues les Sociétés qui laisseront passer leur tour d'inscription pour entrer en lice, à moins que ce fait ne provienne d'un empêchement sérieux qui sera immédiatement soumis à l'appréciation du Jury.

Toute réclamation qui se produira après l'ouverture du Concours dans chaque local sera considérée comme nulle et non avenue. Il ne sera tenu aucun compte des réclamations anonymes.

L'exclusion du Concours sera également prononcée contre toute Société qui aurait fourni des renseignements inexacts.

ARTICLE 24.

Selon le cas, les Jurys pourront réserver tels prix qu'il leur paraîtra convenable : les prix seront décernés à titre de 1^{er}, 2^e ou 3^e, selon le mérite de la Société.

ARTICLE 25.

Les membres du Jury seront choisis parmi les notabilités musicales françaises et étrangères, compositeurs, professeurs, chefs de musiques militaires, et artistes musiciens, dont la compétence sera de notoriété publique et dont l'indépendance et l'impartialité seront indiscutables.

Ils seront placés sous la présidence d'honneur de M. HENRI MARÉCHAL.

Les contestations ou difficultés qui pourraient se produire avant le concours seront jugées par la Commission d'organisation, celles soulevées au moment du concours seront jugées par le Jury dont les décisions sont souveraines et sans appel ; mais si le Jury ne possédait pas les éléments nécessaires d'appréciation, il laissera concourir la Société mise en cause et réservera la récompense qu'elle pourrait mériter jusqu'à ce que la Commission d'organisation ait statué.

ARTICLE 26.

Les prix consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de différents modules, avec **primes en espèces** dont une circulaire adressée à chaque Société fera connaître ultérieurement l'importance.

Les prix seront répartis conformément au tableau suivant :

CONCOURS DE LECTURE A VUE

Division d'Excellence

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or.
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).

Division Supérieure

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or.
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).

1^{re} Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or.
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

1^{re} Division, 2^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or.
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil (moyen module).

2^e Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

2^e Division, 2^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (moyen module).
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

3^e Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil.
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil (petit module).

3^e Division, 2^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (petit module).
- 2^e Prix. — Médaille d'Argent.

3^e Division, 3^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (petit module).
- 2^e Prix. — Médaille d'Argent.

CONCOURS DE SOLI INSTRUMENTAL
ET DE QUATUOR VOCAL

Division d'Excellence

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or.
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).

Division Supérieure

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or.
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).

1^{re} Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

1^{re} Division, 2^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (moyen module).
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

2^e Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (moyen module).
- 2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

2^e Division, 2^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil.
- 2^e Prix. — Médaille d'Argent (grand module).

3^e Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (moyen module).
- 2^e Prix. — Médaille d'Argent.

3^e Division, 2^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (petit module).
- 2^e Prix. — Médaille d'Argent.

3^e Division, 3^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil.
- 2^e Prix. — Médaille d'Argent.

CONCOURS D'EXÉCUTION

Division d'Excellence

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or.
2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

Division Supérieure

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or.
2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

1^{re} Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).
2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

1^{re} Division, 2^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).
2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

2^e Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (moyen module).
2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

2^e Division, 2^e section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (moyen module).
2^e Prix. — Médaille de Vermeil.

3^e Division, 1^{re} Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil (moyen module).
2^e Prix. — Médaille d'Argent (grand module).

3^e Division, 2^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil.
2^e Prix. — Médaille d'Argent.

3^e Division, 3^e Section

- 1^{er} Prix. — Médaille de Vermeil.
2^e Prix. — Médaille d'Argent.

CONCOURS D'HONNEUR

Division d'Excellence

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or. — *Prime en espèces.*
2^e Prix. — Médaille d'Or.

Division Supérieure

- 1^{er} Prix. — Médaille d'Or. — *Prime en espèces.*
2^e Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).

1^{re} Division (toutes Sections réunies)

- 1^{er} Prix. — Méd. de Vermeil (g. m.) — *Prime en espèces,*
2^e Prix. — Médaille de Vermeil (grand module).
3^e Prix. — Médaille de Vermeil.

Des diplômes de Direction pourront être décernés aux Directeurs de Sociétés.

ARTICLE 27.

Un programme indiquera le jour et l'heure des différents concours ainsi que les locaux où les épreuves auront lieu.

ARTICLE 28.

Toutes les Sociétés seront *rigoureusement* tenues d'assister au défilé dont l'itinéraire sera fixé sur le programme officiel et sur les affiches.

ARTICLE 29.

L'ordre du Concours sera réglé en présence des membres de la Commission municipale d'organisation, par un tirage au sort qui aura lieu le Dimanche 23 juillet à l'Hôtel de Ville à 2 heures du soir.

Les Sociétés inscrites pourront se faire représenter à cette opération.

ARTICLE 30.

Un commissaire sera délégué auprès des Sociétés qui prendront part au Concours. Il sera chargé de les

recevoir à leur arrivée et de se tenir à leur disposition pendant toute la durée de leur séjour.

Les Compagnies des Chemins de fer et la Compagnie Générale Transatlantique accorderont une réduction de 50 0/0 sur les frais de transport aux Sociétés qui leur en feront la demande en temps utile.

Le Comité d'organisation préparera le logement en faveur des Sociétés qui lui en feront la demande en se faisant inscrire.

ARTICLE 31.

Les Sociétés qui, après s'être fait inscrire, ne pourraient pas assister au Concours, devront prévenir, au moins *quinze jours* à l'avance, le Comité d'organisation de leur abstention, sous peine d'être rendues responsables des engagements antérieurement pris en leur nom.

ARTICLE 32.

S'il est fait au présent règlement des additions ou modifications, il en sera donné avis aux Sociétés adhérentes en temps opportun.

Le présent Règlement a été élaboré par un Comité formé de Professeurs, de Chefs d'orchestre, d'Amateurs et d'Artistes musiciens de la ville de Narbonne.

POUR LE COMITÉ :

Le Maire de Narbonne,

F. ALDY

Conseiller Général de l'Aude.

Le Président du Comité d'organisation :

O. ARNAUD

Négociant, Président de la Lyre Narbonnaise.

Le Secrétaire Général du Comité,

L. NARBONNE

Avocat.



SENS le 14 Juin

1894

GRAND
CONCOURS MUSICAL

1894

Monsieur,

Le Comité du Concours Musical me charge de vous demander votre gracieux concours pour le premier Juillet prochain.

Il serait honoré & flatté et au donné votre valeur et votre réputation de vous compter au nombre des Jurés de notre Concours.

Il est bien entendu que vos frais de voyage aller & retour 1^{re} classe, ainsi que ceux d'hôtel sont à notre charge

Les différentes épreuves auront lieu comme suit :

Lecture à vue
Exécution
Honneur

9^h 1/4 matin pour permettre aux Sociétés de Paris de prendre le train
2^h après midi le 8 heures arrivant ici à 8^h 33.
4^h "

Le Comité vous serait infiniment obligé de lui faire connaître par dimanche et décision.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Pour le Comité

Le 1^{er} G^l du Concours

M. Duranville

MAIRIE
de
NEUILLY

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE

CABINET DU MAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Neuilly, le 24 Juin 1894

Monsieur,

La Ville de Neuilly organise pour le dimanche huit
juillet prochain un grand concours musical d'opéras,
musiques d'harmonie et de fanfares.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien
faire partie du jury de ce concours.

C'est avec la plus vive satisfaction que je recevais votre
acceptation, je sais, du reste, que les sociétés musicales,
au nombre de 90, qui ont envoyé leur adhésion, appréciant
votre talent, se soumettront avec plaisir à votre
jugement éclairé.

Estimant recevoir de vous, le plus tôt possible, une
réponse favorable, j'ai l'honneur de vous adresser
l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maire,

Lepe

Bureau-Neuilly

Le programme du concours
devant être terminé incessamment
je vous en suis très obligé & voudrais
me répondre dans les 48 heures.

Votre nom m'a été donné par
M. deplais directeur du journal l'opinion

Monsieur de la Combelle
6 Rue Newton Paris

VILLE
DE
NEUILLY
(SEINE)



VILLE
DE
NEUILLY
(SEINE)

GRAND CONCOURS MUSICAL

D'ORPHÉONS, DE MUSIQUES D'HARMONIE
ET DE FANFARES

ORGANISÉ

A L'OCCASION DE LA FÊTE ANNUELLE

Par la Municipalité

AVEC LE CONCOURS DE LA

MUSIQUE MUNICIPALE et de la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Sous la présidence d'honneur de M. Ambroise Thomas

DIMANCHE 8 JUILLET 1894

PROGRAMME

Prix : **25** Centimes

IMPRIMERIE DE « L'ORPHÉON »

PARIS — 16, BOULEVARD DU TEMPLE — PARIS

1894

VILLE
DE
NEUILLY
(SEINE)



VILLE
DE
NEUILLY
(SEINE)

GRAND CONCOURS MUSICAL
D'ORPHÉONS, DE MUSIQUES D'HARMONIE
ET DE FANFARES

ORGANISÉ

A L'OCCASION DE LA FÊTE ANNUELLE

Par la Municipalité

AVEC LE CONCOURS DE LA

MUSIQUE MUNICIPALE et de la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Sous la présidence d'honneur de M. Ambroise Thomas

DIMANCHE 8 JUILLET 1894

PROGRAMME

Prix : 25 Centimes

IMPRIMERIE DE « L'ORPHÉON »
PARIS — 16, BOULEVARD DU TEMPLE — PARIS

1894

COMMISSION D'ORGANISATION

Président : M. le général HENRION-BERTIER, commandeur de la Légion-d'honneur, maire de Neuilly ;

Les Adjoints au Maire : MM. BOQUET * et GROUËSY.
MM. CLEMENT, DESUROSNE, DURET, GILET, GIRAULD, LACROIX, MAGÈS et VOISIN.

Secrétaire général : M. DUFRESNE, secrétaire de la Mairie.

JURY

Président des Sociétés instrumentales : M. Gustave WETTGE, *, ex-chef de la musique de la Garde Républicaine ;

Président des Orphéons : M. F. de la TOMBELLE, * O. A.

- MM. ARNOULD, compositeur ;
 - ARTUS (N.), chef d'orchestre ;
 - AUZENDE, compositeur ;
 - BERTAIN (Jules), compositeur, * O. A.
 - BERTIN (Emile), professeur ;
 - BILLETTE (Paul), professeur ;
 - BOURGEOIS (Henri), professeur ;
 - BROU, chef d'orchestre ;
 - CHAVAGNAT, compositeur, * O. I.
 - CARRIÉ, chef d'orchestre ;
 - CHILLEMONT, compositeur ;
 - COCHET, artiste-musicien ;
 - COURRAS, compositeur ;
 - DASSONVILLE, * ex-chef de musique d'artillerie, compositeur ;
 - DEBRAY, compositeur ;
 - DECO, organiste, * O. A.
 - DUBREUIL, professeur ;
 - DUCHESNE, ex-artiste de l'Opéra-Comique ;
 - DUPUY, compositeur * O. I.
 - DUREAU, professeur ;
 - GOUGET, professeur, * O. A.
 - LANCIZE (de), compositeur ;
 - LELEU, compositeur ;
 - LEMAIRE, professeur ;
 - LESERRE, artiste-lyrique ;
 - MARIE, chef d'orchestre ;
 - MÉLÉ, chef d'orchestre, * O. A.
 - MICHEL, compositeur ;
 - MIQUEL, professeur ;
 - PRUNET, professeur ;
 - VAUX (Ludovic de) ;
 - VILARET, professeur au Conservatoire ;
 - WITTMANN, professeur d'Harmonie ;
- Directeur du Concours : M. E. DEPLAIX, * O. A.,
directeur du journal l'Orphéon.

PROGRAMME

Dimanche matin, 8 juillet 1894

Place de l'Hôtel de Ville de Neuilly, Adesue da Roale
Réception des Sociétés par leur commissaire délégué.

- A 9 heures précises, lecture à vue à huis-clos ;
- A 1 heure (après-midi) Concours d'exécution. —
Audition publique ;
- A 3 h. 1/2, Concours d'honneur. — Audition publique.
- A 5 heures, réunion de toutes les Sociétés conduites par leur commissaire respectif, boulevard d'Argenson, près de l'Hôtel de Ville, dans l'ordre suivant pour le défilé :

SOCIÉTÉS

- Les Trompettes du XI^e Arrond^t Paris
- Les Enfants de Saint-Remi, Reims
- Union musicale du Chemin de fer du Nord
- Les Fils d'Orphée de Puleaux
- Orphéon Typographique d'Amiens
- Harmonie d'Essonnes
- Choral du XVII^e Arrond^t Paris
- Savoisien les Allobroges, Paris
- Chevê de Montreuil-sous-Bois
- Harmonie la Lyre des Gobelins
- Choral de Pantin
- de Grenelle
- La Lyre de Suresnes
- Philharmonique de Cousolre
- Orphéon de Boulogne-sur-Seine
- Choral de Saint-Ouen
- Les Trouvères de Tourcoing
- L'Avenir de la Sentinelle
- Harmonie des Sapeurs-Pompiers de Courbevoie
- La Lyre amicale de Reims
- Orphéon de Franconville
- Choral de Vanves
- Orphéon de Thézy-Glimont
- Harmonie de Fresnoy-le-Grand
- de Corné
- Union Chorale de Vaugirard
- Orphéon de Montmorency
- Chorale de Montrouge

COMMISSAIRES

- Bernème
- Cureau
- Hamelin
- Benoît
- Bourgès
- Moneret
- Hervier
- Raynaud
- Baussion
- Kuntz
- J. Chazalas
- L. Schreder
- Caen
- Mathé
- Neuta
- Ridoret
- Taupin
- Levrel
- Haguenier
- Moreau
- Grenet
- Chazalas
- Michel
- Rumeau
- Lacordelle
- G. Béalu
- Revet
- Marinier

Harmonie les Enfants de la Chapelle
 — de Gespunsart
 Orphéon de Cramoisy
 Chorale de la Garenne-Colombes
 Institution Graillot
 Lyre Fraternelle de Saint-Denis de l'Hôtel
 Harmonie l'Industrielle de Puteaux
 — Municipale de Beauvais
 La Fraternelle de Caen
 L'Etoile de Rueil
 Harmonie de Vincennes
 — de Vernon
 Fanfare Artistique de Lille
 — de Poissy
 — d'Alfortville
 Union Musicale de Montmartre, Paris
 Fanfare de Mennecy
 — de Noailles
 Société Musicale Libre de Hermès
 — La Concorde de Ville-
 neuve-la-Garenne
 Fanfare Municipale de Balagny-sur-Thérain
 — des Sapeurs-Pompiers de Troyes
 — de Nemours
 La Persévérante du XVII^e Arrond^t Paris
 Fanfare Communale de Rousies
 — du Mesnil Saint-Denis
 — Municipale d'Ault-les-Bains
 Institution Resve
 Union Musicale de Béthisy-Saint-Pierre
 Le Cercle Musical Havrais
 Fanfare de Vanves
 Alliance musicale de Mennecy-Echarcon
 Fanfare municipale de Béthisy-Saint-Pierre
 — de Chaumont
 Union musicale de Bagnuollet
 Fanfare de Gazeran
 Union patriotique de St-Parres-aux-Tertres
 La Lyre Palisienne
 Musique municipale de Remalard
 Union musicale de Vétheuil
 Fanfare de Vorges
 — de Bourg-la-Reine
 L'Espérance d'Anglesqueville-sur-Saône
 Fanfare de Hénonville
 Union Fraternelle de Garches

A. Rieff.
 Gérard
 Godallier
 Chemin
 Baum
 Deschamps
 Honset
 Arnoult Albert
 Matien
 Andraud
 Bigot
 Choisy
 Arnould Léon
 Juzot
 Noé
 Le Masson
 Main
 Castiaux
 Seyler
 Février
 Meyrenaud
 Fritsche
 Chiron
 Murat
 Bingahn
 Rossignon
 Levêque
 Chanel
 Demouy
 Lehou
 Cras
 Villain
 Schreoder(A.)
 Béalu frère
 Boot
 Levêque
 Bandel frère
 Bandel
 Jacob
 Fromentin
 Rieff (Ch.)
 Jeulin
 Nicolas
 Véré
 Périer

Fanfare de Saint-Brice
 La Lyre Fraternelle de Saint-Denis de l'Hôtel
 Union musicale de Bailleul s. Thérain
 Musique municipale d'Oger
 Fanfare d'Orrouy
 — d'Attichy
 Harmonie Saint-Ferdinand de Chartres
 Société de trompettes La Parisienne-Paris
 — trompes L'Echo de Paris
 Fanfare de l'usine Enault
 Harmonie du XIX^e Arrondissement de Paris
 Pentecouteau
 Deschamps
 Payel
 Quintin
 Jollain.
 Baudet
 Fresneau
 Lombrage
 Bisson
 Fr. Bourgès
 Welter

Pour conserver au défilé son véritable caractère, les Sociétés sont instamment priées de ne pas jouer les unes derrière les autres; laisser au moins un intervalle de trois Sociétés. — Le défilé est obligatoire. Toute Société qui s'en abstenait serait privée des récompenses obtenues.

AVIS IMPORTANT. — Il est formellement interdit d'exécuter aucune musique aux abords des emplacements de concours pendant les épreuves.

ITINÉRAIRE A SUIVRE : Rue et Place de l'Hôtel de Ville Avenue du Roule, Rue du Marché, Avenue de Neuilly, Rue de l'Hôtel de Ville, Avenue du Roule pour se rendre au Rond Point d'Inkermann.

Remise d'age médaille commémorative au fur et à mesure de l'entrée des Sociétés dans l'emplacment réservé.

Arrêt pour l'exécution du morceau d'ensemble :

LE JOYEUX VOLONTAIRE

PAS REDOUBLÉ

par BORREL, chef de musique du 66^e Rég^t d'infanterie.

L'exécution du morceau d'ensemble sera suivie immédiatement de la distribution des récompenses, au même emplacement.

Prix d'entrée dans les différents concours : 0 fr., 50. —
 Carte de circulation donnant droit à l'entrée générale : 1 fr.

Commissaires

Ecole des garçons, 20, rue des Huissiers (Préau)	MM. Maurice Dupuy
Ecole des garçons, 20, rue des Huissiers (3 ^e classe)	F. Zwoboda
Ecole des filles, 9 rue des Poissonniers (Préau)	Martin et Jarrossey
Ecole des garçons, 125, avenue du Roule (Préau)	Miffiez (Misti)
Ecole des filles, 94, avenue du Roule (Préau)	Botsviger, frère
Ecole maternelle, 9, rue des Poissonniers (Préau)	Le Bray
Ecole maternelle, 92, avenue du Roule (Préau)	Seguin
Justice de Paix (Place Parmentier)	Giroird et Gardize
Hôtel de Ville	Botsviger et Hénon
Gymnase Laroque, rue Montrosier	Maric

MM. les commissaires délégués près des jurys dans les emplacements où il n'y a pas de concours d'honneur sont priés de se joindre à leurs autres collègues pour cette épreuve.

CONCOURS DE LECTURE A VUE

CHORALES

Ecole de garçons, 20, rue des Huissiers (Préau)

1^{re} Division, 2^e section

Prix : Palme de VERMEIL.

1. — Choral Chevè de Montreuil-sous-Bois	Exécut. 35	Directeurs Serbourse
2. — Choral de Pantin	40	Couture

1^{re} Division, 1^{re} section

1^{er} prix : Palme de VERMEIL

2^e — — —

1. — Orphéon Typo-Lithographique d'Amiens	Exécut. 52	Directeurs Régnier
2. — Choral Savoisien, les Allobroges (Paris)	45	de Bernardi
3. — Choral du 17 ^e arrondissement (Paris)	35	Soyer.

Division supérieure, 1^{re} section

Prix : Couronne de VERMEIL

1. — Les Fils d'Orphée de Puteaux	Exécut. 55	Directeur Grave
-----------------------------------	------------	-----------------

Division d'excellence

Prix : Couronne de VERMEIL

1. — Les Enfants de Saint-Denis	Exécut. 75	Directeurs Desmets
2. — Les Enfants de Saint-Rémi (Reims)	90	A. Petit

Ecole des garçons, 20, rue des Huissiers (3^e classe)

3^e Division, 1^{re} section

Prix : Médaille de VERMEIL

1. — Choral la Lyre Amicale (Reims)	Exécut. 45	Directeurs Deffaux
2. — Orphéon de Franconville	28	Durand

2^e Division, 2^e section

1^{er} Prix : Palme de VERMEIL

2^e — Médaille —

3^e — — — D'ARGENT

1. — Choral l'Avenir, la Sentinelle (Nord)	Exécut. 55	Directeurs Dubois
2. — Choral l'Espérance, la Sentinelle (Valenciennes)	65	Lerouge
3. — Orphéon de Boulogne-sur-Seine	40	Darblay
4. — Choral de Saint-Ouen	36	Comte
5. — Les Trouvères (Tourcoing)	50	Vandeweghe

2^e Division, 1^{re} Section

Prix : Palme de VERMEIL

- | | | |
|---------------------------------|---------|------------|
| 1. — <i>La Lyre de Suresnes</i> | Exécut. | Directeurs |
| 2. — <i>Choral de Grenelle</i> | 43 | Berlin |
| | 40 | Lemerle |

Ecole des filles, 9, rue des Poissonniers (Préau)

Division de classement

Prix : Médaille de VERMEIL

- | | | |
|--|---------|-----------|
| 1. — <i>La Lyre Fraternelle de St-Denis de l'Hôtel</i> | Exécut. | Directeur |
| | 29 | Parateau |

Division spéciale. — Enfants

Prix : Médaille de VERMEIL

- | | | |
|--|---------|-----------|
| 1. — <i>Choral de l'Institution Graillot (Monthléry)</i> | Exécut. | Directeur |
| | 15 | Graillot |

3^e Division, 3^e section

1^{er} Prix : Médaille de VERMEIL

2^e — — — ARGENT

- | | | |
|--|---------|------------|
| 1. — <i>Orphéon de Cramoisy</i> | Exécut. | Directeurs |
| 2. — <i>Choral de Montrouge (14^e arrond^t.)</i> | 23 | Villain |
| 3. — <i>Choral de la Garenne-Colombes</i> | 35 | Neveu |
| | 24 | Payard |

3^e Division, 2^e section

1^{er} Prix : Médaille de VERMEIL

2^e — — — ARGENT

- | | | |
|--|---------|------------------|
| 1. — <i>Orphéon de Thézzy-Glimont</i> | Exécut. | Directeurs |
| 2. — <i>Union chorale de Vaugirard</i> | 31 | Desprès, Romuald |
| 3. — <i>Choral de Vanves</i> | 33 | Brousse |
| 4. — <i>Orphéon de Montmorency</i> | 25 | Choppé |
| | 29 | Bonnot |

Ecole des garçons, 125, avenue du Roule (Préau)

HARMONIES

2^e Division, 2^e section

1^{er} Prix : Palme de VERMEIL

2^e — — — Médaille —

3^e — — — ARGENT

- | | | |
|--|---------|-----------|
| 1. — <i>Société Philharmonique l'Union de Cousolre</i> | Exécut. | Directeur |
| | 56 | Bruyer |

- | | | |
|---|----|----------|
| 2. — <i>Harmonie municipale de Fresnoy-le-Grand</i> | 54 | Cantelon |
| 3. — <i>Harmonie des Sapeurs-Pompiers de Courbevoie</i> | 43 | Hervé |
| 4. — <i>Harmonie municipale de Corné</i> | 35 | Galeau |
| 5. — <i>Harmonie de Vincennes</i> | 38 | Hecht |

1^{re} Division, 1^{re} section

1^{er} Prix : Palme de VERMEIL

- | | | |
|--|---------|------------|
| 1. — <i>Harmonie l'Industrielle de Puteaux</i> | Exécut. | Directeurs |
| 2. — <i>Société musicale du 19^e Arrond^t.</i> | 46 | Doye |
| | 50 | Detrain |

Ecole des filles, 91, avenue du Roule (Préau)

HARMONIES

3^e Division, 1^{re} section

1^{er} Prix : Médaille de VERMEIL

2^e — — — ARGENT

- | | | |
|---|---------|--------------------|
| 1. — <i>Harmonie d'Essones</i> | Exécut. | Directeurs |
| 2. — <i>Harmonie Les Enfants de la Chapelle (Paris)</i> | 35 | Gentil |
| 3. — <i>La Lyre des Gobelins (Paris)</i> | 60 | Lemoine |
| 4. — <i>Union musicale du chemin de fer du Nord (Paris)</i> | 35 | Marquette de Bédée |
| | 55 | Porte |

2^e Division, 1^{re} section

1^{er} Prix : Palme de VERMEIL

2^e — — — Médaille —

- | | | |
|---|---------|------------|
| 1. — <i>Harmonie municipale de Beauvais</i> | Exécut. | Directeurs |
| 2. — <i>Harmonie La Fraternelle de Caen</i> | 50 | Delannoy |
| 3. — <i>Harmonie l'Étoile de Rueil</i> | 50 | Thierry |
| | 46 | Walter |

Division supérieure, 1^{re} section

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | | |
|--|---------|-----------|
| 1. — <i>Harmonie Saint-Ferdinand de Chartres</i> | Exécut. | Directeur |
| | 80 | Pouteau |

Ecole maternelle, 9, rue des Poissonniers (Préau)

HARMONIES

3^e Division, 2^e section

Prix : Médaille de VERMEIL

- | | | |
|------------------------------------|---------|------------|
| 1. — <i>Harmonie de Gespunsart</i> | Exécut. | Directeurs |
| 2. — <i>Harmonie de Vernon</i> | 45 | E. Marie |
| | 52 | Vacossin |

FANFARES AVEC SAXOPHONES

2^e Division, 2^e section

1^{er} Prix : Palme de VERMEIL

2^e — Médaille —

3^e — — ARGENT

- | | Exécut. | Directeurs |
|--|---------|------------|
| 1. — <i>Fanfare de Noailles</i> | 36 | Boulangier |
| 2. — — <i>La Concorde de Villeneuve la Garenne</i> | 41 | Gasser |
| 3. — — <i>des Sapeurs-Pompiers de Troyes</i> | 45 | Cornesse |
| 4. — — <i>municipale de Balagny-s.-Thérain</i> | 38 | Briot |
| 5. — <i>Société musicale libre de Hermes</i> | 35 | Dartois |

Division supérieure

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | Exécut. | Directeur |
|---|---------|-------------|
| 1. — <i>Fanfare Artistique de Lille</i> | 40 | Bacqueville |

Division d'excellence

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | Exécut. | Directeur |
|--|---------|-----------|
| 1. — <i>Fanfare de l'usine Enault, Grand-Montrouge</i> | 57 | Brun |

Ecole maternelle, 92 Avenue du Roule (Préau)

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Division spéciale (Enfants)

Prix : Médaille de VERMEIL

- | | Exécut. | Directeur |
|---|---------|-----------|
| 1. — <i>Fanfare de l'Institution Resves</i> | 45 | Resves |

3^e division, 3^e section

1^{er} Prix : Médaille de VERMEIL

2^e — — d'ARGENT

- | | Exécut. | Directeurs |
|---|---------|------------|
| 1. — <i>Union musicale de Damville</i> | 26 | Petit |
| 2. — <i>Fanfare de Mesnil-Saint-Denis</i> | 20 | Maroas |
| 3. — <i>Fanfare municipale d'Ault-les-Bains</i> | 22 | Lointier |
| 4. — <i>Fanfare communale de Rousies</i> | 53 | Bousset |

3^e division, 2^e section

Prix : Médaille de VERMEIL

- | | Exécut. | Directeurs |
|--|---------|------------|
| 1. — <i>Persérante du XVII^e Arrond. (Paris)</i> | 26 | Baton |
| 2. — <i>Fanfare de Bourg-la-Reine</i> | 26 | Couillaud. |

3^e division, 1^{re} section

Prix : Médaille de VERMEIL

- | | Exécut. | Directeur |
|--------------------------------|---------|-----------|
| 1. — <i>Fanfare de Nemours</i> | 50 | Pontet |

2^e division, 1^{re} section

Prix : Palme de VERMEIL

- | | Exécut. | Directeurs |
|--|---------|------------|
| 1. — <i>Union musicale de Montmartre</i> | 40 | A. Ganne |
| 2. — <i>Fanfare de Mennecey</i> | 32 | Layalette |

Justice de Paix, Place Parmentier

FANFARES SANS SAXOPHONES

3^e division, 2^e section (Groupe A)

1^{er} Prix : Médaille de VERMEIL

2^e — — ARGENT

- | | Exécut. | Directeurs |
|---|---------|------------|
| 1. — <i>Union Patriotique de Saint-Parres-aux-Tertres</i> | 21 | Jeunes |
| 2. — <i>Union musicale de Vetheuil</i> | 20 | Letellier |
| 3. — <i>Fanfare de Gazeran</i> | 20 | Héron |

(Groupe B)

1^{er} Prix ; médaille de VERMEIL

2^e — — ARGENT

- | | Exécut. | Directeurs |
|--|---------|------------|
| 1. — <i>Fanfare municipale de Remalard</i> | 47 | Guerrier |
| 2. — <i>La Lyre Palisienne</i> | 30 | Huez |
| 3. — <i>Fanfare de Vorges</i> | 23 | Delabarre |

FANFARES AVEC SAXOPHONES

1^{re} division, 2^e section

Prix : Palme de VERMEIL

- | | Exécut. | Directeur |
|---|---------|-----------|
| 1. — <i>Les Amis réunis d'Alfortville</i> | 35 | Bidaine |

1^{re} division, 1^{re} section

Prix : Palme de VERMEIL

- | | Exécut. | Directeur |
|-------------------------------|---------|-----------|
| 1. — <i>Fanfare de Poissy</i> | 40 | Huyum |

Hôtel de Ville

FANFARES SANS SAXOPHONES

3^e division, 3^e section (Groupe A)

1^{er} Prix : Médaille de VERMEIL

2^e — — ARGENT

3^e — — —

	Exécut.	Directeurs
1. — <i>Fanfare d'Orrouy</i>	20	Desessar
2. — <i>Fanfare d'Attichy</i>	23	Salmon
3. — <i>Fanfare l'Espérance d'Anglesqueville</i>	20	Leseur
4. — <i>Fanfare de Saint-Brice</i>	22	Brillet
5. — <i>La Lyre Fraternelle de Saint-Denis de l'Hôtel</i>	29	Parateau

2^e division, 2^e section

1^{er} Prix : Palme de VERMEIL

2^e Prix : Médaille de VERMEIL

	Exécut.	Directeurs
1. — <i>Fanfare municipale de Vanves</i>	45	Floriot
2. — <i>Fanfare de Muids</i>	30	Letailleur
3. — <i>Union musicale de Béthisy-St-Pierre</i>	29	Dervin
4. — <i>Cercle musical Havrais</i>	40	Levasseur

FANFARES DE TROMPETTES

Division d'excellence

Prix : Palme de VERMEIL

	Exécut.	Directeurs
1. — <i>Les Trompettes du XI^e arrond. (Paris)</i>	30	Chatelain
2. — <i>La Parisienne (Paris)</i>	25	Son

Gymnase Laroque, rue Montrosier

FANFARES SANS SAXOPHONES

3^e division, 3^e section (Groupe B)

1^{er} Prix : Médaille de VERMEIL

2^e — — ARGENT

3^e — — —

	Exécut.	Directeurs
1. — <i>Fanfare d'Hénonville</i>	15	Dussouse
2. — <i>Union mus. de Bailleul-sur-Thérain</i>	21	Dolfren
3. — <i>Union Fraternelle de Garches</i>	25	Huther
4. — <i>Musique municipale d'Oger</i>	22	Rapnot
5. — <i>Fanfare de Voigny</i>	23	Paris

3^e division, 1^{re} section

1^{er} Prix : Médaille de VERMEIL

2^e — — ARGENT

	Exécut.	Directeurs
1. — <i>Fanfare municipale de Béthisy-St-Pierre</i>	25	Caron
2. — <i>Fanfare de Chaumont</i>	21	Deschamps
3. — <i>Union musicale de Bagnolet</i>	27	Dauffin
4. — <i>Alliance mus. de Mennecey-Echarcon</i>	25	Poullain

TROMPÉS DE CHASSE

1^{re} Division

Prix : Palme de VERMEIL

	Exécut.	Directeur
1. — <i>L'Echo de Paris</i>	8	Limousin

CONCOURS D'EXÉCUTION

CHORALES

Ecole des garçons, 20, rue des Huissiers (Préau)

1^{re} Division, 2^e section

Chœur imposé : *Bonjour Monsieur Printemps*, Paliard

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| 1. Choral de Montreuil-sous-Bois. | Directeurs |
| 2. Choral de Pantin. | Serbourse |
| | Couture |

1^{re} Division, 1^{re} section

Chœur imposé : *Bonjour Monsieur Printemps*, Paliard

1^{er} prix : Couronne de VERMEIL
2^e — — —

- | | |
|---|------------|
| 1. Orphéon Typo-Lithographique d'Amiens | Directeurs |
| 2. Choral Savoisien, les Allobroges de Paris | Régnier |
| 3. Choral du 17 ^e arrondissement (Paris) | Bernardi |
| | Soyer |

Division supérieure, 1^{re} section

Chœur imposé : *La voix des Cloches*, de la Tombelle

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| 1. Les Fils d'Orphée de Puteaux | Directeur |
| | Grave |

Division d'excellence

Chœur imposé : *La voix des Cloches*, de la Tombelle

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| 1. Les Enfants de Saint-Denis | Directeur |
| 2. Les Enfants de Saint-Rémi (Reims) | Desmets |
| | A. Petit |

Ecole des garçons, 20, rue des Huissiers (3^e classe)

3^e Division, 1^{re} section

Chœur imposé : *Salut au Soleil*, Th. Sourilas

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| 1. Choral la Lyre Amicale (Reims) | Directeurs |
| 2. Orphéon de Franconville | Deffaux |
| | Durand |

2^e Division, 2^e section

Chœur imposé : *Bonjour Monsieur Printemps*, Paliard

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

3^e — — d'argent

- | | |
|---|------------|
| 1. Choral l'Avenir, la Sentinelle (Nord) | Directeurs |
| 2. Choral l'Espérance, la Sentinelle (Valenciennes) | Dubois |
| 3. Orphéon de Boulogne-sur-Seine | Lerouge |
| 4. Choral de Saint-Ouen | Darblay |
| 5. Les Trouvères (Tourcoing) | Comte |
| | Vandeweghe |

2^e Division, 1^{re} section

Chœur imposé : *Bonjour Monsieur Printemps*, Paliard

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|------------------------|------------|
| 1. La Lyre de Suresnes | Directeurs |
| 2. Choral de Grenelle | Bertin |
| | Lemerle |

Ecole de filles, 9, rue des Poissonniers (Préau)

Division de classement

Chœur imposé : *l'Été*, Paul Wachs

Prix : Médaille de VERMEIL

- | | |
|--|-----------|
| 1. La Lyre Fraternelle de St-Denis de l'Hôtel Parateau | Directeur |
| | Parateau |

Division spéciale. — Enfants

Chœur imposé : *Au nuage qui passe*, Th. Sourilas

Prix : Palme de VERMEIL

- | | |
|---|-----------|
| 1. Choral de l'Institution Graillot (Montlhéry) | Directeur |
| | Graillot |

3^e Division, 3^e section

Chœur imposé : *Salut au Soleil*, Th. Sourilas

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

- | | |
|---|------------|
| 1. Orphéon de Cramoisy | Directeurs |
| 2. Choral de Montrouge (14 ^e arrondissement) | Villain |
| 3. Choral de la Garenne-Colombes | Neveu |
| | Payard |

3^e Division, 2^e section

Chœur imposé : *Salut au Soleil*, Th. Sourilas

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. Orphéon de Thézy-Glymont | Directeurs
Després, Romuald |
| 2. Union chorale de Vaugirard | Brousse |
| 3. Choral de Vanves | Choppé |
| 4. Orphéon de Montmorency | Bonnot |

Ecole de Garçons, 125, avenue du Roule (Préau)

HARMONIES

2^e Division, 2^e section

Morceau imposé : *Le Serment du Père*, L. Janvier

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

3^e — — ARGENT

- | | |
|--|----------------------|
| 1. Société Philharmonique l'Union de
Cousolre | Directeurs
Bruyer |
| 2. Harmonie municipale de Fresnoy-le-
Grand | Cantelon |
| 3. Harmonie des Sapeurs-Pompier de
Courbevoie | Hervé |
| 4. Harmonie municipale de Corné | Galeau |
| 5. Harmonie de Vincennes | Hecht |

1^{re} Division, 1^{re} section

Morceau imposé : *En Exil*, Baillon

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|--|--------------------|
| 1. Harmonie l'Industrielle de Puteaux | Directeurs
Doye |
| 2. Société municipale du 19 ^e Arrond ^t | Detrain |

Ecole des filles, 94, avenue du Roule (Préau)

HARMONIES

3^e Division, 1^{re} section

Morceau imposé : *Les Joies de la Chaumière*, Borrel

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

- | | |
|---|----------------------|
| 1. Harmonie d'Essonne | Directeurs
Gentil |
| 2. Harmonie Les Enfants de la
Chapelle (Paris) | Lemoine |
| 3. La Lyre des Gobelins (Paris) | Marquette de Bédée |
| 4. Union musicale du chemin de fer
du Nord (Paris) | Porte |

2^e Division, 1^{re} section

Morceau imposé : *Le Serment du Père*, L. Janvier

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

- | | |
|------------------------------------|------------------------|
| 1. Harmonie municipale de Beauvais | Directeurs
Delannoy |
| 2. Harmonie La Fraternelle de Caen | Thierry |
| 3. Harmonie L'Etoile de Rueil | Walter |

Division supérieure, 1^{re} section

Morceau imposé : *Sylviane*, ouverture, Labole

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|---|----------------------|
| 1. Harmonie Saint-Ferdinand de Chartres | Directeur
Pouteau |
|---|----------------------|

Ecole maternelle, 9, rue des Poissonniers (Préau)

HARMONIES

3^e Division, 2^e section

Morceau imposé : *Les Joies de la Chaumière*, Borrel

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| 1. Harmonie de Gespunsart | Directeurs
E. Marie |
| 2. Harmonie de Vernon | Vacossin |

FANFARES AVEC SAXOPHONES

2^e Division, 2^e section

Morceau imposé : *Le Serment du Père*, L. Janvier

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

3^e — — ARGENT

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Fanfare de Noailles | Directeurs
Boulangier |
| 2. — La Concorde de Villeneuve la
Garenne | Gasser |
| 3. — des Sapeurs-Pompier de Troyes | Cornesse |
| 4. — municipale de Balagny-s.-Thérain | Briot |
| 5. — Société musicale libre de Hermes | Dartois |

Division supérieure

Morceau imposé : *Les Héros de Gravelotte*, Borrel

Prix : Couronne de VERMEIL

1. Fanfare Artistique de Lille

Directeur
Bacqueville

Division d'excellence

Morceau imposé : *Les Héros de Gravelotte*, Borrel

Prix : Couronne de VERMEIL

1. Fanfare de l'usine Enault, Grand-Montrouge

Directeur
Brun

Ecole maternelle 92, avenue du Roule (Préau)

FANFARES AVEC SAXOPHONES

Division spéciale (Enfants)

Morceau imposé : *Sous les Acacias*, Lardeur

Prix : Palme de VERMEIL

1. Fanfare de l'Institution Resves

Directeur
Resves

3^e Division, 3^e section

Morceau imposé : *Sous les Acacias*, Lardeur

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL
2^e — Palme

1. Union de Damville
2. Fanfare de Mesnil Saint-Denis
3. Fanfare municipale d'Ault-les-Bains
4. Fanfare communale de Rousies

Directeur
Petit
Maroas
Lointier
Bouset

3^e Division, 2^e section

Morceau imposé : *Sous les Acacias*, Lardeur

Prix : Couronne de VERMEIL

1. Persévérante du XVII^e Arrond. (Paris)
2. Fanfare de Bourg-la-Reine

Directeur
Baton
Couillaud

3^e Division, 1^{re} section

Morceau imposé : *Sous les Acacias*, Lardeur

Prix : Couronne de VERMEIL

1. Fanfare de Nemours

Directeur
Pontet

2^e Division, 1^{re} section

Morceau imposé : *Le Serment du Père*, L. Janvier

Prix : Couronne de VERMEIL

1. Union musicale de Montmartre
2. Fanfare de Mennecey

Directeurs
A. Ganne
Lavalette

Justice de Paix, Place Parmentier

FANFARES SANS SAXOPHONES

3^e Division, 2^e section (Groupe A)

Morceau imposé : *Sous les Acacias*, Lardeur

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme

1. Union Patriotique de Saint-Parres-aux-Tertres
2. Union musicale du Vétheuil
3. Fanfare de Gazeran

Directeurs

Jeunes.
Letellier
Héron

(Groupe B)

Même morceau imposé

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme

1. Fanfare municipale de Remalard
2. La Lyre Palisienne
3. Fanfare de Vorges

Directeurs
Guerrier
Huez
Delabarre

FANFARES AVEC SAXOPHONES

1^{re} division, 2^e section

Morceau imposé : *En Exil*, Baillon

Prix : Couronne de VERMEIL

1. Les Amis réunis d'Alfortville

Directeur
Bidaine

1^{re} Division, 1^{re} section

Morceau imposé : *En Exil*, Baillon

Prix : Couronne de VERMEIL

1. Fanfare de Poissy

Directeur
Huyon

Hôtel de Ville

FANFARES SANS SAXOPHONES

3^e Division, 3^e section (Groupe A)

Morceau imposé : *Sous les Acacias*, Lardeur

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

3^e — — ARGENT

- | | |
|---|------------------------|
| 1. Fanfare d'Orrouy | Directeurs
Desessar |
| 2. Fanfare d'Attichy | Salmon |
| 3. Fanfare l'Espérance d'Anglesqueville | Leseur |
| 4. Fanfare de Saint-Brice | Brillet |
| 5. La Lyre Fraternelle de St-Denis de l'Hôtel | Parateau |

2^e Division, 2^e section

Morceau imposé : *Le Serment du Père*, L. Janvier

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

- | | |
|--|-----------------------|
| 1. Fanfare municipale de Vanves | Directeurs
Floriot |
| 2. — Fanfare de Muids | Letailleur. |
| 3. — Union musicale de Béthisy-St-Pierre | Dervin |
| 4. — Cercle musical Havrais | Levasseur |

FANFARES DE TROMPETTES

Division d'excellence

Morceau imposé : *Les Trompettes de Paris*, Desailly

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. — Les Trompettes du XI ^e arrondis. (Paris) | Directeurs
Chatelain |
| 2. La Parisienne (Paris) | Son |

Gymnase Laroque, 19, rue Montrosier

FANFARES SANS SAXOPHONES

3^e division, 3^e section (Groupe B.)

Morceau imposé : *Sous les Acacias*, Lardeur

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme —

3^e — — ARGENT

- | | |
|---|------------------------|
| 1. — Fanfare d'Hénonville | Directeurs
Dussouse |
| 1. — Union mus. de Bailleul-sur-Thérain | Dolfren |
| 3. — Union Fraternelle de Garches | Huther |
| 4. — Musique municipale d'Oger | Rapnot |
| 5. — Fanfare de Voigny | Paris |

3^e division, 1^{re} section

Morceau imposé : *Les Joies de la Chaumière*, Borrel

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL

2^e — Palme — —

- | | |
|--|---------------------|
| 1. — Fanfare municipale de Béthisy-St-Pierre | Directeurs
Caron |
| 2. — Fanfare de Chaumont | Deschamps |
| 3. — Union musicale de Bagnolet | Dauffin |
| 4. — Alliance mus. de Mennecey-Echarcon | Poullain |

TROMPES DE CHASSE

1^{re} Division

Morceau imposé : *Le Chasseur Noir*, Antony Bernier

Prix : Couronne de VERMEIL

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. — L'Echo de Paris | Directeurs
Limousin |
|----------------------|------------------------|

CONCOURS D'HONNEUR

Ecole des Garçons. 20 rue des Huissiers (Préau)

CHORALES

Groupe B. — Sociétés de la 1^{re} division, 1^{re} et 2^e sections
ayant obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
200 francs.

Groupe A. — Division d'Excellence.

Morceau imposé : *Les Villes Mortes*, Henri Maréchal.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
500 francs.

1. — Les Enfants de Saint-Denis
2. — Les Enfants de Saint-Remi, Reims

Directeurs
Desmets
A. Petit

Ecole des garçons, 20 rue des Huissiers (3^e classe)

CHORALES

Groupe D. — Sociétés de la 3^e division, toutes sections
ayant obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
75 francs.

Groupe C. — Sociétés de la 2^e division 1^{re} et 2^e sections
ayant obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
100 francs.

Square de l'Hôtel de Ville, boulevard d'Argenson

HARMONIES

Groupe B. — Sociétés de la 1^{re} division, 1^{re} et 2^e sections
ayant obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
200 francs

FANFARES

Groupe A. — Sociétés des divisions d'excellence et supé-
rieure.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
500 francs]

1. — Fanfare Artistique de Lille
2. — — de l'Usine Enault

Directeurs
Bacqueville
Brun

Ecole de garçons, 125, avenue du Roule

HARMONIES

Groupe D. — Sociétés de la 3^e division, toutes sections
ayant obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
75 francs

Groupe C. — Sociétés de la 2^e division, 1^{re} et 2^e sections
ayant obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix : couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
100 francs.

Ecole Maternelle, 9, rue des Poissonniers

FANFARES

Groupe C. — Sociétés de la 2^e division 1^{re} et 2^e sections
ayant obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
100 francs.

Groupe B. — Société de la 1^{re} division 1^{re} et 2^e sections
ayant obtenu le 1^{er} prix d'exécution.

Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces de
200 francs

Ecole Maternelle, 92, Avenue du Roule

FANFARES

Groupe D. — Sociétés de la 3^e division, toutes sections
ayant obtenu le 1^{er} Prix d'exécutions *dans ce local* et celle
ayant obtenu le 1^{er} Prix d'exécution à *l'Hôtel de Ville*.

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces
75 francs.

2^e Prix : Palme de VERMEIL.

Justice de Paix, Place Parmentier

FANFARES

Groupe D. — Sociétés de la 3^e division, toutes sections
ayant obtenu le 1^{er} Prix d'exécution *dans ce local, groupe A*
et B, et celles ayant obtenu le 1^{er} Prix d'exécution au Gym-
nase Laroque.

1^{er} Prix : Couronne de VERMEIL et une prime en espèces
de 75 francs.

2^e Prix : Palme de VERMEIL

Maison Gillet

MENU

POTAGES

Printanier et St-Germain

HORS-D'ŒUVRE VARIÉS

Poisson sauce Hollandaise

Filet de Bœuf Richelieu

Canetons aux Pois

Poulardes du Mans

SALADE

Haricots Verts à l'Anglaise

Bombe Glacée

Breton

DESSERTS

Macon
Madère



Saint-Julien
Champagne

— CAFÉ FINE —

VILLE DE COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre)

GRAND CONCOURS MUSICAL DU 12 AOUT 1894

ORPHÉONS, HARMONIES & FANFARES

Ouvert sous la Présidence d'Honneur d'AMBROISE THOMAS, Membre de l'Institut
Directeur du Conservatoire national de Paris



PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM. MAGOT, Sous-Préfet ;
VAUTIER, Maire de Cosne ;
CAUSSAT, Président du Tribunal ;
PAPONOT, Ingénieur.

COMMISSION DU CONCOURS :

MM. Maurice LEBLANC-LABORDE, banquier,
Président ; LEMOINE, avocat, BUREAU,
imprimeur, Vice-Présidents ; CLÉRET,
Trésorier ; DORÉ, Secrétaire.

COMMISSAIRE-GÉNÉRAL : G. MATIS, Directeur de la Fanfare Municipale de Cosne.

COSNE, le 4 août 1894

Le Comité d'Organisation du Concours Musical
à Monsieur F. de la Combelle, à Paris.

Monsieur,

Un grand concours d'Orphéons, de musiques
d'Harmonies et de Fanfares aura lieu à Cosne
sur Loire le 12 août courant.

Ce concours comprendra les épreuves suivantes :
Lecture à vue, Soli, Exécution et Concours d'Honneur.
L'administration municipale a fait tous ses
efforts pour donner à cette solennité un éclat
exceptionnel.

Nous venons vous prier, Monsieur, de vouloir bien
accepter les fonctions de Président du jury, à
cette fête musicale.

L'intérêt que vous avez toujours porté au développement de l'Instruction Municipale et votre haute compétence, nous font espérer que vous voudrez bien répondre favorablement à notre appel. Nous vous serions obligés, Monsieur, de bien vouloir nous faire connaître votre décision le plus tôt qu'il vous sera possible et dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité
Le Commissaire Général
J. Mathis

Directeur de la Fanfare Municipale de Cosme

Indications de service.
Jourdain

stique de
1: 2, Passage des Petits-Pères.

Pour PARIS FR PERIGUEUX 335 31 24 6 20 HSR de _____ No _____ Mots _____ Dépt le _____ à _____ h. _____ m. du _____

+ CANTATE CLASSEE PREMIERE A L'UNANIMITE CHANGE PAR JURY DE VOUS ENVOYER
+ FELICITATIONS POUR OEUVRE MAGISTRALE Y JOINS LES MIENNES SINCERES .+
+ PIERRE LAGRANGE ET PASCHALI =

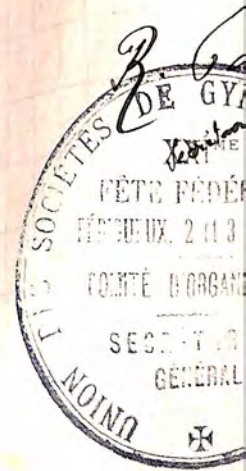
Indications conventionnelles.

Expres payé.....	XP	Accusé de réception.....	CR
Réponse payée.....	RP	Télégramme recommandé....	TR
Télégramme collationné....	TC	Télégramme à faire suivre....	FS

Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots tarés, les autres désignent la date et l'heure de départ.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N° _____
Timbre à date.



* PATRIE * COURAGE * MORALITÉ *

Union des Sociétés de Gymnastique de France.

Siège Social: 2, Passage des Petits-Pères, PARIS.



COMITÉ DE PERMANENCE
1894 - 1895
26 février

Monsieur F. de La Tombelle, à Paris.

Mon sieur et cher Compatriote,

Au nom du Comité d'organisation de la XXI^e Fête fédérale, j'ai l'honneur de vous donner officiellement avis que votre partition sur la Cantate de M. G. L. Henry a été classée première par le Jury de notre Concours, auquel ont pris part quatorze musiciens.

Vous voudrez bien vous entendre avec M. Paschali, président de la 1^{re} Commission, pour les détails de l'impression et les études concernant votre œuvre, que nous désirons voir exécuter avec un grand éclat, car nous la considérons comme un des principaux attraits de notre fête du 2 et 3 juin.

Agitez, Mon sieur et cher Compatriote, avec nos sincères félicitations, l'assurance de nos sentiments reconnaissants pour le bienveillant concours que vous avez bien voulu nous prêter en la circonstance.



Secretaire



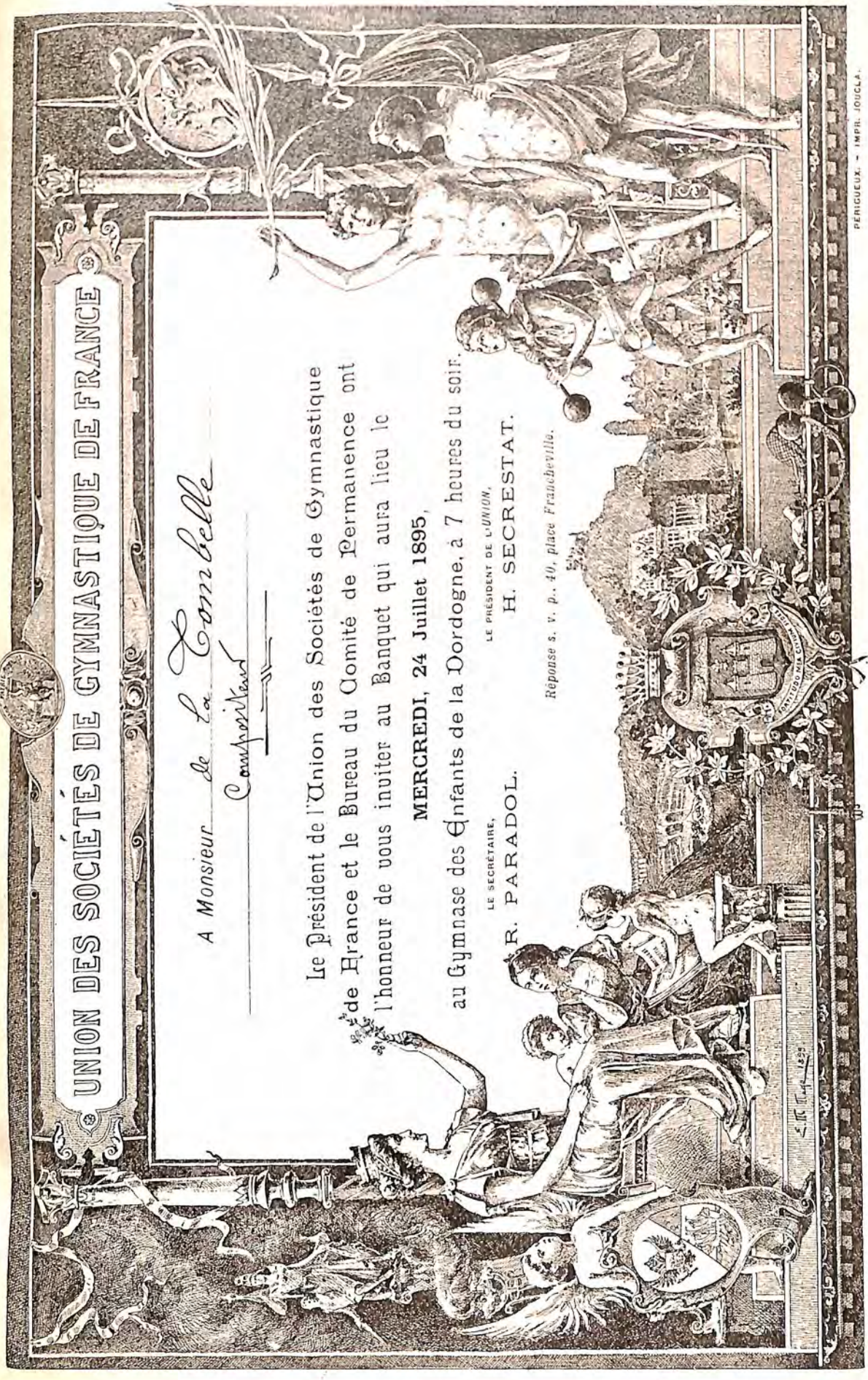
UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE

A Monsieur de La Combe
Compositeur

Le Président de l'Union des Sociétés de Gymnastique
de France et le Bureau du Comité de Permanence ont
l'honneur de vous inviter au Banquet qui aura lieu le
MERCREDI, 24 Juillet 1895,
au Gymnase des Enfants de la Dordogne, à 7 heures du soir.

LE SECRÉTAIRE,
R. PARADOL.

LE PRÉSIDENT DE L'UNION,
H. SECRESTAT.
Réponse s. v. p. à, place Francheville.



VILLE

CONCOURS MUSICAL

Des 9 et 10 Juin 1895



DE SAINT-YRIEIX

(HAUTE-VIENNE)

Saint-Yrieix, le 28 Février 1895

Monsieur de la Combelle

Je viens, au nom du Comité
du Concours musical de St Yrieix
et sous les auspices de M. Duplain,
vous prier de vouloir bien accepter
les fonctions de Président du Jury.

Votre concours aura lieu
les 9 et 10 Juin prochain.

Je vous prie, Monsieur, d'être assuré
que notre Comité fera tous ses efforts
pour faciliter la tâche de Messieurs
les Jurés. Vous serez, sûr, aidés
en cela par les bons conseils que
veut bien nous donner Monsieur Duplain.
de façon à éviter toute critique
ou méfiance.

Dans l'attente d'une
réponse favorable, j'ai qu'il
s'agisse, Monsieur, l'assurance
de ma considération la plus
distinguée.

J. B. Jouberd
Directeur du Concours.

VILLE

CONCOURS MUSICAL

Des 9 et 10 Juin 1895



SAINT-YRIEIX

(HAUTE-VIENNE)

Saint-Yrieix, le 20 Avril 1895

Monsieur

J'ai l'honneur de vous
informer que nous n'avons
obtenu que 14 adhésions pour notre
Concours. En présence de ce résultat,
notre Comité a pensé qu'il était de
l'intérêt du Concours, comme du
commerce local, de le reculer
et nous avons choisi la date des
11 et 12 Août 1895. C'est même
sur la demande de bon nombre
de Sociétés que nous avons pris
cette décision.

Notre Comité est sûr, Monsieur,
que ce changement de date

ne modifiera pas vos intentions
et que - vous voudrez bien vous
faire - honneur - de presider
le jury en tant, comme vous
l'aurez fait en juin >.

Avec, Monsieur - l'assurance
de ma consideration très distinguée.

J. B. Faucher

Justice de Paix

DE

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD

(Dordogne)

CABINET

DU JUGE DE PAIX

N^o



Villefranche-du-Périgord, le 3 Mai

1895

Monsieur le Baron et très-honorable compatriote,

La ville de Villefranche-du-Périgord organise, pour le 15
Août prochain, un Festival. Concours de Fanfares et d'Harmonies,
sous le patronage de M. le Préfet de la Dordogne et de la Municipalité.

Au nom du Comité d'organisation, j'ai l'honneur de vous
offrir la Présidence du jury et de vous prier de vouloir bien nous
faire le grand plaisir de l'accepter.

Dès que votre réponse nous sera parvenue, nous nous
occuperons de la formation du jury.

Très-agréé, Monsieur le Baron et très-honorable compatriote,
l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Au. de la Combelle

A Monsieur le Baron F. de la Combelle,
Compositeur de musique,
au Château de Fayrac.




VILLE DE CLAMART

—

GRAND CONCOURS NATIONAL de MUSIQUES

D'ORPHÉONS, D'HARMONIES & DE FANFARES

12 Mai 1895

Présidents du Jury { M. BOURGAULT-DUCOUDRAY; ✱, I. , (Section des Chorales)
M. WETTGE; ✱, I. , Ex-Chef de la Musique de la Garde Republicaine (Section des Harmonies)
M. TH. DUREAU; ✱, O. , Ex-Chef de Musique d'Artillerie. (Section des Fanfares)

Président d'honneur du Concours M. JULES HUNEBELLE; O. ✱, I. , Maire de Clamart.

Clamart, le 10 Avril 1895.

Monsieur De La Combelle

à Paris.

Nous venons vous demander de vouloir bien nous faire le grand honneur d'accepter les fonctions de Membre du Jury de notre Concours du 12 Mai prochain.

Nous gardons l'espoir qu'il vous sera agréable d'accepter notre invitation

Etant à la veille de mettre votre programme en composition, nous vous obligeriez

en voulant bien nous faire connaître
votre réponse le plus vite qu'il vous
sera possible

Dans cette attente, nous vous prions
d'agréer, Monsieur, la plus complète
expression de notre respectueuse considération

Pour le Comité Organisateur
Le Maire de Clamart
Président d'honneur du Concours
F. Murell



M. De La Combelle

VILLE DE CLAMART
(SEINE)

GRAND CONCOURS MUSICAL

D'ORPHEONS

D'HARMONIES & DE FANFARES

ouvert

le Dimanche 12 Mai 1895

SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR

DE

M. JULES HUNEBELLE

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Instruction Publique

Maire de Clamart

PROGRAMME OFFICIEL

REPRODUCTION INTERDITE

25 c.

PARIS

IMPRIMERIE EUGÈNE UNSWORTH

4 bis, rue Saint-Sauveur, 4 bis

PRIX D'HONNEUR DEMANDÉS

- à M. le Président de la République ;
 - à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;
 - à M. le Ministre de l'Intérieur ;
 - à M. le Ministre du Commerce ;
 - à M. le Préfet de la Seine ;
 - à M. le Préfet de Police ;
 - à M. le Président du Sénat ;
 - à M. le Président de la Chambre des Députés ;
 - au Conseil Général de la Seine.
-

BUREAU DE PERMANENCE établi au
Secrétariat de la Mairie, pour toute réclamation relative à l'organisation du Concours pendant toute la journée du 12 Mai 1895.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

VILLE DE CLAMART (Seine)

GRAND CONCOURS MUSICAL

D'ORPHÉONS

HARMONIES & FANFARES

OUVERT

le **Dimanche 12 Mai 1895**

PROGRAMME GÉNÉRAL

A 8 h. 1/2. — Réception officielle du Jury dans la salle des Mariages (Mairie).

A 9 heures. — Concours de Lecture à vue (huis-clos).
(Voir p 6).

A 1 heure. — Rendez-vous de Défilé (Voir page 14).

A 1 h. 1/2. — Concours d'Exécution (Voir page 17).

A 4 heures. — Concours d'Honneur (Voir page 28).

A 6 heures. — Sur la place de la Mairie, nouvellement agrandie. — Auditions publiques des principales Sociétés ayant obtenu le Prix d'Honneur.

A 7 heures. — Distribution des Prix.

A 8 heures. — Banquet officiel du Jury (Maison Ancelin).

A 9 heures du soir.

GRAND BAL WILLIS

Sur la place Jules Hunebelle (Entrée du Bois)

FÊTE FORAINE

Continuée jusqu'au **Lundi 20 Mai 1895**

A la Mairie, salle du Conseil. — Poste de secours organisé par l'Association des Dames Françaises (Comité de Clamart).

JURY

PRÉSIDENTS

- M. BOURGAULT-DUCOUDRAY ; *, I, . (Section des Chorales) ;
 M. WETTGE ; *, I, . *Ex-Chef de la Musique de la Garde Républicaine* (Section des Harmonies).
 M. TH. DUREAU ; *, O. . *Ex-Chef de Musique d'Artillerie* (Section des Fanfares).

MEMBRES

- h. u. Callier, chef de musique au 74^e de ligne*
 MM. ANDRÉ, chef de musique au 36^{me} de ligne.
 ARTUS (Napoléon), chef d'orchestre.
 AUER, sous-chef de musique au 36^{me} de ligne.
 BARTHÈS, chef de musique au 130^{me} de ligne.
 BILLETTE (Paul), professeur.
 BOSQUET-LUIGINI, compositeur.
 BOSSY (Abel), professeur.
 BLIN, chef de musique à l'École d'artillerie de Vincennes.
 COQUELET (O.), O. , chef de musique à l'École d'artillerie de Versailles.
 DEPLAIX, O. , éditeur de musique.
 DUREAU fils, professeur.
 DUTEIL D'OZANNE, compositeur.
 GANNE (Louis), O. , compositeur.
 GUILBAUT, O. , ex-artiste de l'Opéra.
 GUILMANT (Alexis), compositeur, organiste.
 INGRANDE (Ed. d'), I. , compositeur, critique musical.
 ITHIER, compositeur.
 LORY, compositeur, éditeur de musique.
 MÉLÉ (J.) O. , chef d'orchestre.
 MIETTE (Émile), professeur.
 PENABLE (J.) I. , artiste de l'Opéra.
 PÉNAVAIRE, compositeur.
 ROUGNON (Paul), I. , compositeur, professeur au Conservatoire.
 RIE (Bernard), compositeur.
 SALINGUE, artiste de l'Opéra.
 SENÉE, compositeur.
 SOYER, O. , chef d'orchestre.
 TOMBELE (de la), I. , compositeur.
 TOURMENTE, artiste de l'Opéra.
 VAN DEN HEUVEL, compositeur.
 VASSEUR (Jules), I. , compositeur.
 Vos (Camille de), compositeur, éditeur de musique.
 WEINGERTNER, I. , ex-directeur du Conservatoire de Nantes.

BUREAU DE LA COMMISSION GÉNÉRALE

- | | |
|---|-----------------------------|
| MM. | MM. |
| HUNEBELLE, Président d'honneur, Maire de Clamart, O. *, . | PLUCHARD, Secrétaire. |
| GATHELOT, Président actif. | KAMMERER, — |
| REBOUR, Vice-Président. | PENNELIER, — adjoint. |
| SANTOLINI, *. — | PIQUETTE, — |
| FRANÇOIS, Secrétaire . | LAPOSTOLLE fils, Trésorier. |
| | JOUYE, Trésorier-adjoint. |

COMMISSION MUSICALE

- | | |
|-----------|---------------------------|
| MM. | MM. |
| DELAUZUN. | DELAMARRE. |
| LÉCUSSAN. | HÉNAUT (Charles). |
| CAMUT. | MARTINE (Paul). |
| GATINEAU. | BRESSON (A.), Secrétaire. |

COMMISSION DE CONTROLE

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| MM. | MM. |
| ROUX, Conseiller municipal. | MOIGNARD fils. |
| LESUEUR, — | URBAIN fils. |
| CHEMIN, Capitaine des Pompiers. | ABRAHAM (Denis). |
| BONNELAIS. | RIBOUT fils. |
| RÉMUSAT. | GOGUE (Louis). |
| MANTELET père. | COLLIN (Charles). |

MEMBRES DE LA COMMISSION GÉNÉRALE

- | | |
|-----------------|----------------------|
| MM. | MM. |
| PERROT (Louis). | HOUBERT (Victor). |
| ANGELIN. | MÉNAND (Eugène). |
| LEFÈVRE. | BOUZIAT. |
| FRANCEZON. | ABRAHAM (Gustave). |
| SALMON. | GUEIGNEAU (Gustave). |

PRINCIPALES SOUSCRIPTIONS

La Municipalité de Clamart.	2.000 fr.
M. Hunebelle, maire de Clamart.	1.000 —
L'Harmonie municipale de Clamart.	200 —
MM. Michot, négociant	150 —
Aubrun, industriel.	100 —
Ancelin, restaurateur	100 —
Ménand —	100 —
Fastinger, limonadier.	100 —
Gathelot, Président du Concours.	100 —
Rebour, Vice-Président du Concours	100 —
Société des Chasseurs.	100 —
Amyot, propriétaire	100 —

COURONNES DE VERMEIL (OFFERTES PAR)

La Municipalité de Vanves.	Syndicat des Cultivateurs.
Le Comité plébiscitaire de Clamart (deux).	Compagnie des Tramways-Sud.
La Compagnie des Sapeurs-Pompiers.	Brasserie de Sept-Fons.
La Société de Saint-Vincent.	Louis Perrot, limonadier.
L'Harmonie municipale.	Louis Chatellier, négociant.
«Le Médaille» (H. Lagarde, directeur).	Édouard Perrot, restaurateur.
Le Cercle du Commerce.	C ^{ie} Fresne et Compagnie, industriels.
L'Union Républicaine.	Salmon, limonadier.
M. Franc, conseiller municipal.	Lefèvre, commerçant.
D ^r Wehlin, conseiller municipal.	L'hospital, négociant.
Les habitants de Galvant.	Adam, limonadier.
	Bouttet, —
	Un groupe d'ouvriers.

PALMES DE VERMEIL (OFFERTES PAR)

Municipalité d'Issy-les-Moulineaux.	Compagnie des Sapeurs-Pompiers.
Municipalité de Fontenay-aux-Roses.	Maison Gruber, Melun.
Municipalité de Chatillon.	M. Grivot, représentant de la maison Gruber.
Municipalité de Plessis-Piquet.	M. Lecamp, architecte.
M. Champeaud, conseiller général.	M. Collet, entrepreneur de Fêtes.
M. Carmignac, conseiller d'arrondissement.	M. Ballossier, artificier.
M. Poirier, sénateur.	Mme Vve Baudry.
Société de Saint-Vincent.	M. Cazard, négociant.
Cercle du Commerce.	M. Violet frères, à Thuir.
Société de Tir.	M. Bonnefoix, représentant de la Brasserie de Sept-Fons.
M. Arthus Bertrand.	M. Maspacher.
Prévoyants de l'Avenir.	

MÉDAILLES DE VERMEIL (OFFERTES PAR)

M. Vervais, conseiller général. — Roy, 1^{er} adjoint. — Distillerie Cusenier. — L'École libre des Frères. — Jarles. — Houbert fils. — Thomé fils. — Werth, Eugène. — E. Roger, président de la Société de Tir. — Thomé père, C. M. — Bruère père, C. M. — Ménand, C. M. — Drouet, C. M. — Lesueur, C. M. — Pénard, C. M. — Marquis, C. M. — A. Corby, C. M. — Picard, maire de Plessis-Piquet. — Gogue, Julien. — Maréchal, commerçant. — Mottier. — Hayot. — Carré. — Ménand fils. — Marcille. — Quesnot-Arnal. — Vve Rambert. — Gounin, Etienne. — Jarlaud. — Despaty. — Petit. — Daverne et C^{ie}. — Rouland. — Nollevall. — Grossin aîné. — Boulard, Louis, C. M. — Godet. — Bellenand. — Ansart. — Bettinger. — Dagorneau. — Tanneveau-Armieux. — Dussarget et Mineau. — Cercle de la Jeunesse. — Journal *l'Indépendant*. — Hautemulle. — Bréauté. — Journal *La Rive Gauche*. — Charnay et Desgrous. — Lefort, au Havre.

MÉDAILLES D'ARGENT (OFFERTES PAR)

MM. Ph. Santolini, vice-président du concours. — Brissard. — Dumont. — Lapostolle fils. — Ménard. — Jacquemard. — Truplin. — Francezon. — Collinet. — Despaty, Al. — Vve Lefèvre. — Chemin fils, C. M. — Dournès. — Patronage Saint-Louis de Gonzague. — Edouard Coignet. — Arthur Bertrand.

La Souscription se compose en outre de plusieurs centaines de Donateurs ayant versé, des sommes de 10 fr., 5 fr. et au-dessous.

Jury: H. H. Bourgeois-Ducoudrey, Guillemin, de Vos.
Van den Heuvel, de La Borde-Beche, Pissinair

— 6 —

CONCOURS DE LECTURE A VUE

ORPHÉONS

Salle des Fêtes (Cour de la Mairie)

Commissaires : MM. GUEIGNEAU et BAZIN

Troisième Division (3^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. La Varenne Saint-Hilaire.
2. Enfants d'Orphée d'Amiens.

Troisième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. La Lyre de l'Observatoire (Paris).

Troisième Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Choral du Château-d'Eau (Paris).
2. Union cheviste du XI^e arrondissement (Paris).

Division Supérieure (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

1. Union musicale des Quinze-Vingts (Paris).

Division d'Excellence.

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

2^e — : Palme de Vermeil.

1. Enfants de Paris.
2. Enfants de Lutèce.
3. Amis de la Rive Gauche (Paris).

Une prime de 100 francs sera allouée à la meilleure lecture de la Division Supérieure et d'Excellence réunies.

— 7 —

École Maternelle (Rue du Troisy)

Commissaires : MM. GEORGET (Alphonse) et URBAIN (Henri)

Division spéciale. — Enfants.

1^{er} Prix : Médaille d'argent.

1. Élèves de l'Institution Graillot de Montlhéry.

Division de classement.

Prix laissé à l'appréciation du Jury.

1. Orphéon-Fanfare de Taverny.

Deuxième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Union chorale de Versailles.
2. Choral Chevé du XI^e arrondissement (Paris).

Première Division (2^e Section). — Mixte.

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Choral Chevé Polytechnique de Montmartre.

Première Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Choral de Pantin.
2. Choral de Courbevoie.

Première Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

2^e — : —

1. Choral du XVII^e arrondissement (Paris).
2. Orphéon du Grand-Montrouge.
3. Choral Savoisien « Les Allobroges ».
4. Alliance chorale de Paris.

Une prime de 50 francs sera allouée à la meilleure lecture de la première et deuxième Division réunies.

HARMONIES

École libre des Sœurs (Passage Hevin).

Commissaires : MM. CAMUT et DELAMARRE.

Deuxième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.
2^e — Médaille d'argent.

1. Réveil musical de Malakoff.
2. Harmonie de Belleville.
3. Union Française.

Deuxième Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.
2^e — Médaille d'argent.

1. Harmonie municipale de Beauvais (Oise).
2. Harmonie de la Chocolaterie Lombart.
3. Les Enfants de la Ville de Paris.

Première Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.

1. Les Prévoyants de l'Avenir.

Première Division (1^{re} Section).

1. Harmonie municipale d'Eu (Seine-Inférieure).
2. Indépendants du XI^e arrondissement (Paris).

Division Supérieure (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Couronne de vermeil.

1. Harmonie municipale de Clichy.
2. Harmonie Saint-Ferdinand de Chartres (Eure-et-Loir).

Division d'Excellence

1^{er} Prix : Couronne de vermeil.

1. La Lyre du Commerce de Paris.

Une prime de 50 francs sera allouée à la meilleure lecture de la première et deuxième Division réunies.

Une prime de 100 francs sera allouée à la meilleure lecture de la division supérieure et d'excellence réunies.

École libre des Frères (Rue de Paris).

Commissaires : MM. HÉNAULT, Charles et BOUQUET, Lucien.

Division de classement.

Prix laissé à l'appréciation du Jury.

1. Harmonie d'Auteuil-Point-du-Jour.
2. Harmonie municipale de Suresnes.

Troisième Division (3^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Harmonie municipale d'Issy-les-Moulineaux.
2. Harmonie de Saint-Waast-la-Vallée (Nord).

Troisième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Harmonie de Chaville.
2. Harmonie Sainte-Cécile de Prouilly (Marne).

Troisième Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Harmonie du VI^e arrondissement, Paris.
2. Les Enfants de la Chapelle.

SYMPHONIES

Prix laissé à l'appréciation du Jury.

École Galipiste de violons, Paris.

FANFARES

Cité Boigues

Commissaires : MM. MARTINE, FERRET.

Troisième Division (1^{re} Section)

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

2^e — — —

1. Fanfare de Béville-le-Comte (Eure-et-Loir).
2. Enfants de Verrières-le-Buisson.
3. Municipale de Villers-Cotterets.

Excellence (Division spéciale, Enfants)

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Fanfare de l'Etablissement Saint-Nicolas-d'Issy.

Division Supérieure (1^{re} Section)

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

1. Union des Quatre-Chemins d'Aubervilliers.

Division d'Excellence

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil

1. La Sirène (Paris).

Une prime de 100 francs sera allouée à la meilleure lecture de la Division Supérieure et d'Excellence réunies.

Propriété Galliera (1, Route de Châtillon).

Commissaires : MM. FÉRON et CHRÉTIEN.

Deuxième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil

2^e — — —

3^e — — d'argent

1. Municipale de Vanves.
2. Fanfare d'Estreux (Nord).
3. Persévérante de Mont (Loir-et-Cher)
4. Ateliers Decauville (Petit-Bourg).
5. Bethisy Saint-Pierre.

Deuxième Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil

1. Fanfare de Witry-les-Reims (Marne).

Première Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Fanfare de Jouarre (Seine-et-Marne).
2. La Jeune France (XX^e arrondissement), Paris.

Première Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

1. Fanfare de Boulogne-sur-Seine.

Une prime de 50 francs sera allouée à la meilleure lecture de la première et deuxième division réunies.

Propriété Ribout (32, Rue de Paris)

Commissaires : MM. LAFOLIE, LE BARON

Troisième Division (3^e Section), sans Saxophones.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.
2^e — — d'argent.
3^e — — —

1. Fanfare d'Orrouy (Oise).
2. Les Enfants du Chesnay (Seine-et-Oise).
3. Fanfare de Champigny (Yonne).
4. Galiniste des Anciens Élèves de l'Orphelinat Prévost.
5. Lyre Meudonnaise (Meudon).
6. Fanfare de Palis (Aube).

Troisième Division (3^e Section), avec Saxophones.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.
2^e — — d'argent.
3^e — — —

1. Fanfare de Champigny (Seine).
2. Hautes-Bornes (Arcueil).
3. Veloce-Club d'Enghien.
4. « La Fionnaise », Saint-Armand-s/Fion (Marne).
5. Fanfare de Stains.
6. Union musicale de Villejuif.

Cour Hardy (77, Rue de Paris) ou **Atelier Perrot** (Rue de Sèvres)

Commissaires : MM. MÉDARD et VITRY

Division de Classement.

Prix laissé à l'appréciation du Jury.

1. La Lyre biévroise (Bièvres, Seine-et-Oise).

Troisième Division (2^e Section), sans Saxophones.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.
2^e — — d'argent.

1. Étoile lyrique de Malaunay (Seine-Inférieure).
2. Fanfare de Gazeran (Seine-et-Oise).
3. Fanfare du Pré-Saint-Gervais.
4. Concordia de Chatenay.

Troisième Division (2^e Section), avec Saxophones.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.
2^e — — d'argent.
3^e — — —

1. Municipale de Charny-le-Bachot (Aube).
2. Fanfare de Vitry.
3. — — —
4. — de Fleurines (Oise).
5. — d'Anet (Eure-et-Loir).
6. — de Bagneux-Châtillon.
- de Bourg-la-Reine.

RENDEZ-VOUS DE DÉFILÉ

Une médaille de souvenir, artistique, offerte par M. Jules Hunebelle, maire de Clamart, sera remise à chaque Société.

PREMIER GROUPE

De la place de la Mairie à l'avenue du Bois

- | | Commissaires |
|--|-----------------------|
| | MM. |
| 1. Harmonie Saint-Ferdinand, de Chartres | Cordier. |
| 2. Orphéon du Grand-Montrouge | Supervieille fils. |
| 3. Harmonie La Lyre du Commerce | Reistroffer. |
| 4. Choral du XVII ^e Arrondissement | Dumont. |
| 5. Harmonie municipale de Clichy | Caribeau. |
| 6. Choral savoisien Les Allobroges | Danger. |
| 7. Harmonie Municipale de Beauvais | Demangeon. |
| 8. Alliance Chorale de Paris | Loiseau. |
| 9. Harmonie de la Chocolaterie Lombart | Hénault (Eugène). |
| 10. Choral Chevé Polytechnique de Montmartre | Moinson. |
| 11. Harmonie Les Enfants de la Ville de Paris | Lapierre. |
| 12. Union Chorale de Versailles | Pitard. |
| 13. Harmonie Municipale d'Eu | Hévin. |
| 14. Choral Chevé du XI ^e Arrondissement | Pépin (Pierre). |
| 15. Harmonie Les Indépendants du XI ^e Arrond. | Gatineau (Alexandre). |
| 16. Choral de l'Institution Graillot, Monthéry | Boucheteil fils. |
| 17. Harmonie Les Prévoyants de l'Avenir | Réjus. |
| 18. Harmonie Le Réveil Musical de Malakoff | Maucuit. |
| 19. Orphéon-fanfare de Taverny | Laborie. |
| 20. Harmonie de Belleville | Haser. |
| 21. Choral Les Enfants d'Orphée d'Amiens | Marcault aîné. |
| 22. Harmonie l'Union Française | Mathé. |
| 23. Choral de La Varenne-Saint-Hilaire | Veau. |
| 24. Harmonie d'Auteuil-Point-du-Jour | Chauvel. |
| 25. La Lyre de l'Observatoire | Poitrat. |

- | | |
|--|--------------------|
| 26. Harmonie Municipale d'Issy | Bréant. |
| 27. Choral du Château-d'Eau | Isidore (Charles). |
| 28. Harmonie de Saint-Waast-la-Vallée | Bouquet. |
| 29. Union Cheviste du XI ^e Arrondissement | Jourdeuil. |

DEUXIÈME GROUPE

Rue de Sèvres (Côté du Marché)

- | | Commissaires |
|--|---------------------|
| | MM. |
| 30. Fanfare de l'Etablissement Saint-Nicolas, d'Issy | Carré fils. |
| 31. Choral de Courbevoie | Beurier. |
| 32. Harmonie de Chaville | Lecour (Louis). |
| 33. Choral de Pantin | Roussel (François). |
| 34. Harmonie de Prouilly | Antony. |
| 35. Union Musicale des Quinze-Vingts | Duchesne. |
| 36. Harmonie du VI ^e Arrondissement | Béranger. |
| 37. Les Enfants de Lutèce | Dareine (Victor). |
| 38. Harmonie Les Enfants de La Chapelle | Boucher. |
| 39. Les Amis de la Rive Gauche | Gondry (Camille). |
| 40. Ecole Galiniste de Violons | Collin fils. |
| 41. Les Enfants de Paris | Préaux. |

TROISIÈME GROUPE

Rue de Sèvres (Côté de la rue Thiers)

- | | Commissaires |
|---|---------------------|
| | MM. |
| 42. Fanfare La Sirène | Garnier. |
| 43. Union des Quatre-Chemins d'Aubervilliers | Secq. |
| 44. Fanfare de Boulogne | Gatineau (Jules). |
| 45. Fanfare La Jeune France du XX ^e Arrond | Béranger (Louis). |
| 46. Fanfare de Jouarre | Chrétien. |
| 47. — | Béranger (Gustave). |
| 48. — de Champigny (Seine) | Bouquet (François). |
| 49. — des Hautes Bornes | Charlet. |
| 50. — Le Véloce Club d'Enghien | Millon. |
| 51. — de Saint-Amand-sur-Fion | Helfrick. |
| 52. — de Stains | Bonnard (Marius). |
| 53. Union Musicale de Villejuif | Coquo. |
| 54. Fanfare de Witry-lès-Reims | Demangeon. |
| 54. Etoile Lyrique de Malaunay | |

- | | |
|--|--------------------|
| 55. Fanfare de Gazeran | Chemin fils. |
| 56. — des Prés-Saint-Gervais | Clivin (Pierre). |
| 57. Concordia de Châtenay | Lejeune (Louis). |
| 58. Fanfare Municipale de Vanves | Loriot (Auguste). |
| 59. — d'Estreux | Darcine. |
| 60. Persévérante de Mont | Verguet. |
| 61. Fanfare de Petit-Bourg (ateliers Decauville) | Villebesseyx fils. |
| 62. — Béthisy-Saint-Pierre | Gatineau (Paul). |

QUATRIÈME GROUPE

Rue de Paris (Coin de la rue de Saint-Cloud)

Commissaires

- | | |
|--|---------------------|
| 63. Fanfare de l'Orphelinat de Fleury | MM. |
| 64. Harmonie de Suresnes | X... |
| 65. La Lyre Biévroise | Boulard (Paul). |
| 66. Fanfare d'Orrouy | Caille. |
| 67. Les Enfants du Chestnay | Gaucher. |
| 68. Fanfare de Champigny (Yonne) | Ouvré. |
| 69. Fanfare Galiniste (anc. élèves de l'Orph. Prévost) | Charlet jeune. |
| 70. — de Neuilly-Saint-Front | Maucuit. |
| 71. — de Meudon (Lyre Meudonnaise) | Langlois (Alfred). |
| 72. — de Palis | Leblanc. |
| 73. — Municipale de Charay-le-Ba-hot | Houdebort. |
| 74. — de Vitry (Seine) | Loiseau. |
| 75. — de Fleurines | Pibot fils. |
| 76. — d'Anet | Pitard (Léon). |
| 77. — de Bagnaux-Châtillon | Boumarchand. |
| 78. — de Bourg-la-Reine | Oellers fils aîné. |
| 79. — de Béville-le-Comte | Oellers fils jeune. |
| 80. — Municipale de Coye | Potdevin. |
| 81. Enfants de Verrières-le-Buisson | Jullien. |
| 82. Fanfare municipale de Villers-Cotterets | Teigneux. |
| | Langlois (Léon). |

Ce rendez-vous est obligatoire pour toutes les Sociétés. Elles se rendront dans les salles de concours, sous la forme d'un défilé, par l'itinéraire suivant :

Rue de Paris — Rue Chef de Ville — Rue du Troisy — Rue de Saint-Cloud
Rue de Paris

Pendant ce parcours TRÈS RESTREINT, remise aux Sociétés de la médaille de souvenir du concours offerte par M. Jules Hunebelle, maire de Clamart.

MM. les Commissaires devront recommander aux Sociétés instrumentales de ne pas jouer aux abords des salles de concours.

CONCOURS D'EXÉCUTION

ORPHÉONS

Marché couvert.

Jury : MM. BOURGAULT-DUCOUDRAY, A. CUILMANT, VAN DEN HEUVEL, CAMILLE DE VOS, DE LA TOMBELLE.

Commissaires :

MM. GUEIGNEAU, ABRAHAM (Denis), ABRAHAM (Gustave).

Contrôle : MM. SAYNSCHÉ, BOUCHETEIL, BASSET fils.

Première Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

Chœur imposé : Soleil ! (Kiriac).

1. Choral de Pantin 42 exécutants.
Directeur : Henri Couture. *Les Chantres* (E. Boulanger).
2. Choral de Courbevoie 34 exécutants.
Directeur : Rollet. *Le Réveil de Mignonne* (Paliard).

Division Supérieure (2^e Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

Chœur imposé : Les Étoiles (Camille de Vos) (voir page 34).

1. Union Musicale des Quinze-Vingts 70 exécutants.
Directeur : L. Cordier. *Les Chants du jour* (Gastinel).

Division d'Excellence.

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

2^e — Couronne de Vermeil.

Chœur imposé : Les Étoiles (Camille de Vos) (voir page 34).

1. Les Enfants de Paris 100 exécutants.
Directeur : A. Delhayé. *Les Emigrants Irlandais* (Gevaërt).
2. Les Enfants de Lutèce 105 exécutants.
Directeur : Pastor. *Le Chêne renversé* (Riga).
3. Les Amis de la Rive Gauche 65 exécutants.
Directeur : Audonnet. *Les Chasseurs* (Rochas).

École Maternelle (Rue de Trosy).

Commissaires : MM. GEORGET (Alphonse), GEORGET (Étienne).

Contrôle : MM. URBAIN (Henri) et DUVAL.

Deuxième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

Chœur imposé : *Dans les Bois* (Pastor).

1. Union Chorale de Versailles 42 exécutants.
Direct. : Paget. *Les Martyrs aux Arènes* (Laurent de Rillé).
2. Choral Chevé du XI^e Arrondissement 40 exécutants.
Direct. : J. Cahen. *La Marche hongroise* (Laurent de Rillé).

Première Division (2^e Section). — Mixte.

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

1. Choral Chevé Polytechnique de Montrouge . . . 35 exécutants.
Directeur : Joseph Sabathé. *La Brigantine* (Savary).

Première Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

2^e — Couronne de Vermeil.

Chœur imposé : *Soleil!* (Kiriak).

1. Choral du XVII^e Arrondissement 30 exécutants.
Directeur : Leclerc.
2. Orphéon de Grand-Montrouge 45 exécutants.
Directeur : Guillaume. *L'Adieu* (Camille de Vos).
3. Choral Savoisien (Les Allobroges) 45 exécutants.
Directeur : De Bernardi. *Le dernier jour de Pompeï* (J. Ritz).
4. Alliance Chorale de Paris 45 exécutants.
Directeur : Amuat. *Sous la Feuillée* (Dard).

Salle des Mariages

Commissaires : MM. CABARETEUX, BAUTISTA.

Contrôle : MM. MONTELET père, LEBRUN.

Division spéciale (Enfants).

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

Chœur imposé : *Les Fleurs* (Camille de Vos).

1. Elèves de l'Institution Graillot, de Montlhéry. 18 Exécutants.
Directeur : Graillot. *Sous l'Aubépine* (Carlez).

Division de Classement.

[Prix laissé à l'appréciation du Jury.

Chœur imposé : *Nuit réveuse* (Camille de Vos).

1. Orphéon, Fanfare de Taverny 21 Exécutants.
Directeur : Cantrelle. *Chant des Montagnes* (Ritz).

Troisième Division (3^e Section).

1^{er} Prix : Palme de Vermeil

Chœur imposé : *Nuit réveuse* (Camille de Vos).

1. La Varenne-Saint-Hilaire 25 Exécutants.
Directeur : J.-A. Garnier. *Sous la Feuillée* (J. Pagnon).
2. Enfants d'Orphée d'Amiens 25 Exécutants.
Direct. : H. Petit. *Matinée de Printemps* (Laurent de Rillé).

Troisième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Palme de Vermeil.

Chœur imposé : *Nuit réveuse* (Camille de Vos).

1. La Lyre de l'Observatoire 25 Exécutants.
Directeur : Dagneau. *Les Commères du Quartier* (Poncet).

Troisième Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Palme de Vermeil.

Chœur imposé : *Dans les Bois* (Pastor).

1. Choral du Château-d'Eau 35 Exécutants.
Directeur : Carben. *Sur les Remparts* (Saintis).
2. Union Cheviste du XI^e Arrondissement 25 Exécutants.
Directeur : Leguin. *Chœur des Buveurs* (Laurent de Rillé).

HARMONIES

Tente du Bal

Commissaires : MM. CAMUT et DELAMARRE.

Contrôle : MM. JOUVE et BOUZIAT.

Deuxième Division (1^{re} Section)

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

2^e — Palme de Vermeil.

Morceau imposé : *L'Heureuse Rencontre* (de Janvier).

1. Harmonie Municipale de Beauvais 50 Exécuteurs.
Directeur : Delannoy. *Diamants de la Couronne* (Auber).
2. Harmonie de la Chocolaterie Lombart 60 Exécuteurs.
Directeur Bellanger. *Les Janissaires* (Hemmerlé).
3. Les Enfants de la Ville de Paris 50 Exécuteurs.
Directeur : H. Bour. *Lohengrin* (Wagner).

Division Supérieure (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

1. Harmonie Municipale de Clichy 91 Exécuteurs.
Directeur : E. Bertrand. *Aida* (Verdi).
2. Harmonie Saint-Ferdinand-de-Chartres 87 Exécuteurs.
Directeur : L. Pouteau. *Hommage à Rossini* (Bléger).

Division d'Excellence.

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

1. La Lyre du Commerce (Paris) 73 Exécuteurs.
Directeur : S. Alkan. *Fantaisie sur Sapho* (Gounod).

Ecole libre des Sœurs (Passage Hévin).

Commissaires : MM. HENAUT (Charles), BOUQUET (Lucien), MARCAULT fils.

Contrôle : MM. BONNELAIS, CORBY (Blaise).

Division de Classement.

Prix laissés à l'appréciation du Jury.

Morceau imposé : *La Muse du Poète* (Labole).

1. Harmonie d'Auteuil, Point du Jour 24 Exécuteurs.
Directeur : Jacquelin. *La Reine des Vagues* (Bleger).
2. Harmonie Municipale de Suresnes 37 Exécuteurs.
Directeur : H.-Fernand. *Les Gloires de Lyon* (Henry Senée).

Deuxième division (2^e Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

2^e — : Palme de Vermeil.

Morceau imposé : *L'Heureuse rencontre* (Janvier).

1. Réveil Municipal de Malakoff 39 Exécuteurs.
Dir. : E. Gaffet. *Ouverture de Jeanne Maillotte* (Reynaud).
2. Harmonie de Belleville 47 Exécuteurs.
Dir. : E. François. *Ouverture de Poète et Paysan* (Suppé).
3. Union Française 40 Exécuteurs.
Directeur : L. Huchard. *Mireille* (Gounod).

Première Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

Morceau imposé : *Les Lansquenets* (G. Wettge).

1. Prévoyants de l'Avenir 52 Exécuteurs.
Directeur : H. Paradis. *Némésis* (Coquelet).

Première Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

Morceau imposé : *Les Lansquenets* (G. Wettge).

1. Harmonie Municipale d'Eu 52 Exécuteurs.
Directeur : Lointier. *Dans les Bois* (Antony).
2. Indépendants du XI^e Arrondissement 56 Exécuteurs.
Directeur : Ch. Loubert. *Fantaisie sur Lakmé* (Leo Delibes).

Ecole libre des Frères (Rue de Paris).

Commissaires : MM. LAVAL, DELARUE.

Contrôle : MARTINE Aîné, JOURON.

Troisième Division (3^e Section)

1^{er} Prix : **Palme de Vermeil.**

Morceau imposé : *La Muse du Poète* (Labole).

1. Harmonie Municipale d'Issy-les-Moulineaux. 45 Exécuteurs.
Directeur : Gaffet. *La Gracieuse* (Métra).
2. Harmonie de St-Waast-la-Vallée 39 Exécuteurs.
Directeur : Brasselet. *Fantaisie sur l'opéra* (Maritana).

Troisième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : **Médaille de Vermeil.**

Morceau imposé : *La Muse du Poète* (Labole).

1. Harmonie de Chaville. 38 Exécuteurs.
Directeur : G. Verdier. *Les échos du Vallon* (Mullot).
2. Harmonie Sainte-Cécile de Provilly. 28 Exécuteurs.
Directeur : Coquelet. *Beaux jours d'Avril* (Coquelet).

Troisième Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : **Palme de Vermeil.**

Morceau imposé : *Fatima* (Lépagnole).

1. Harmonie du VI^e Arrondissement 60 Exécuteurs.
Directeur : Charpentier. *Loin du Pays* (Arr. par Meister).
2. Les Enfants de la Chapelle 70 Exécuteurs.
Directeur : Lemoine. *France* (Buot).

SYMPHONIE

Prix laissé à l'appréciation du Jury.

1. Ecole Galiniste de Violons (Paris). 60 Exécuteurs.
Directeur : Jules Sabathé. *Duo de Mazas,*
Duo de Bruni, Duo de G. Bauer.

FANFARES

Salle des Fêtes (Cour de la Mairie).

Commissaires : MM. MARTINE, FERRET.

Contrôle : MM. ROUX, DOURNÈS.

Première Division (2^e Section).

1^{er} Prix : **Couronne de Vermeil.**

Morceau imposé : *Les Lansquenets* (Wettge).

1. Fanfare de Jouarre 40 Exécuteurs.
Directeur : Charlet. *Marche aux Flambeaux* (Meyerbeer).
2. La Jeune France, XX^e arrondissement 45 Exécuteurs.
Directeur : Brun. *Les Huguenots* (Meyerbeer).

Première Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : **Couronne de Vermeil.**

Morceau imposé : *Les Lansquenets* (Wettge).

1. Fanfare de Boulogne (Seine) 50 Exécuteurs.
Directeur : Schwartz. XX.

Excellence (Division spéciale). — Enfants.

1^{er} Prix : **Couronne de Vermeil**

Morceau imposé : *Les Héros de Gravelotte* (Borrel).

1. Fanfare de l'Établissement St-Nicolas d'Issy. 86 Exécuteurs.
Directeur : Mongars. *Terpsichore* (Louis Gaune).

Division Supérieure (1^{re} Section).

1^{er} Prix : **Couronne de Vermeil.**

Morceau imposé : *Les Héros de Gravelotte* (Borrel).

1. Union des Quatre-Chemins d'Aubervilliers . . . 54 Exécuteurs.
Directeur : Mastias. *4^e acte des Huguenots* (Meyerbeer).

Division d'Excellence.

1^{er} Prix : **Couronne de Vermeil.**

Morceau imposé : *Les Héros de Gravelotte* (Borrel).

1. La Sirène, Paris. 66 Exécuteurs.
Directeur : Millet. *Sigurd* (Reyer).

Cité Boignes

Commissaires : MM. DUCELLIER, CHEMIN, Fils, DEVRUE.

Contrôle : MM. GOGUE (Louis), GUNARD (Léon).

Troisième Division (3^e Section), avec Saxophones.

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

Morceau imposé : *Chanson de Printemps* (Labole).

1. Fanfare de Champigny (Seine) 30 Exécutants.
Directeur : Dassonville. *La Poupée de Nuremberg* (Adam).
2. Hautes Bornes (Arcueil) 32 Exécutants.
Directeur : Frischez. *L'Héroïne* (Hemmerlé).
3. Véloce-Club d'Enghien 32 Exécutants.
Directeur : P. Videix. *La Poule aux œufs d'or* (Bléger).
4. La Fionnaise, Saint-Amand-sur-Fion 31 Exécutants.
Directeur : E. Leblanc. *Les Huguenots* (Meyerbeer).
5. Fanfare de Stains 24 Exécutants.
Directeur : G. Duru. *Sur les Bords de la Baise*.
6. Musicale de Villejuif 36 Exécutants.
Directeur : A. Bécourt. *La Perle de Rome* (Sallis).

Deuxième Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

Morceau imposé : *L'Heureuse Rencontre* (Janvier).

1. Fanfare de Witry-les-Reims 31 Exécutants.
Directeur : Prudhomme. *Marche Triomphale* (Vanremortel).

Propriété Galliera (1, Route de Châtillon)

Commissaires : MM. BEAUVALLET, FÉRON.

Contrôle : MM. RÉMUSAT, MOIGNARD fils.

Troisième Division (2^e Section), sans Saxophones.

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

2^e — — —

Morceau imposé : *Chanson de Printemps* (Labole).

1. Étoile lyrique de Malaunay 30 exécutants.
Dir.: Delabigre. *Fantaisie sur le Voyage en Chine* (Bazin).
2. Fanfare de Gazeran 22 exécutants.
Directeur : F. Héron. *Bertrade* (Mullot).
3. Pré-Saint-Gervais 32 exécutants.
Directeur : Robert. *La Croix de Jérusalem* (Bléger).
4. Concordia de Châtenay 28 exécutants.
Directeur : M. Odin. *Mousquetaires de la Reine* (Halévy).

Deuxième Division (2^e Section).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

2^e — Palme de Vermeil.

3^e — Médaille de Vermeil.

Morceau imposé : *L'Heureuse rencontre* (Janvier).

1. Municipale de Vanves 50 exécutants.
Directeur : Fleuriot. *Voyage en Chine* (Bazin).
2. Fanfare d'Estreux 38 exécutants.
Directeur : J. Joly. *Primavera* (G. Wettge).
3. Persévérante de Mont 25 exécutants.
Directeur : J. Buron. *Marche nuptiale* (Canivez).
4. Ateliers Decauville 35 exécutants.
Directeur : E. Roisin. *Le Chant des Sirènes* (Bermer).
5. Béthisy Saint-Pierre 32 exécutants.
Directeur : Dervin. *Ouverture* (X...).

Cour Hardy (77, Rue de Paris) ou Atelier Perrot (Rue de Sèvres)

Commissaires : MM. MÉDARD, VITRY

Contrôle : M. COLLIN, père.

Troisième Division (2^e Section), avec Saxophones.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil.

2^e — — —

3^e — — —

Morceau imposé : *La Muse du Poète* (Labole).

1. Municipale de Charny-le-Bachot. 17 exécutants.
Directeur : Louis Millez. *Préciosa* (Weber).
2. Fanfare de Vitry (Seine). 42 exécutants.
Directeur : Péter. *Faust* (Gounod).
3. Fanfare de Fleurines. 28 exécutants.
Directeur : Nambier. *Sardanapale* (Launay).
4. Fanfare d'Anet 37 exécutants.
Directeur : Louvet. *Poupée de Nuremberg*.
5. Bagnaux-Châtillon 39 exécutants.
Directeur : Juillet. *Grand Mogol* (Audran).
6. Fanfare de Bourg-la-Reine 28 exécutants.
Directeur : Couillaud. *Jérusalem* (Verdi).

Troisième Division (1^{re} Section).

1^{er} Prix : Palme de vermeil.

2^e — — —

Morceau imposé : *Fatima* (Lépagnole).

1. Fanfare de Béville-le-Comte. 39 exécutants.
Directeur : E. Marie. *Camp du Drap d'or* (Buot).
2. Enfants de Verrières-le-Buisson. 30 exécutants.
Directeur : M. Odin. *La Fée joyeuse* (Labole).
3. Municipale de Villers-Cotterets 30 exécutants.
Directeur : Giot. *Livadia* (Rouen).

Propriété Ribout (32, Rue de Paris)

Commissaires : MM. LAFOLIE et LE BARON.

Contrôle : MM. RIBOUT Fils, ANGE et CHOUIPPE.

Division de Classement.

Prix laissé à l'appréciation du Jury.

Morceau imposé : *La joyeuse Cigale* (Lardeur).

1. La Lyre Biévroise (Bièvre). 24 Exécutants.
Directeur : Ch. Mondaïn. *L'Etoile Polaire* (Bajus).

Troisième Division (3^e Section), sans Saxophone.

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil.

2^e — — —

3^e — — —

4^e — — —

Morceau imposé : *Chanson de Printemps* (Labole).

1. Fanfare d'Orrouy (Oise) 20 Exécutants.
Directeur : Désessart. *Manola* (Gleize).
2. Enfants du Chesnay 25 Exécutants.
Directeur : Poret. *La Reine des Concours* (Buot).
3. Fanfare de Champigny (Yonne) 32 Exécutants.
Directeur : H. Cajon. *Sous les Acacias* (Lardeur).
4. Galinistes, Anciens Elèves, Orphelinat Prévost 24 Exécutants.
Directeur : Landereau. *Les Roches Noires* (Méra).
5. La Lyre Meudonnaise (Meudon) 33 Exécutants.
Directeur : Burglin. *Sous les Acacias* (Leroux).
6. Fanfare de Pâlis 26 Exécutants.
Directeur : Carré Trichez. *Duphmis et Chloé* (Mourgue).

CONCOURS D'HONNEUR

ORPHÉONS

Marché couvert.

Jury : MM. BOURGALT-DUCOUDRAY, GUILMANT,
VAN DEN HEUVEL, CAMILLE DE VOS, DE LA TOMBELLE

1^{er} Groupe (Division supérieure et d'excellence réunies)

1^{er} Prix : Objet d'art ou médaille d'honneur avec prime de 500 fr.
2^e — : Couronne de vermeil.

1. Union musicale des Quinze-Vingts. *Les Moissonneurs* (Lacroix).
2. Les Enfants de Paris. *Jean de Paris* (Bourgault-Ducoudray).
3. Les Amis de la Rive gauche. *Les Esprits de la nuit* (Riga)
4. Les Enfants de Lutèce. *Jean de Paris* (Bourgault-Ducoudray)

Première Division (2^e Section). — Mixte.

1^{er} Prix : Couronne de vermeil.

1. Choral Chevé Polytechnique de Montmartre.
Chœur d'Echo et Narcisse (Gluck).

(Voir le poème des chœurs ci-dessus, pages 31 à 36.)

École Maternelle

2^e Groupe

1^{er} Prix : Médaille d'Honneur avec prime de 200 francs.
2^e — : Palme de Vermeil.

Prendront part à ce Concours :

Le 1 ^{er} Prix d'Exécution de la 1 ^{re} Division, 1 ^{re} section.			
Le 1 ^{er} — — — — —	1 ^{re} —	2 ^e —	
Le 1 ^{er} — — — — —	2 ^e —	2 ^e —	

3^e Groupe

1^{er} Prix : Médaille d'Honneur avec prime de 100 francs.

Prendront part à ce Concours :

Le 1 ^{er} prix d'Exécution de la 3 ^e division, 1 ^{re} section.			
Le 1 ^{er} — — — — —	3 ^e —	2 ^e —	
Le 1 ^{er} — — — — —	3 ^e —	3 ^e —	

HARMONIES

Tente du Bal

Premier Groupe (Division d'Excellence et Supérieure réunies).

Morceau imposé : *Les Chevaliers Fantômes* (Borrel).

1^{er} Prix :

Objet d'art ou Médaille d'Honneur avec une prime de 500 fr.

1. Harmonie Saint-Ferdinand, de Chartres.
2. — La Lyre du Commerce.
3. — Municipale de Clichy.

Troisième Groupe (3^e Division).

1^{er} Prix : Médaille d'Honneur, avec une prime de 100 francs

Prendront part à ce Concours :

Le 1 ^{er} Prix d'Exécution de la 3 ^e division, 1 ^{re} section.			
Le 1 ^{er} — — — — —	3 ^e —	2 ^e —	
Le 1 ^{er} — — — — —	3 ^e —	3 ^e —	

École libre des Sœurs

Deuxième Groupe (1^{re} et 2^e Divisions réunies).

1^{er} Prix : Médaille d'Honneur avec une prime de 200 francs.
2^e — : Palme de Vermeil.

Prendront part à ce concours :

Le 1 ^{er} prix d'Exécution de la 1 ^{re} division, 1 ^{re} Section.			
Le 1 ^{er} — — — — —	1 ^{re} —	2 ^e —	
Le 1 ^{er} — — — — —	2 ^e —	1 ^{re} —	
Le 1 ^{er} — — — — —	2 ^e —	2 ^e —	

FANFARES

Salle des Fêtes

Premier Groupe (Division d'Excellence et Supérieure réunies).

1^{er} Prix :

Objet d'art ou Médaille d'Honneur avec une prime de 500 fr

1. Union des Quatre-Chemins d'Aubervilliers. *Hérodiade* (Massenet).
2. La Sirène (Paris). *Obéron* (Weber).

Division d'Excellence (spéciale). — Enfants.

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil.

1. Fanfare de l'Etablissement Saint-Nicolas d'Issy.
Les Diamants de la Couronne (Auber).

Propriété Galliéra.

2^o Groupe (1^{re} et 2^o Divisions réunies).

1^{er} Prix : Médaille d'honneur et une prime de 200 fr.

2^o — : Palme de vermeil.

Prendront part à ces Concours :

Le 1 ^{er} prix d'Exécution de la 1 ^{re} division, 1 ^{re} section.			
Le 1 ^{er} — — de la 1 ^{re} — 2 ^o —			
Le 1 ^{er} — — de la 2 ^o — 1 ^{re} —			
Le 1 ^{er} — — de la 2 ^o — 2 ^o —			

Cité Boigues.

3^o Groupe (3^o Division).

1^{er} Prix : Médaille d'honneur et une prime de 100 fr.

2^o — : Palme de vermeil.

Prendront part à ce Concours :

Le 1 ^{er} prix de la 3 ^o division, 1 ^{re} section.		
Les 2 premiers prix de la 3 ^o division, 2 ^o section.		
Les 2 — — de la 3 ^o — 3 ^o —		

JEAN DE PARIS

Conte Français

Poésie de Simone ARNAUD

Musique de L.-A. BOURGAULT-DUCOUDRAY

Chœur chanté par les Enfants de Paris (Directeur A. DELHAYE) et les Enfants de Lutèce (Directeur PASTOR), au Concours d'Honneur.

Peuple d'Espagne et de Navarre,
Oïez résonner la fanfare

De nos clairons

Gens de Burgos,

Ouvrez vos portes,

Devant les dames très accortes

Nous passerons.

Notre chef n'est pas gentilhomme,

Gens de Burgos je vous le dis,

Mais de ses richesses en somme

Serez surpris.

C'est le fils d'un bourgeois qu'on nomme :

Jean de Paris.

Or qu'on passe !

Diligents faites place !

Il faut de l'espace !

Pour nos gens !

LE CORTÈGE

Or qu'on passe !

Faites place !

De l'espace

Pour nos gens,

Pour la file,

Par la ville,

Des Archers !

Or sachez :

Puis les pages,

Les bagages,

Equipages harnachés !

Puis l'escorte

Longue et forte

En deux parts !

Puis les chars !

LA FOULE

Pour un bourgeois

Tout ce cortège immense !

Je ne sais ce que j'en pense.

Jean de Paris ! Quel est cet homme-là

Ah ! regardez qu'ils ont belle apparence

La pique au poing, les archers, les voilà !

Quel cortège immense !

Voyez, voyez là-bas !

D'autres, plus beaux encore !

D'autres tout vêtus d'or !

Ah ! des trésors en masse !

Et toujours il en passe

Toujours, toujours.

Qui peut fournir a toui cela ?

Jean de Paris :

LE CORTÈGE (suite)

Les litières,
Puis très fières,
Les bannières,
Se mouvant
Au vent.

LA FOULE (suite)

Quel est cet homme là ?
Je ne sais ce que j'en pense :
Dit à son balcon le roi :
C'est merveilleux, sur ma foi ?
Voyez ce cortège immense
Qui peut fournir à tout cela ?
Jean de Paris : Quel est cet homme là.

Vrai Dieu ! quel est ce mystère ?
Dit le vieux roi d'Angleterre,
En lui pressant fort la main,
A la gente pucelle Anne,
La fille du roi d'Espagne
A qui le joindra demain
L'hymen.

LE CORTÈGE

Or qu'on passe !
Faites place !
De l'espace
Pour nos gens !
Pour la file
Par la ville

LA FOULE

Voyez ce cortège immense
Qui peut fournir à tout cela ?
Jean de Paris : Quel est cet homme là.

Cet homme est un fol, je pense
Un fol.
La belle ne répond rien
Rien, rien.

LE CORTÈGE

Puis très fières,
Les bannières
Au vent

Ah ! songe-t-elle : Hélas !
Je voudrais bien connaître
Cet étranger
Qui dans la ville vient.
On dit qu'il est jeune,
Et charmant, peut-être,
D'amour son cœur languit
Comme le mien
Il va passer, je le verrai paraître.
Ah ! songe-t-elle :

Je voudrais bien.
Jean de Paris, le plus beau fils de France,
Rêveur, avance,
Ah ! songe-t-il, quel désir est le mien
De contenter l'amoureuse espérance
Du plus grand bien.

Gente pucelle, à toi mon cœur s'élance,
Chère Anne, vers toi je viens
Révant d'amour.
Place ! place !
Car il passe !
Bonne grâce !
Fier maintien !
Il passe, il vient !

Vite il faut aller lui dire
Qu'il se présente au palais !
Ses compagnons et lui sur l'heure
Vite, mon père, invitez-les !

Jean de Paris, le plus beau fils de France,
S'avance
Entre les rois, il se rend au palais !
Vos places tous, Messeigneurs, prenez-les !
Dit-il.

Et puis, de façons souveraines,
Il va baiser à la ronde, les reines,
Se sied à table à la place d'honneur,
Met près de lui celle douce à son cœur.
Puis soulevant sa coupe, pour y boire :
Frère d'Espagne, avez-vous pas mémoire ?
Qu'au roi de France, aviez juré jadis
Que votre fille épouserait son fils ?
De ce serment vous perdez souvenance.
Jean de Paris lui seul le tient encor.
Et rebrassant sa robe de drap d'or
Il montre à tous les fleurs de lys de France
Jean de Paris !

Allons nous-en, dit le roi d'Angleterre !
Tous à ses pieds s'inclinent jusqu'à terre,
Anne pâmée et les rois interdits,
Anne, ma mie, ouvrez vos yeux pâlis.
Et soyez reine au royaume des lys.

Peuple d'Espagne et de Navarre
Oiez résonner la fanfare
De nos clairons.
Gens de Burgos ouvrez vos portes
Devant les dames très accortes
Nous passerons !
Notre chef est bon gentilhomme,
Gens de Burgos, je vous le dis,
C'est un fils de France qu'on nomme
Jean de Paris.

LES ÉTOILES

Paroles de Henri LEFEBVRE. — Musique de Camille de VOS

Chœur imposé chanté au Concours d'Exécution par les chorales
des Divisions d'Excellence et Supérieures.

Sur la terre, étendant ses voiles,
La nuit funèbre règne aux cieux,
Laissant en joyaux précieux,
Éclater les milliers d'étoiles,

Humains, quittez vos durs travaux,
Que le doux sommeil vous délasse
Rentrez dans l'ombre et faites place
Aux rayons des mondes nouveaux.

Les étoiles d'or dans les nuits brumeuses
Jettent sur le sol leurs clartés charmeuses
L'espace divin de feux resplendit,
Le mortel, tremblant, plongé dans un rêve

Vers les astres purs dans le ciel s'élève,
L'idéal l'entoure et l'homme grandit.
Votre reflet enivre, d'un charme sans pareil,
Astres qu'on ne peut suivre au moment du réveil.

La clarté qui ruisselle
Ne peut se retenir ;
Mais, de votre étincelle,
Nous gardons souvenir.

Et si le cœur résiste
Aux chagrins d'ici-bas,
C'est que dans la nuit triste
Vous éclairez nos pas !

Visions et démenes
Viennent nous consoler.
Dans vos plaines immenses
Nous aimons à voler.

Votre grâce caresse
Le cœur qu'on voit gémir,
Prolongez notre ivresse
Et laissez-nous dormir.

Sur la terre, étendant ses voiles,
La nuit funèbre règne aux cieux,
Laissant en joyaux précieux
Éclater les milliers d'étoiles.

Humains, quittez vos durs travaux,
Que le doux sommeil vous délasse.
Rentrez dans l'ombre et faites place
Aux rayons des mondes nouveaux.

LES ESPRITS DE LA NUIT

Paroles de Lucien SOLVAY. — Musique de F. RIGA

Chœur chanté par les Amis de la Rive Gauche (Directeur AUDONNET),
au Concours d'Honneur.

Le soir vient, le jour s'enfuit ;
Partout règne le silence ;
L'oiseau se tait et sans bruit
Au bord des nids se balance.

C'est l'heure où, profitant de l'ombre et du mystère,
On voit sortir les morts de leurs tombeaux fermés,
Et fantômes errants, qui glissent sur la terre
Parcourir en pleurant les lieux qu'ils ont aimés.

Fantômes, alerte !
Courons à travers l'herbe verte
Qui s'offre si douce à nos pas.
Légers comme un vol de colombes
Fuyant ces éternelles tombes
Frères, dispersons-nous là-bas.

La lune brille calme et blanche,
La rosée en perles s'épanche.
Dans le pur calice des fleurs
Le souffle du soir qui passe
Répand dans l'air et dans l'espace
De mystérieuses senteurs.

O souvenirs si chers à nos âmes charmées,
C'est ici qu'autrefois nos mères bien aimées
Nous berçaient dans leurs bras.
Et mêlant à nos voix leurs voix délicieuses,
Avec des soins jaloux et des craintes pieuses
Guidaient nos premiers pas.

Là, nous avons connu les deuils et les souffrances,
Les bonheurs envolés, les folles espérances
Les rêves d'un seul jour,
Là nous avons goûté les suprêmes tendresses
Et l'exquise douceur des premières caresses
Et des serments d'amour.

O souvenirs si chers à nos âmes charmées,
C'est ici qu'autrefois nos mères bien aimées
Nous berçaient dans leurs bras.

Plus rapide que l'hirondelle,
La mort nous a pris sous son aile.
Mères, filles, ne pleurez plus.
Calmez vos cruelles alarmes,
Ceux pour qui vous versez des larmes,
Un jour vous seront tous rendus.

Quand vous aurez fermé les yeux à la lumière
Et brisé pour jamais les liens de la matière
Vous vous élancerez libres dans le ciel bleu.
Et nous irons ensemble, au royaume des anges,
Chanter l'hymne éternel des divines louanges ;
Paix à la terre et gloire à Dieu !

MOYENS DE TRANSPORT :

Gare Montparnasse (Paris) à Clamart — trajet en quelques minutes.

Tramway de *Saint-Germain-des-Prés* à Clamart.

Tramway de l'*Avenue d'Antin* à Clamart.

Omnibus de la *Rue du Louvre* à la *Porte de Versailles*.

Tramway de la *Porte de Versailles* à Clamart.

PREMIERS DÉPARTS DU MATIN

de la gare Montparnasse à Clamart

5 h. 55, 6 h. 35, 7 h. 05, 7 h. 35, 8 heures, 8 h. 35, 8 h. 50,
9 h. 05, 9 h. 25, 9 h. 35, 10 h. 05.

DERNIERS DÉPARTS

de CLAMART à la gare MONTPARNASSE

Train régulier : Minuit 3 m. — Train spécial : 1 heure
du-matin.

Ce train spécial sera formé à CLAMART à partir de minuit 15 et
partira vers 1 heure 15 (*limite extrême*).

Prix d'Entrée des Salles de Concours :

0 fr. 50 cent. dans toutes les salles.

Exceptées : le Marché, la salle des Fêtes et la tente du Bal

Marché couvert, Tente du Bal et Salle des Fêtes, 1 franc
pour les concours d'exécution et d'honneur.

CARTE DE CIRCULATION donnant droit
à l'entrée dans toutes les Salles pour les
concours d'exécution et d'honneur.

UN FRANC

DIMANCHE 26 MAI 1895

VILLE
DE
VITRÉ



VILLE
DE
VITRÉ

GRAND CONCOURS

DE

MUSIQUES D'HARMONIE FANFARES & ORPHÉONS

SOUS LES AUSPICES DE LA MUNICIPALITÉ

Sous la Présidence d'honneur de M. J. MASSENET, membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur

Président du Jury : M. DE LA TOMBELLE
compositeur de musique, officier de l'Instruction Publique

VITRÉ

Imprimerie EDOUARD LÉCUYER, Boulevard Pierre-Landais

1895

DIMANCHE 26 MAI 1895

VILLE
DE
VITRÉ



VILLE
DE
VITRÉ

GRAND CONCOURS

DE

MUSIQUES D'HARMONIE FANFARES & ORPHÉONS

SOUS LES AUSPICES DE LA MUNICIPALITÉ
Sous la Présidence d'honneur de M. J. MASSENET, membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur

Président du Jury : M. DE LA TOMBELLE
compositeur de musique, officier de l'Instruction Publique



VITRÉ
Imprimerie EDOUARD LÉCUYER, Boulevard Pierre-Landais
1895

AVIS

Il sera perçu un droit d'entrée de **0 fr. 25** par personne, pour chacun des concours de *solo* ou *quatuor*, d'exécution et d'honneur ainsi que pour le *Festival* du soir.

Une carte d'abonnement, dont le prix est fixé à **1 franc** par personne, donnera le droit d'entrée à tous les concours et au festival.

Le prix de la chaise, dans chacun des concours et au festival, est fixé à **0 fr. 25**.

Les Membres honoraires de la *Musique Municipale* de Vitré ont droit à l'entrée gratuite dans les concours de *solo*, d'exécution, d'honneur et pour le festival. Pour le concours d'honneur et pour le festival, une tribune spéciale leur sera réservée.

Avis important. — Il est formellement interdit d'exécuter aucune musique aux abords des emplacements de concours pendant les épreuves, sur toutes les places ou autres lieux pendant toute la durée de la fête.

Le préposé en chef des recettes : M. PIN.

MUSÉES

Les Musées seront ouverts gratuitement de 9 heures du matin à midi et, l'après-midi, de 2 heures à 4 heures.

SEUL PROGRAMME OFFICIEL : 15 CENTIMES

COMITÉ D'ORGANISATION

- MM. CAILLET DE TERTRE (V.), maire de Vitré, *président*;
PERRIN (G.), conseiller municipal, *trésorier général des Fêtes*;
JARNOUEN DE VILLARTAY (Alfred), *secrétaire général des Fêtes*;
FRUSTIE (F.), chef de la *Musique Municipale*;
JAMAUX, sous-chef de la *Musique Municipale*;
CHANTELOT (E.), *trésorier*;
FOUILLET (J.), *secrétaire*;
MOUTON et RETIF, commissaires de la *Musique*.

JURY:

- MM. DE LA TOMBELLE (F.), compositeur de musique, officier de l'Instruction Publique, *président du Jury*;
BILLETTE (Paul), professeur de musique;
CASSERAU, sous-chef au 70^e d'Infanterie;
DEPLAIX (Emile), officier d'Académie, directeur du journal *L'Orphéon*;
EYBERT, chef de musique au 70^e d'Infanterie;
GARNESON, professeur et chef d'orchestre;
ITHIER, secrétaire de la rédaction du journ. *L'Orphéon*;
NITHARD, ex-chef de la *Musique Municipale* de Vitré, élève et lauréat du Conservatoire de Paris;
SENEE (Henri), compositeur et chef d'orchestre;
SOYER, officier d'Académie, artiste de l'Opéra;
TAPONNIER-DUBOUT, officier de l'Instruction Publique, directeur du Conservatoire de Rennes;
VERDAL (Emile), rédacteur au journal *L'Orphéon*.

INSIGNES

Jury : *Palmette.*
Comité d'organisation : *Palmette.*
Trésorier : *Palmette.*
Secrétaire : *Palmette.*
Commissaires du Jury : *Cocarde.*
Commissaires des Sociétés : *Cocarde.*

RÉCOMPENSES OFFERTES PAR LA MUNICIPALITÉ

Couronnes de Vermeil;
Palmes de Vermeil;
Médailles de Vermeil, grand module;
Médailles d'Argent, grand module;
Médailles de Vermeil commémoratives de
Festival;
Primes en Argent.



LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES ET DES COMMISSAIRES

CHORALES
Le Choral Rennais
Le Choral Malouin
La Fraternelle de Fougères
La Sainte-Cécile de Meslay (Mayenne)
La Lyre Athisienne, d'Athis (Orne)

HARMONIES
Harmonie Sainte-Cécile des Frères de Rennes
Philharmonique de l'école Saint-Joseph de
La Guerehe
Lyre Lavalloise, de Laval (Mayenne)
Harmonie d'Argentré
Harmonie du Collège Saint-Augustin de Vitré.

FANFARES AVEC SAXOPHONES
Société Philharmonique de Fougères
Sainte-Cécile de Meslay (Mayenne)
Société Oberthur de Rennes
Municipale d'Évron
Municipale de St-Hilaire-du-Harcouët (Manche)
Fanfare de Cuille (Mayenne)
Lyre Quincéenne (Maine-et-Loire)
Sainte-Cécile de Martigné-Ferchaud
Fanfare Sainte-Cécile de Villedieu (Manche)
Fanfare de Carentoir (Morbihan)

FANFARES SANS SAXOPHONES
Fanfare de Saint-Ouën-des-Toits (Mayenne)
Fanfare de Pouancé (Maine-et-Loire)
Fanfare de Saint-Pierre-la-Cour (Mayenne)
Fanfare Sainte-Cécile d'Andouillé (Mayenne)
Fanfare d'Athis (Orne)

COMMISSAIRES
MM. Al. Berhault, Fraticelli.
Gesnys, Albert Pinot.
Hary Norbert, Beaugé.
Trotier, R. Sauvé.
Guérault, J.-M. Garault.

Boulangier, Gaudichon.
E. Pinson, Blot.
Bridier, Dubois.
Durand, Geffroy.
Martinai, Guays.

Divel, Lemonnier.
Trotier, R. Sauvé.
Stan. Martin, Arist. Berhault.
Thomas, Adolphe Pinot.
Laigne, F. Derourie.
Gouin, Cornée.
H. Poulain, Quéro.
Geffray, Macé.
Hébert-Legrée et fils.
Houllier, J. Pinson.

J. Aubert, J. Ronsin.
E. Ameline, Duguet.
Albert Bédier, V. Houillot.
Viel, J. Boulais.
Guérault, J.-M. Garault.

SAMEDI 25 MAI 1895

DE 8 A 9 HEURES DU SOIR

Salve d'artillerie pour l'ouverture des Fêtes. — Concert sur la place de la Gare par la *Musique Municipale* de Vitré et la fanfare *La Vitréenne*.

PROGRAMME

1. *Le Mousquetaire* (pas redoublé) . . . BAJUS.
2. *Chasse dans les Ardennes* (ouverture) E. MASSÉ
3. *Mimosa* (valse) X.
4. *Palmes et Couronnes* BAJUS.
5. *Retour d'Espagne* (boléro) DAMIAN.

A 9 HEURES

Grande Retraite aux Flambeaux par la *Musique Municipale* et la fanfare *La Vitréenne*. — Feux à la lumière oxydrique.



A 8 HEURES 1/2

CONCOURS DE LECTURE A VUE

Salle du Théâtre

Membre de la Commission : M. A. DE VILLARTAY, secrétaire.
Commissaire du Jury : M. FOUILLET.

CHORALES

DIVISION DE CLASSEMENT

Prix : Médaille de Vermeil

1. — *La Lyre Athisienne*, d'Athis (Orne).
22 exécutants; directeur : M. MASOURY.

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil

1. — *Sainte-Cécile de Meslay* (Mayenne).
14 exécutants; directeur : M. SOURDRILLE.

TROISIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Prix : Palme de Vermeil

1. — *La Fraternelle de Fougères*.
52 exécutants; directeur : M. QUINTON.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *Choral Malouin*, de Saint-Malo.
50 exécutants; directeur : M. DE BUISSY.

PREMIÈRE DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Couronne de Vermeil

1. — *Choral Rennais*, de Rennes.
63 exécutants; directeur : M. PAPIN.

Collège Saint-Augustin

Membre de la Commission : M. FRUSTIÉ.
Commissaire du Jury : M. LECLERC.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — TROISIÈME SECTION

1^{er} prix : Palme de Vermeil
2^e — Médaille

1. — *Sainte-Cécile de Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine)*.
33 exécutants; directeur : M. l'abbé LECLERC.
2. — *Fanfare Sainte-Cécile de Villedieu (Manche)*.
28 exécutants; directeur : M. l'abbé ANDRÉ.

Prix : Médaille de Vermeil

1. — *Fanfare de Carentoir (Morbihan)*.
32 exécutants; directeur : M. l'abbé JOUET.

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Prix : Palme de Vermeil

1. — *Sainte-Cécile de Mestay (Mayenne)*.
30 exécutants; directeur : M. SOURDRILLE.

HARMONIES

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil

1. — *Harmonie d'Argentré-du-Plessis*.
40 exécutants; directeur : M. l'abbé GALLAIS.

DIVISION SCOLAIRE

Prix : Médaille de Vermeil

1. — *Harmonie du Collège Saint-Augustin de Vitré*.
57 exécutants; directeur : M. l'abbé MORIN.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *La Lyre Lavalloise, de Laval*.
45 exécutants; directeur : M. Prosper MORROC.

Cour du Châtelet

Membre de la Commission : M. JAMAUX.
Commissaire du Jury : M. L. MOUTON.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

1^{er} Prix : Palme de Vermeil
2^e — Médaille
3^e — —

1. — *Musique Municipale de Saint-Hilaire-du-Harcouët*.
32 exécutants; directeur : M. BACON.
2. — *Fanfare de Cuillé*.
25 exécutants; directeur : M. COLLET.
3. — *Lyre Quincéenne, de Quincé*.
30 exécutants; directeur : M. GUILLOT.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *Musique Municipale d'Evron*.
48 exécutants; directeur : M. FABRE.

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *Société musicale de l'Imprimerie Oberthur, de Rennes*.
39 exécutants; directeur : M. MERCIER.

DIVISION SUPÉRIEURE — PREMIÈRE SECTION

Prix : Couronne de Vermeil

1. — *Société Philharmonique de Fougères*.
65 exécutants; directeur : M. CHEVREULT.

École Sainte-Marie des Frères

Membre de la Commission : M. CHANTELOT.

Commissaire du Jury : M. COUREAU.

FANFARES SANS SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — TROISIÈME SECTION

1^{er} Prix : Palme de Vermeil

2^e — Médaille —

3^e — — d'Argent.

1. — *Fanfare de Saint-Pierre-la-Cour* (Mayenne).
23 exécutants; directeur : M. A. BIGEON.
2. — *Fanfare Sainte-Cécile d'Andouillé* (Mayenne).
17 exécutants; directeur : M. JENVBET.
3. — *Fanfare d'Atthis* (Orne).
25 exécutants; directeur : M. MANOURY.

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

1^{er} Prix : Palme de Vermeil

2^e — Médaille —

1. — *Fanfare de Saint-Ouën-des-Toits* (Mayenne).
16 exécutants; directeur : M. MESSAGER.
2. — *Pouancé-Fanfare*, de Pouancé (Maine-et-Loire).
35 exécutants; directeur : M. G. CAILLEAU.

HARMONIES

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

1^{er} Prix : Palme de Vermeil G. M.

2^e — — —

1. — *Sainte-Cécile des Anciens Elèves des Frères*, de Rennes.
73 exécutants; directeur : M. HUBY.
2. — *Philharmonique de l'École Saint-Joseph*, La Guerche-de-Bretagne.
60 exécutants; directeur : M. CHAUMET.

A 10 HEURES

CONCOURS DE QUATUOR & DE SOLI

Salle du Théâtre

Membre de la Commission : M. A. DE VILLARTAY, secrétaire.

Commissaire du Jury : M. FOUILLET.

CHORALES

TROISIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Prix : Palme de Vermeil

1. — *La Fraternelle de Fougères*.
52 exécutants; directeur : M. QUINTON.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *Choral Malouin*, de Saint-Malo.
50 exécutants; directeur : M. DE BUISSY.

PREMIÈRE DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *Choral Rennais*, de Rennes.
65 exécutants; directeur : M. PAPIN.

Collège Saint-Augustin.

Membre de la Commission : M. FROSTIER.
Commissaire du Jury : M. LECLERC.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — TROISIÈME SECTION

1^{er} prix : Palme de Vermeil
2^e — Médaille

1. — *Sainte-Cécile de Marigné-Ferchaud (Ile-et-Vilaine)*.
33 exécutants; directeur : M. l'abbé LEGLÈRE.
2. — *Fanfare Sainte-Cécile de l'illedieu (Manche)*.
28 exécutants; directeur : M. l'abbé ANDRÉ.

Prix : Médaille de Vermeil

1. — *Fanfare de Carentoir (Morbihan)*.
32 exécutants; directeur : M. l'abbé JOUET.

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Prix : Palme de Vermeil

1. — *Sainte-Cécile de Meslay (Mayenne)*.
30 exécutants; directeur : M. SOURDRILLE.

HARMONIES

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil

1. — *Harmonie d'Argentré-du-Plessis*.
40 exécutants; directeur : M. l'abbé GALLAIS.

DIVISION SCOLAIRE

Prix : Médaille de Vermeil

1. — *Harmonie du Collège Saint-Augustin de Vitré*.
57 exécutants; directeur : M. l'abbé MORIN.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *La Lyre Lavalloise, de Laval*.
45 exécutants; directeur : M. Prosper MORTOU.

Cour du Châtelet

Membre de la Commission : M. JAMAUX.
Commissaire du Jury : M. L. MORTOU.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

1^{er} Prix : Palme de Vermeil
2^e — Médaille
3^e — — d'Argent

1. — *Musique Municipale de Saint-Hilaire-du-Harcouët*.
32 exécutants; directeur : M. BACON.
2. — *Fanfare de Cailly*.
25 exécutants; directeur : M. COLLET.
3. — *Lyre Quincennaise, de Quincé*.
30 exécutants; directeur : M. GUILLOT.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *Musique Municipale d'Evron*.
48 exécutants; directeur : M. FABRE.

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *Société musicale de l'Imprimerie Oberthür, de Rennes*.
39 exécutants; directeur : M. MERCIER.

DIVISION SUPÉRIEURE — PREMIÈRE SECTION

Prix : Palme de Vermeil G. M.

1. — *Société Philharmonique de Fougères*.
65 exécutants; directeur : M. CHEVREULT.

École Sainte-Marie des Frères

Membre de la Commission : M. CHANTELOT.

Commissaire du Jury : M. COUREAU.

FANFARES SANS SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — TROISIÈME SECTION

1^{er} Prix : Palme de Vermeil

2^e — Médaille —

3^e — — d'Argent

1. — *Fanfare de Saint-Pierre-la-Cour* (Mayenne).
23 exécutants; directeur : M. A. BIGEON.
2. — *Fanfare Sainte-Cécile d'Andouillé* (Mayenne).
17 exécutants; directeur : M. JENVRET.
3. — *Fanfare d'Athis* (Orne).
25 exécutants; directeur : M. MANOURY.

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

1^{er} Prix : Palme de Vermeil

2^e — Médaille —

1. — *Fanfare de Saint-Ouën-des-Toits* (Mayenne).
16 exécutants; directeur : M. MESSAGER.
2. — *Pouancé-Fanfare*, de Pouancé (Maine-et-Loire).
35 exécutants; directeur : M. G. GAILLEAU.

HARMONIES

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

1^{er} Prix : Palme de Vermeil G. M.

2^e — — —

1. — *Sainte-Cécile des Anciens Elèves des Frères*, de Rennes.
73 exécutants; directeur : M. HURY.
2. — *Philharmonique de l'École Saint-Joseph*, La-Guerche-de-Bretagne.
60 exécutants; directeur : M. CHAUMET.

A 1 HEURE 1/2

CONCOURS D'EXÉCUTION

Salle du Théâtre

Membre de la Commission : M. A. DE VILLARTAY, secrétaire.

Commissaire du Jury : M. FOUILLET.

CHORALES

DIVISION DE CLASSEMENT

Morceau imposé : *La Barque des Pêcheurs* (A. Decq).

Prix : Palme de Vermeil

1. — *La Lyre Athisienne*, directeur : M. Manoury.

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Morceau imposé : *La Barque des Pêcheurs* (A. Decq).

Prix : Palme de Vermeil

1. — *Sainte-Cécile de Meslay*, directeur : M. Sourdrille.

TROISIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Morceau imposé : *La Barque des Pêcheurs* (A. Decq).

Prix : Palme de Vermeil

1. — *La Fraternelle de Fougères*, directeur : M. Quinton.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Morceau imposé : *Chantons* (A. Bernier).

Prix : Couronne de Vermeil

1. — *Choral Malouin de Saint-Malo*, directeur : M. de Buissy.

PREMIÈRE DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Morceau imposé : *La Mort du Soleil* (De la Tombelle).

Prix : Couronne de Vermeil

1. — *Choral Rennais*, de Rennes, directeur : M. Papin.

Collège Saint-Augustin

Membre de la Commission : M. FRUSTIÉ.
Commissaire du Jury : M. LECLERC.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — TROISIÈME SECTION

Morceau imposé : *Au Pays du Corail* (Lardeur).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil

2^e — Médaille

1. — Sainte-Cécile de Martigné - Ferchaud, directeur : M. l'abbé M. l'abbé Leclère.
2. — Fanfare Sainte-Cécile de Villedieu, directeur : M. l'abbé André.

TROISIÈME DIVISION — TROISIÈME SECTION

Morceau imposé : *Au Pays du Corail* (Lardeur).

Prix : Palme de Vermeil

1. — Fanfare de Carentoir, directeur : M. l'abbé Jouet.

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Morceau imposé : *L'Heureuse Rencontre* (L. Janvier).

Prix : Palme de Vermeil.

1. — Sainte-Cécile de Meslay, directeur : M. Sourdrille.

HARMONIES

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Morceau imposé : *Au Pays du Corail* (Lardeur).

Prix : Palme de Vermeil

1. — Harmonie d'Argentré-du-Plessis, directeur : M. l'abbé Gallais.

DIVISION SCOLAIRE

Morceau imposé : *Au Pays du Corail* (Lardeur).

Prix : Palme de Vermeil

1. — Harmonie du Collège Saint-Augustin de Vitré, directeur : M. l'abbé Morin.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Morceau imposé : *L'Heureuse Rencontre* (L. Janvier).

Prix : Palme de Vermeil

1. — La Lyre Lavalloise de Laval, directeur : M. Prosper Mortou.

Cour du Châtelet

Membre de la Commission : M. JAMAUX.
Commissaire du Jury : M. L. MOUTON.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Morceau imposé : *Au Pays du Corail* (Lardeur).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil

2^e — Palme —

3^e — Médaille —

1. — Musique Municipale de Saint-Hilaire-du-Harcouët, directeur : M. Bacon.
2. — Fanfare de Cuillé, directeur : M. Collet.
3. — Lyre Quincéenne, directeur : M. Guillot.

DEUXIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Morceau imposé : *L'Heureuse Rencontre* (L. Janvier).

Prix : Couronne de Vermeil

1. — Musique Municipale d'Evron, directeur : M. Fabre.

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Morceau imposé : *L'Heureuse Rencontre* (L. Janvier).

Prix : Couronne de Vermeil

1. — Société Oberthür, de Rennes, directeur : M. Mercier.

DIVISION SUPÉRIEURE — PREMIÈRE SECTION

Morceau imposé : *Les Héros de Gravelotte* (ouverture) (Borrel).

Prix : Couronne de Vermeil

1. — Société Philharmonique de Fougères, directeur : M. Chevreult.

École Sainte-Marie des Frères

Membre de la Commission : M. CHANTELOT.
Commissaire du Jury : M. COUREAU.

FANFARES SANS SAXOPHONES

TROISIÈME DIVISION — TROISIÈME SECTION

Morceau imposé : *Au Pays du Corail* (Lardeur).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil

2^e — Palme

3^e — Médaille

1. — Fanfare de Saint-Pierre-la-Cour, directeur : M. A. Bigeon.
2. — Fanfare Sainte-Cécile d'Andouillé, direct. : M. Jenvret.
3. — Fanfare d'Athis, directeur : M. Manoury.

TROISIÈME DIVISION — DEUXIÈME SECTION

Morceau imposé : *Au Pays du Corail* (Lardeur).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil

2^e — Palme

1. — Fanfare de Saint-Ouën-des-Toits, direct. : M. Messenger.
2. — Pouancé-Fanfare, de Pouancé, direct. : M. G. Cailleau.

HARMONIES

DEUXIÈME DIVISION — PREMIÈRE SECTION

Morceau imposé : *L'Heureuse Rencontre* (L. Janvier).

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil

2^e — Palme

1. — Sainte-Cécile des Anciens Elèves des Frères de Rennes, directeur : M. Hury.
2. — Philharmonique de l'École Saint-Joseph de La Guerche, directeur : M. Chaumet.

Champ de Foire

A 3 HEURES 1/2

CONCOURS D'HONNEUR

Commissaire du Jury : M. LOUIS DE VILLARTAY, notaire.

CHORALES

Groupe D. — Sociétés de la 3^e division, toutes sections, ayant obtenu le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution.

1^{er} prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de 75 francs.

Groupe C. — Sociétés de la 2^e division, toutes sections, ayant obtenu le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution.

1^{er} prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de 100 francs.

Groupe B. — Sociétés de la 1^{re} division, toutes sections, ayant obtenu le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution.

1^{er} prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de 200 francs.

FANFARES

Groupe D. — Sociétés de la 3^e division, toutes sections, ayant obtenu le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution.

1^{er} prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de 75 francs.

2^e prix : 50 francs, Palme de Vermeil

3^e — 25 francs, Médaille

Groupe C. — Sociétés de la 2^e division, toutes sections, ayant obtenu le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution.

1^{er} prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de 100 francs.

Groupe B. — Sociétés de la 1^{re} division, toutes sections, ayant obtenu le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution.

1^{er} prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de
200 francs.

Groupe A. — Division supérieure, première section.

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de
500 francs.

1. — *Philharmonique de Fougères*, directeur : M. Chevreult.

HARMONIES

Groupe D. — Division scolaire.

1^{er} prix : Couronne de Vermeil.

Groupe C. — Sociétés de la 3^e division, toutes sections, ayant obtenu le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution.

1^{er} prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de
75 francs.

Groupe B. — Sociétés de la 2^e division, toutes sections, ayant obtenu le 1^{er} prix à l'épreuve d'exécution.

1^{er} Prix : Couronne de Vermeil et une prime espèces de
150 francs.



DÉFILÉ DE TOUTES LES SOCIÉTÉS, BANNIÈRES FLOTTANTES

ORDRE DU DÉFILÉ

1. Piquet d'infanterie.
2. Fanfare et Société La Vitréenne.
3. Musique Municipale de Vitré.
4. Fanfare libre Sainte-Cécile de Villedieu.
5. La Fraternelle de Fougères.
6. Société Philharmonique de Fougères.
7. Fanfare de Saint-Pierre-la-Cour.
8. Harmonie d'Argentré-du-Plessis.
9. Fanfare Sainte-Cécile d'Andouillé.
10. Harmonie du Collège Saint-Augustin de Vitré.
11. Fanfare d'Athis.
12. La Lyre Athisienne, d'Athis.
13. Société Musicale Oberthür. de Rennes.
14. Fanfare de Saint-Ouën-des-Toits.
15. Philharmonique de l'École St-Joseph de La Guerche.
16. La Sainte-Cécile de Meslay.
17. Fanfare Sainte-Cécile de Meslay.
18. Fanfare de Pouancé.
19. Fanfare de Cuillé.
20. Le Choral Malouin, de Saint-Malo.
21. Sainte-Cécile de Martigné-Ferchaud.
22. La Lyre Lavalloise, de Laval.
23. La Lyre Quincéenne, de Quincé.
24. Fanfare Municipale de Saint-Hilaire-du-Harcouët.
25. Fanfare de Carentoir.
26. Harmonie Sainte-Cécile des Frères de Rennes.
27. Musique Municipale d'Evron.
28. Le Choral Rennais, de Rennes.
29. Piquet d'infanterie.

ITINÉRAIRE

Boulevard des Rochers. — boulevard des Jacobins. — rue de Paris. — rue des Fossés. — promenade des Fossés. — rue d'Embas. — rue Beaudrairie. — rue Notre-Dame. — place de la Halle.

Remise d'une Médaille commémorative au fur et à mesure de l'entrée des Sociétés dans l'emplacement réservé: Place de la Halle.

Pour conserver au défilé son véritable caractère, les Sociétés sont instamment priées de ne pas jouer les unes derrière les autres; laisser au moins un intervalle de trois Sociétés. — Le défilé est obligatoire. Toute Société qui s'en abstiendrait serait privée des récompenses obtenues.

A 8 HEURES 1/2, AU CHAMP DE FOIRE

GRANDE FÊTE DE NUIT FESTIVAL

PROGRAMME

1. Fantaisie sur la *Dame Blanche*. BOIELDIEU.
Par la Lyre Lavalloise.
2.
Par le Choral Malouin.
3. *L'Angelus* J. MASSENET.
Par l'Harmonie Sainte-Cécile des Frères de Rennes.
4.
Par le Choral Rennais.
5. *Sylviane* (ouverture) LABOLE.
Par la Société Philharmonique de Fougères.

ROYAL-PICARD

PAS REDOUBLÉ

de GUSTAVE WETGE, ex-chef de musique de la Garde Républicaine, exécuté par 1500 musiciens, sous la direction de M. FRUSTIÉ, chef de la Musique Municipale de Vitré

A 9 HEURES 1/2

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

A 10 HEURES

GRAND FEU D'ARTIFICE

Tiré par M. BÉDIER, armurier à Vitré

Le Secrétaire Général :
ALFRED JARNOUEN DE VILLARTAY.

EDOUARD LÉCUYER, A VITRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE

DE

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD



VILLE

DE

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD

GRAND CONCOURS MUSICAL

HARMONIES, FANFARES, TROMPES DE CHASSE

Organisé par la Fanfare l'AVENIR DE VILLEFRANCHE

AVEC LE CONCOURS DE LA MUNICIPALITÉ ET DES HABITANTS

15 Août 1895

PROGRAMME GÉNÉRAL

Prix : **25** Centimes.

COMITÉ D'ORGANISATION :

- Présidents d'honneur :* { MM. MASCLE, Préfet de la Dordogne ;
DUFAY, Sous-Préfet de Sarlat ;
DELRIEU, Procureur de la République, Conseiller général ;
CANGARDEL, Maire.
- Président :* M. GARRIGOU, Président de la Fanfare.
- Vice-Présidents :* { MM. BRONDEL, Vice-Président de la Fanfare ;
Docteur PASCAL, Id.
- Commissaire général :* M. O. DELRIEU, Directeur de la Fanfare.
- Trésorier :* M. DUFRECHOU, Notaire ;
- Secrétaire :* M. JOURGUEIL, Agent-Voyer.

Membres de la Commission :

MM. AMOUROUX, industriel ;
AURIMOND (PIERRE), négociant ;
BOUSQUET, conseiller municipal ;
BOUYOU, conseiller municipal ;
CHANABIER, huissier ;

MM. FAJOL, maire de Fontenilles ;
GAILLARD, percepteur ;
GARRIGOU (JEAN), avocat ;
DE LADEVÈZE, juge de paix ;
VERGNOLLE, pharmacien.

JURY :

- Membres.* { *Président :* M. le Baron de LA TOMBELLE.
M. ^{Maubert} MONNEREAU, Chef de musique de l'école ^{Montauban} d'artillerie de Toulouse ;
M. PASCHALI, Professeur de musique à Périgueux.

N^{os}
d'ordre.

NOMS DES SOCIÉTÉS.

Exécutants.

DIRECTEURS.

MORCEAUX EXÉCUTÉS.

AUTEURS.

ÉCOLE COMMUNALE DES GARÇONS

A neuf heures et demie

CONCOURS DE LECTURE A VUE

HARMONIES

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Prix : Médaille de vermeil offerte par M. O. Delrieu, commissaire général du Concours.

1 | Municipale de Belvès.....| 30 | Ritzen.....| » | »

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION.

Prix : Médaille de vermeil offerte par M. Jean Garrigou, avocat.

1 | Philharmonique de Sarlat.....| 42 | Destraves.....| » | »

DIVISION. — SECTION.

Prix : Médaille offerte par M. le Ministre des Beaux-Arts.

1 | Harmonie de Périgueux.....| 40 | X.....| » | »

FANFARES AVEC SAXOPHONES

3^e DIVISION. — 3^e SECTION.1^{er} Prix : Médaille de vermeil offerte par M. Vignes, liquoriste, à Villeneuve-sur-Lot.2^e — — — offerte par MM. Violet frère, à Thuir.3^e — — — offerte par M. Denoix, liquoriste à Bergerac.1 | Les Echos de la Lemance (Sauveterre).| 18 | Fourestier.....| » | »
2 | La Lyre Belvésoise.....| 24 | Brousse.....| » | »
3 | La Lyre Fuméloise.....| 25 | Francès.....| » | »3^e DIVISION. — 2^e SECTION.1^{er} Prix : Médaille de vermeil offerte par MM. Pascal frères, distillateurs à Dijon.

1 | L'Avenir Cadurcien (Cahors).....| 28 | Rivière.....| » | »

FANFARES SANS SAXOPHONES

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Prix : Médaille de vermeil.

1 | La Concorde du Bugue.....| 25 | Lavergne.....| » | »

3^e DIVISION. — 3^e SECTION.

Prix : Médaille de vermeil offerte par MM. Fourgeaud et Lacoste, à Périgueux.

1 | L'Avenir de Monpazier.....| 24 | Brousse.....| » | »

TROMPES DE CHASSE

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Prix : Médaille de vermeil offerte par M. Gadaud, Ministre de l'Agriculture.

1 | Saint-Hubert de Périgueux.....| 121 | Gruel.....| » | »

N ^{os} d'ordre.	NOMS DES SOCIÉTÉS.	ÉVALUANTS.	DIRECTEURS.	MORCEAUX EXÉCUTÉS.	AUTEURS.
-----------------------------	--------------------	------------	-------------	--------------------	----------

SUR LES PROMENADES

A une heure et demie

- CONCOURS D'EXÉCUTION -

FANFARES SANS SAXOPHONES

DIVISION DE CLASSEMENT.

Prix : Palme de vermeil offerte par MM. Escudier frères, à Saint-Cyprien.

1 | Les Enfants de Luzech.....| 24 | Rivière.....| La Fraternelle, marche.....| Rivière.

3^e DIVISION. — 3^e SECTION.

Morceau imposé : **Le Séjour des Muses**, fantaisie, par Viney.

Prix : Palme de vermeil offerte par M. Martin-Arlen, brasseur à Toulouse.

1 | L'Avenir de Monpazier.....| 24 | Brousse.....| Le Sommeil de Diane.....| Bléger.

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Morceau imposé : **Aubade joyeuse**, fantaisie, par Mullet.

Prix : Palme de vermeil.

1 | La Concorde du Bugue.....| 25 | Lavergne.....| La Forêt d'Arcachon.....| Parès.

FANFARES AVEC SAXOPHONES

3^e DIVISION. — 3^e SECTION.

Morceau imposé : **Le Séjour des Muses**, fantaisie, par Viney.

1^{er} Prix : Palme de vermeil offerte par M. Rabot, à Sauveterre.

2^e Prix : — offerte par M. Loubières, négociant, à Fumel.

3^e Prix : — offerte par M. Levé-Dieval, négociant à Dunkerque.

1	Les Echos de la Lemanche (Sauveterre)	18	Fourestier.....	La Jolie Meunière, fantaisie.....	Hemmerlé.
2	La Lyre Belvésoise (Belvès).....	24	Brousse.....	La Kermesse aux bois, ouverture.	Tillard.
3	La Lyre Fumeloise (Fumel).....	25	Francès.....	Les Bords de la Saône, ouverture.	Bléger.

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Morceau imposé : **Aubade joyeuse**, fantaisie, par Mullet.

Prix : Palme de vermeil offerte par M. Allary, distillateur à Mussidan.

1 | L'Avenir Cadurcien (Cahors).....| 28 | Rivière... ..| La Châtelaine, ouverture,.... ..| Maillochaud

TROMPES DE CHASSE

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Morceau imposé : **Rallie-Ardennes**, par Normand.

Prix : Palme de vermeil offerte par M. Fajol, liquoriste à Villefranche.

1 | Saint-Hubert de Périgueux.....| 12 | Gruel.....| La Tivoli.....| Tellier.

HARMONIES

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Morceau imposé : **Aubade joyeuse**, fantaisie, par Mullet.

Prix : Palme de vermeil offerte par M. Delrieu, Conseiller général, Procureur de la République Angoulême.

1 | Municipale de Belvès.....| 30 | Ritzen.....| L'Auréole, fantaisie.....| Bajus.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION.

Prix : Palme de vermeil offerte par M. de Ladevèze, juge de paix.

Morceau imposé : **Aubade joyeuse**, fantaisie, par Mullet.

1 | Philharmonique de Sarlat.....| 42 | Destrayes.....| Pensées du Soir, fantaisie.....| Coquelet.

DIVISION. — SECTION.

Morceau imposé :

Prix : Palme de vermeil offerte par la Fanfare L'Avenir de Villefranche.

1 | L'Harmonie de Périgueux.....| 40 | XXX.....

N ^{os} d'ordre.	NOMS DES SOCIÉTÉS.	Exécutants.	DIRECTEURS.	MORCEAUX EXÉCUTÉS.	AUTEURS.
-----------------------------	--------------------	-------------	-------------	--------------------	----------

CONCOURS DE SOLI POUR TROMPES DE CHASSE

1^{er} Prix : Médaille de vermeil offerte par M. Joucla, imprimeur à Périgueux.

2^o Prix : Médaille de vermeil, offerte par M. A. Coste, négociant à Saint-Cyprien.

1	MM. Beauvais, de la St-Hubert de Périgueux.....	—	—	Le Loup.....	Normand.
2	Rocipon,	—	—	La Marche de Vénérie.....	Normand.
3	Marqueyssat,	—	—	Souvenirs de Madame la Marquise de Champigny...	Parmentier.
4	Henri,	—	—	Rallie des Charmes	De Laporte
5	Pourcharreau,	—	—	La Vésone.....	De la Boissière
6	Cruveiller,	—	—	Les deux Echos.....	Lajarthé.

A quatre heures

- CONCOURS D'HONNEUR -

FANFARES

1^{er} Prix : Couronne de vermeil offerte par M. Camion, industriel à Vrignes-aux-Bois (Ardennes).

2^o Prix : Médaille de vermeil offerte par M. Dufay, sous-préfet de Sarlat.

1	L'Avenir de Monpazier.....	24	Brousse.....	Éléonore, fantaisie.....	Blancheteau.
2	La Lyre Fumeloise.....	25	Francès.....	La Jolie Meunière, ouverture.....	Hemmerlé.
3	Les Enfants de Luzech.....	25	Rivière.....	Notre-Dame-de-l'Isle, fantaisie...	Bellot.
4	L'Avenir Cadurcien (Cahors)....	28	Rivière.....	Les Fantômes, ouverture.....	Coquelet.
5	Les Echos de la Lemance (Sauveterre).	18	Fourestier,.....	Fantaisie sur Stradella.....	Flotow.
6	La Lyre Belvésoise.....	24	Brousse.....	La Gauloise.....	Hemmerlé.
7	La Concorde du Bugue.....	25	Lavergne.....	Fantaisie sur Faust.....	Gounod.

HARMONIES

Groupe A.

Prix : Couronne de vermeil offerte par MM. Requier frères, de Périgueux.

1	Municipale de Belvès.....	30	Ritzen.....	Manon et Chimène, fantaisie.....	Pirouelle.
2	Philharmonique de Sarlat.....	42	Destraves.....	»	»

Groupe B.

Prix : Couronne de vermeil offerte par M. Mascle, préfet de la Dordogne.

1	Harmonie de Périgueux.....	40	XXX.....	»	»
---	----------------------------	----	----------	---	---

TROMPES DE CHASSE

Prix : Couronne de vermeil.

1	Saint-Hubert-de-Périgueux.....	12	Gruel.....	Marche et Cortège de Fête.....	XXX.....
---	--------------------------------	----	------------	--------------------------------	----------

PROGRAMME DE LA FÊTE

A 9 h. 1/2 du matin. - Concours de lecture à vue.

A 1 heure. - Grand défilé.

A une heure et demie. - Concours d'exécution.
A quatre heures. - Concours d'honneur.

A six heures

GRAND FESTIVAL. MORCEAU D'ENSEMBLE. DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

A neuf heures. - Illuminations générales. | *A dix heures.* - Grand Feu d'Artifice.

A onze heures

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Egalité — Fraternité

VILLE

DE

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD

(Dordogne)



VILLE

DE

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD

(Dordogne)

GRAND CONCOURS

D'ORPHÉONS, HARMONIES & FANFARES

Organisé par la Fanfare l'AVENIR, avec le Concours de la Municipalité et des Habitants

Sous la Présidence d'Honneur de :

MM. MASCLE, Préfet de la Dordogne ;
DUFAY, Sous-Préfet de Sarlat ;



MM. DELRIEU, Conseiller général ;
CANGARDEL, Maire.

M. le Baron de LA TOMBELLE, Président du Jury

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD, le 10 mai 1895.

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

Un Concours d'Orphéons, Harmonies et Fanfares, aura lieu à Villefranche-du-Périgord, le 15 août 1895, jour de la Fête locale.

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien engager votre Société à prendre part à la Fête musicale que nous organisons et dont vous trouverez le règlement ci-joint.

Soyez persuadé que toutes les mesures seront prises pour assurer une bonne réception aux Sociétés adhérentes, qui peuvent compter sur l'accueil le plus sympathique de la part de la population.

Dans l'attente de recevoir votre adhésion, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

LE COMITÉ.

Les Vice-Présidents,

BRONDEL, D^r PASCAL.

Le Trésorier,

R. DUFRECHOU.

Le Président d'Honneur,

CANGARDEL, Maire.

Le Secrétaire,

JOURGUEIL.

Le Président,

GARRIGOU, Président de la Fanfare.

Le Commissaire général,

O. DELRIEU, Directeur de la Fanfare.

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — Un Concours d'Orphéons, Musiques d'Harmonies et Fanfares, aura lieu à Villefranche-du-Périgord, le 15 août 1895, jour de la Fête locale.

Ce Concours comprendra :

- 1^o Un Concours d'exécution ;
- 2^o Un Concours d'honneur ;
- 3^o Un morceau d'ensemble.

CONCOURS D'EXÉCUTION

à 1 heure de l'après-midi.

ART. 2. — Le classement des Sociétés est établi d'après les règles suivies jusqu'à ce jour :

Division d'excellence. — Section unique.

Division supérieure. — 1^{re} et 2^e sections.

1^{re} *Division.* — —

2^e *Division.* — —

3^e *Division.* — 1^{re}, 2^e et 3^e sections.

Toute Société ayant obtenu un prix ascendant dans le dernier concours auquel elle a pris part, devra se faire inscrire dans la division ou section supérieure à celle où elle figurait alors.

ART. 3. — Les fanfares avec saxophones concourront à part.

ART. 4. — Il sera formé une division spéciale dite de *classement*, pour les Sociétés n'ayant plus concouru, et pour les Sociétés d'établissements d'instruction.

ART. 5. — Chaque Société exécutera deux morceaux, dont l'un au choix, et l'autre imposé.

Un exemplaire du morceau imposé sera envoyé gratuitement à chaque Société, un mois et demi avant le Concours.

ART. 6. — La musique de danse et les pas redoublés sont interdits.

ART. 7. — Toute Société qui, après inscription régulière et après réception du morceau imposé, ne prendra pas part au Concours, sera tenue de rembourser le prix de la musique qu'elle aura reçue.

ART. 8. — Chaque Société devra remettre au Jury une partie conductrice du morceau de choix.

CONCOURS D'HONNEUR

à 4 heures.

ART. 9. — Les Sociétés seront divisées en trois groupes.

Groupe A. { Excellence.
Division supérieure.
1^{re} Division.

Groupe B. { 2^e Division.
1^{re} Section de la 3^e Division.

Groupe C. { 3^e Division, 2^e Section.
— 3^e Section.
Division de classement.

ART. 10. — Chaque Société exécutera un seul morceau au choix, à l'exception de celui entendu à exécution.

ART. 11. — A ce Concours, il ne sera pas fait de distinction entre les fanfares avec ou sans saxophones.

DÉFILÉ

ART. 12. — Toutes les Sociétés seront tenues d'assister au défilé. L'heure et l'itinéraire seront indiqués sur les programmes.

DISTRIBUTION DES PRIX

ART. 13. — La distribution des récompenses aura lieu aussitôt après le Concours d'honneur, à 6 heures du soir. Toutes les Sociétés réunies exécuteront le morceau d'ensemble, lequel leur sera envoyé en temps utile.

RÉCOMPENSES

ART. 14. — Les prix consisteront en couronnes, palmes et médailles de vermeil et d'argent.

ART. 15. — Un diplôme sera affecté à chaque récompense.

ART. 16. — Les prix décernés à l'unanimité seront mentionnés sur les diplômes.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ART. 17. — Toute Société se présentant avec des membres exécutants étrangers à sa composition ordinaire sera exclue du Concours.

ART. 18. — Au moment du Concours, le nombre des exécutants ne pourra être supérieur à celui qui est porté à la feuille d'adhésion ; il pourra être inférieur.

ART. 19. — Chaque membre exécutant ne pourra concourir qu'avec la Société à laquelle il appartient.

ART. 20. — Les chefs sont autorisés à diriger plusieurs Sociétés.

ART. 21. — Les décisions du Jury seront sans appel.

ART. 22. — Les membres du Jury seront choisis parmi les notabilités musicales.

ART. 23. — Les appréciations du Jury seront communiquées à la presse et aux Sociétés intéressées.

ART. 24. — Toute réclamation soumise au Jury ou à la Commission devra être faite par écrit et signée par le Président et le Directeur de la Société d'où elle émane.

ART. 25. — L'ordre de chaque Concours sera réglé par un tirage au sort qui aura lieu le 15 juillet, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la Mairie.

Les Sociétés inscrites pourront se faire représenter à cette séance.

ART. 26. — Les Sociétés qui désireront prendre part au Concours devront se faire inscrire avant le 1^{er} juillet, terme de rigueur.

ART. 27. — Toute Société inscrite qui, pour un motif quelconque, se trouverait dans l'impossibilité absolue d'assister au Concours, sera tenue d'en donner avis au moins dix jours à l'avance. Passé ce délai, elle sera rendue responsable des engagements pris en son nom.

ART. 28. — Des démarches seront faites auprès des compagnies de chemins de fer pour obtenir les réductions les plus larges.

ART. 29. — Un Commissaire sera attaché à chacune des Sociétés qui prendront part à ce Concours ; il sera chargé de les recevoir à leur arrivée et de se tenir à leur disposition pendant leur séjour.

ART. 30. — Les Sociétés qui désireraient charger la Commission d'organisation de leur logement et de leur nourriture, devront adresser leurs demandes à M. O. DELRIEU, commissaire général du Concours.

RENSEIGNEMENTS

ART. 31. — Les demandes de renseignements doivent être adressées au Commissaire général. S'il est fait des modifications au présent règlement, il en sera donné avis aux Sociétés adhérentes en temps opportun.

AVIS IMPORTANT




Afin d'accueillir et récompenser de la manière la plus satisfaisante possible, les hôtes qui nous feront l'honneur de se rendre à notre invitation, le Comité d'organisation se réserve le droit de clore la liste des adhésions, quand il aura atteint le chiffre de **20 Sociétés** ; en conséquence, nous vous prions de bien vouloir hâter votre réponse.

Fait à Villefranche-du-Périgord, le 2 mai 1895.

LES MEMBRES DU COMITÉ :

MM. GARRIGOU, *président* ;
BRONDEL, *vice-président* ;
D^r PASCAL, *vice-président* ;
DUFRECHOU, *trésorier* ;
JOURGUEIL, *secrétaire* ;
O. DELRIEU, *commissaire général*.



MM. AMOUROUX, *industriel* ;
AURIMOND (PIERRE), *négociant* ;
BOUSQUET, *conseiller municipal* ;
BOUYOU, *conseiller municipal* ;
CHANABIER, *huissier* ;
FAYOL, *maire de Fontenilles* ;
GAILLARD, *percepteur* ;
GARRIGOU (JEAN), *avocat* ;
DE LADEVÈZE, *juge de paix* ;
VERGNOLLE, *pharmacien, cons. m.*



VILLE DE PARIS



XVII^{ME} ARRONDISSEMENT

COMMISSION ARTISTIQUE

AD. SOYER

Président

81, Avenue de Clichy, 81



Concours International de Musique

des 2 et 3 Juin 1895

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. Ambroise THOMAS

G.O. * MEMBRE DE L'INSTITUT ET DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

PRÉSIDENT DU JURY: M. Paul TAFFANEL

* PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

CHEF D'ORCHESTRE DE L'OPÉRA ET DE LA SOCIÉTÉ DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE

Paris, 22 Mai 1895

Monsieur,

À l'occasion du Grand Souvenir orphéonique organisé dans le XVII^{ME} arrondissement pour les dimanche 2 et lundi 3 juin prochains, les Membres du Comité d'organisation vous seraient très reconnaissants si, en raison de votre honorable titre et de vos talents de musicien, si avantageusement connus, vous nous accordiez l'honneur de vous compter parmi les Membres du Jury appelés à juger les Sociétés étrangères et françaises qui viennent prendre part au Concours.

Nous pourrions vous assurer à l'avance qu'en retour de votre précieux concours, nous ne négligerons rien pour que vous puissiez remporter de nos fêtes un bon souvenir.

Dans l'espoir que vous voudrez bien répondre favorablement à notre invitation, par un prochain courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères remerciements et l'assurance de notre haute considération.

F. le Président

Paul Taffanel
Bouquet

Monsieur le Baron de Combelle, 6 rue Newton

BANFARE L'AVENIR

DE

VILLEFRANCHE-DE-BELVÈS

DORDOGNE

—*—

Georges DELRIEU

DIRECTEUR

Perigord
Villefranche-de-Belvès, le 18 Mai

1895

Monsieur le Baron

Le Comité du Concours
Musical est très heureux de
votre acceptation comme Président
du Jury

Ce nous sera un grand
honneur, de posséder pour cette fête,
un musicien d'un si grand talent,
& nous en sommes d'autant plus
fiers que vous êtes notre compatriote.

Courez nos efforts tendent à
former à cette fête le plus grand

éclat formelle, & nous espérons que
vous en emporterez un bon souvenir.

Veuillez agréer, Monsieur
le Baron, avec tous nos remerciements
l'expression de nos sentiments les
plus distingués.

Le Président du Comité
Garrigue



VILLE DE BRIVE

(CORRÈZE)

GRAND CONCOURS

d'Orphéons, Musiques d'Harmonie, Fanfares et Quatuors à Cordes

Les dimanche 30 Juin et lundi 1^{er} Juillet 1895

Brive, le 12 juillet 1895

Monsieur

Monsieur le Président du Comité du Concours musical
de Brive la Gaillarde, j'ai l'honneur de
vous adresser ci-joint le programme de faire partie
du concours.

Je suis très très obligé, Monsieur,
d'avoir accepté notre demande, et
de vous faire connaître, par un
particulier, que nous pouvons compter sur votre
précieuse collaboration.

En un et espoir, veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de notre amitié, la plus distinguée.

Le Comité.
Le Secrétaire général.

Prochez

Monsieur le baron de La Combelle, Compositeur, Paris
Château de Feytaud

CONCOURS MUSICAL DE BORDEAUX

ORGANISÉ PAR

L'ORPHÉON DU 1^{ER} CANTON

Les 8 et 9 Septembre 1895.

Bordeaux, le 13 Août 1895.

Monsieur le Baron de la Combelle
Château de Fayzac
par Domme G^{ne}

À l'occasion du concours musical
que nous organisons à Bordeaux pour les
8 et 9 Septembre prochain, nous venons vous
offrir de vouloir bien faire partie du
jury de ce concours. Nous serions très heureux
de pouvoir vous compter parmi ses membres
aussi espérons nous que vous voudrez bien
nous faire l'honneur d'accepter notre offre.
C'est dans cet espoir et dans l'attente du
plaisir de vous lire que nous vous offrons
Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Directeur
J. Ducloux
2, cours de Luján

Comme au Cher Maître,

À la suite de votre "Union
Fédérative" je desire vivement
vous mettre à la tête en qualité de
Président d'honneur. Je serais
même très heureux si vous
vouliez bien accepter ces fonctions.

Les élections pour le renouvellement
des membres du bureau vont avoir
lieu dans peu de jours, et nous en
profitons pour vous donner
ce respectueux témoignage de notre
connaissance de vous dire aussi qu'ils
seraient allés vous donner une
aubade à Fayrac, le jour de la
fête de Carlemaud. Veuillez

me sera si elle me paraît
désavantageuse, etc.

Je vous prie d'agréer
chez moi, l'assurance de
mes sentiments respectueux
à tous les vôtres.

L. De la Roche &

- 7^e de l'Union philharmonique
Sarlat

Sarlat, 26 août 1895

Sarlat le 27 août 1891

Monsieur

La Société Chorale de Sarlat s'est
réunie le 22 août pour procéder à l'élection
du Président des membres honoraires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
qu'à l'unanimité vous avez été élu

En faisant un pareil choix tous
les sociétaires ont cru s'adresser à un
membre dévoué, prêt à se consacrer à la soutenir
dans leur œuvre de reconstruction.

La Société chorale ne peut douter un
instant de votre concours. A nous sommes
convaincus que vous ratifierez le vote de
nos membres. Daignez, agréer, Monsieur,

avec l'expression de mes sentiments très
respectueux l'assurance de notre entière
reconnaissance

Le Secrétaire

A. Meyerson

Grand Concours National de Musique

DES 5 ET 6 AVRIL 1896

VILLE DE SAINT-DENIS

(SEINE)



St-Denis, le 6 Février 1896

Monsieur de la Combe
A Ville de St-Denis
organisé pour le 5 Avril un
grand Concours National.
Je vous à cette occasion vous
demande de bien vouloir accepter
les fonctions délicates de Membre
du jury. J'ai demandé à Monsieur
Doplat de vouloir bien me donner
un bon pour la Direction d'Excellence
et il m'a proposé votre honneur
du Pays Normand. Je dois m'entendre
avec lui demandez pour cela

En attendant une réponse favorable.

Veuillez recevoir avec mes meilleurs vœux
l'assurance de ma haute considération

V. Desmet
Secrétaire pour la Section d'Archives à St-Denis

H. Riechmann

Beyrouse le 9 aïe 96

Chers Maîtres

Les membres du Bureau de
l'Union Symplicon
me chargent de vous remercier
de l'amabilité qui vous
avez eue de nous envoyer
votre menuet Jay.

Nous nous le l'exécute
dans un beau concert que
nous avons affecté à nos
membres honoraires dans
la salle du Théâtre
trop petite pour contenir

Il se met en j'iriment à / de portier

le public qui avait
répondu à votre appel
à ce moment en ce lieu
de succès aussi dans
la dernière année où il
a été tenu à l'unanimité

que nous avons incrédit
à l'office comme Président
M. Comorain et son
fondateur et son
soutien.

L'abbé Fougère ne parle
de son père son respect
religieux.

Je vous prie cher Maître
de nos remerciements
à tous deux
A. Fougère



CENTENAIRE
D'AUBÉRY DU BOULLEY

FONDATEUR DES
SOCIÉTÉS MUSICALES

d'Eure, Eure-et-Loir et Orne

14 JUIN 1896

Verneuil, le 21^e 9^e 1896

Mme de La Combelle

Compositrice

Paris

N/mandataire M. Depaix, n/informe que
v/avez bien voulu accepter la Présidence du Jury pour
n/concours musical du 14 Juin 1896 à l'occasion du
centenaire d'Aubéry du Boullay.

Le Comité me prie M. Depaix de v'adresser ses
remerciements les plus sincères pour le distingué honneur dont
v/le gratifiez en acceptant ces délicates fonctions.

Il se met injurieusement à v' des positions pour vous
renseigner sur n/concours.

N/aimable collaborateur M. Depaix est au
courant de n/havaux & pourrait parfaitement
renseigner sur leur état actuel si v/le désirez.

N/serions particulièrement heureux à la veille
de faire paraître n/Règlement & avant de n/décider
sur ou contre la question des primes en espèces & des
articles dudit règlement, de tenir compte de v/avis ou
observations si toutefois v/pourriez avoir à n/formuler.

La discussion de ces questions devant être
résolue Jeudi prochain, ah! de mettre à l'impression,

je me permettra de vous demander vos appréciations pour
ce point si je n'abuse pas de votre complaisance toutefois.

Veuillez agréer Monsieur, les hommages respectueux
de mon Comité & agréer l'expression de ma haute
considération

Ruyh.

VILLE DE



VERNEUIL

(Eure)

CENTENAIRE D'AUBÉRY DU BOULLEY

FONDATEUR DES SOCIÉTÉS MUSICALES D'EURE, EURE-&-LOIR & ORNE

Grand Concours Musical

D'ORPHÉONS, D'HARMONIES & DE FANFARES

OUVERT

LE DIMANCHE 14 JUIN 1896

Sous le Patronage de la Municipalité, avec le concours de la Ville
et des Sociétés Musicales de Verneuil

Sous la Présidence d'Honneur de **M. L.-Modeste LEROY**

Député de l'Eure

Président d'honneur du Jury :

M. J. MASSENET

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
Membre de l'Institut

Président du Jury :

M. F. DE LA TOMBELLE

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Compositeur de Musique

COMITÉ D'ORGANISATION

MM. le docteur **CARCOPINO**, officier d'Académie,
conseiller municipal, Président de la Musique
de Verneuil et de l'Orphéon de Verneuil,
Président ;

LORIN, conseiller municipal, *Vice-Président* ;

DADA, Trésorier du Comité de la Musique de
Verneuil, *Vice-Président* ;

GEORGES LÉVY, *Secrétaire général* ;

LOUÉE, ex-sous-chef de la Musique de Ver-
neuil, membre de l'Orphéon de Verneuil,
Secrétaire-Adjoint ;

LÉON DAVID, Secrétaire-Trésorier de l'Orphéon
de Verneuil, *Trésorier*.

MM. **PETITFILS**, conseiller municipal ;

ALFRED BRET, conseiller municipal, Vice-
Président de la Musique de Verneuil ;

BEAUMONT père, Directeur de la Société
Orphéonique de Verneuil ;

DERLON, Directeur de la Musique de Verneuil ;

ÉMILE GUY, Sous-Directeur de la Musique
de Verneuil ;

J. GENTIL, Directeur du *Journal de Verneuil*,
Secrétaire du Comité de la Musique de Verneuil ;

EDMOND MAREY, propriétaire ;

ACHILLE PETIT, négociant ;

GEORGES CULARD, Membre de la Musique
de Verneuil.

Directeur du Concours :

Emile DEPLAIX, officier de l'Instruction Publique, Directeur du journal *L'Orphéon*.

Le Maire de Verneuil,
Conseiller Général,

Gustave ROGER

Officier d'Académie.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE PREMIER. — Un grand **Concours musical** d'Orphéons, d'Harmonies et de Fanfares est ouvert à Verneuil-sur-Avre (Eure), le Dimanche 14 Juin 1896. Ce Concours comprendra :

- 1° Un Concours de Lecture à Vue (obligatoire) ;
- 2° Un Concours d'Exécution ;
- 3° Un Concours d'Honneur ;

CLASSEMENT

ARTICLE 2. — Division d'excellence.

Division supérieure (1^{re} et 2^e sections).

1^{re} Division (1^{re} et 2^e sections).

2^e Division (1^{re} et 2^e sections).

3^e Division (1^{re}, 2^e et 3^e sections).

Les Sociétés qui voudront bien participer à la Fête musicale de Verneuil devront se faire inscrire dans les divisions et sections auxquelles elles appartiennent en vertu du classement du dernier Concours auquel elles ont pris part.

Toute Société ayant obtenu un prix ascendant dans un précédent concours est tenue de se faire inscrire dans la division ou section supérieure à celle où elle figurait alors.

DIVISION DE CLASSEMENT

ARTICLE 3. — Une Division de Classement sera ouverte pour les Sociétés n'ayant jamais concouru et pour celles qui, par suite de circonstances particulières, se trouvant dans l'impossibilité de se maintenir au niveau artistique de leur division et section, en auront fait la déclaration par écrit.

Les Sociétés inscrites dans cette division spéciale prendront part aux épreuves de Lecture à Vue et d'Exécution seulement. *Elles ne concourront pas entre elles.* Le Jury, se basant sur la valeur de l'ensemble des exécutions, les classera pour le concours suivant.

SOCIÉTÉS SCOLAIRES

ARTICLE 4. — I. Les Sociétés musicales des Lycées, Collèges, Ecoles communales, Pensions, etc., pourront prendre part au concours en indiquant le classement qu'elles ont occupé dans le dernier concours auquel elles ont pris part.

II. Ces Sociétés scolaires ne concourront qu'entre elles.

COMPOSITION DES SOCIÉTÉS

ARTICLE 5. — I. Nul ne peut se présenter au Concours s'il n'est sociétaire du groupe musical où il figure.

II. La qualité de sociétaire est reconnue à tout exécutant :

- 1° Inscrit à la Société depuis trois mois au moins ;
- 2° Soumis aux diverses prescriptions du Règlement de la Société.

III. Toute Société se présentant avec des exécutants non sociétaires sera de droit exclue du Concours.

IV. Nul ne peut faire partie de deux Sociétés ; toutefois il est fait exception en faveur des exécutants appartenant à la fois à une Société chorale et à une Société instrumentale.

V. Dans le cas où une fraude de ce genre serait signalée trop tard, les prix ou diplômes décernés à la Société en faute devront être restitués au Comité, qui communiquera le fait aux journaux orphéoniques et aux Sociétés concurrentes.

VI. Les exécutants ayant fait partie d'une Société dans laquelle ils doivent rentrer à l'expiration de leur service militaire pourront concourir avec leur Société.

VII. Nulle Société ne pourra concourir avec un nombre d'exécutants supérieur à celui indiqué sur la feuille d'adhésion.

Avant de concourir, le Directeur devra affirmer au Président du Jury qu'il n'y a parmi ses exécutants aucune personne étrangère à la Société.

VIII. Tout exécutant peut être directeur d'une Société autre que celle à laquelle il appartient comme sociétaire.

Toutefois, il ne pourra prendre part à l'épreuve de Lecture à Vue avec la Société dont il fait partie, si la Société qu'il dirige avait à lire le même morceau.

IX. Les chefs peuvent diriger plusieurs Sociétés. Sont exceptés les chefs dirigeant des Sociétés classées dans la même Division ou section de Division pour la Lecture à Vue.

X. Des groupes distincts seront créés pour les Fanfares avec ou sans saxophones.

XI. Toute Société possédant des instruments de bois est comprise comme étant une Harmonie. Toutefois, la petite flûte sera tolérée dans les Fanfares.

XII. Les contre-basses à cordes et les timbales sont admises dans les Harmonies et les Fanfares.

XIII. La même Société ne pourra concourir à la fois comme Harmonie et comme Fanfare en supprimant ses bois.

JURY

ARTICLE 6. — I. Les attributions des Membres du Jury sont purement artistiques. Toutes leurs décisions sont sans appel. Les jugements sont rendus à la majorité des voix.

II. Les membres du Jury seront choisis parmi les notabilités musicales, compositeurs, professeurs, chefs de musiques militaires, et parmi les artistes dont la compétence musicale est reconnue.

III. Chaque Jury sera composé du nombre impair de trois membres.

IV. Les Membres de chaque Jury choisiront entre eux leur Président et leur Secrétaire.

V. — Le Secrétaire est chargé de résumer les appréciations du Jury, qu'il est tenu de remettre au Comité

Verneuil, le 5 Janvier 1896.



Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

A l'occasion du Centenaire de notre Compatriote et éminent Compositeur Aubéry du Boullay, élève de Méhul et Chérubini, Fondateur de presque toutes les Sociétés musicales de notre région, la Ville de Verneuil organise, pour le 14 Juin 1896, un Grand Concours d'Orphéons, d'Harmonies et de Fanfares.

Le caractère éminemment artistique de cette manifestation en l'honneur du Maître, dont l'œuvre de vulgarisation musicale fut si désintéressée, nous assurera votre collaboration.

Vous tiendrez à rehausser par votre présence l'éclat de cette solennité, certains que dans cette circonstance la solidarité qui unit les Sociétés musicales d'une même contrée, nous groupera par son Centenaire autour du souvenir d'Aubéry du Boullay.

Désireux de donner à cette Fête le caractère régional qui lui est propre, nous adressons tout particulièrement cette invitation aux Sociétés d'Eure, Eure-et-Loir et Orne, et autres départements ayant adhéré au groupe artistique fondé en 1835 par Aubéry du Boullay sous la dénomination de : « Société philharmonique » et aux Sociétés qui, ayant conservé d'une façon quelconque la mémoire du Maître, tiennent à lui rendre le pieux hommage d'admiration et de reconnaissance qui lui est dû.

Persuadés que notre appel trouvera un écho favorable dans votre Société, nous vous prions de lui transmettre notre cordiale et sympathique invitation.

Nous vous serions très obligés de nous faire parvenir votre adhésion et réponse le plus tôt possible.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président du Comité :
Docteur CARCOPINO
OFFICIER D'ACADÉMIE
CONSEILLER MUNICIPAL
PRÉSIDENT DE LA MUSIQUE DE VERNEUIL
ET DE L'ORPHÉON DE VERNEUIL

Le Secrétaire Général :
Georges LÉVY.

Le Maire de Verneuil,
Conseiller Général :
Gustave ROGER
OFFICIER D'ACADÉMIE

Tournez, S. V. P.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

ORPHEON

Premiers ténors		Barytons.....	
Deuxièmes ténors.....		Basses.....	

SOCIÉTÉ INSTRUMENTALE

Petite flûte.....		Premier baryton <i>si b</i>	
Grande flûte.....		Deuxième »	
Hautbois.....		Première basse <i>si b</i> clef de <i>fa</i>	
Petite Clarinette <i>mi b</i>		Deuxième »	
Première Clarinette <i>si b</i>		Première basse <i>si b</i> clef de <i>sol</i>	
Deuxième » »		Deuxième »	
Troisième » »		Contrebasse <i>mi b</i>	
Saxophone soprano		Contrebasse <i>si b</i>	
» alto.....		Contrebasse à cordes	
» ténor		Caisse claire	
» baryton		Cymbales	
Petit bugle <i>mi b</i>		Grosse caisse.....	
Premier piston		Timbales	
Deuxième piston.....			
Troisième »			
Premier bugle <i>si b</i>			
Deuxième »			
Troisième »			
Premier alto <i>mi b</i>			
Deuxième »			
Troisième »			
Premier trombone <i>ut</i> clef de <i>fa</i>			
Deuxième »			
Troisième »			
Quatrième »			
		TOTAL DES EXÉCUTANTS.....	

Le Directeur,

d'organisation, dès le concours terminé, pour être communiquées aux Sociétés et à la Presse.

VI. Le Comité mettra à la disposition de chaque Jury un Secrétaire chargé de la confection des diplômes.

VII. Le Jury juge sans appel les contestations et les difficultés qui lui sont soumises ou qui peuvent surgir au moment des épreuves.

CONCOURS A VUE

ARTICLE 7. — I. Ce concours est obligatoire pour toutes les Sociétés ayant envoyé leur adhésion. Il aura lieu à huis clos.

II. Les œuvres imposées seront de difficulté proportionnée au classement des Sociétés.

III. Les Sociétés devront concourir dans la Division où elles seront classées pour leur Concours d'Exécution.

IV. Elles devront prendre part au Concours avec tout leur personnel au complet, sauf la batterie qui sera supprimée.

V. Il sera accordé 5 minutes pour la distribution et l'examen des parties.

VI. Une partie conductrice sera remise au Directeur.

VII. Les Sociétés chorales des Divisions d'Excellence, Supérieure et 1^{re} Division liront du solfège à 4 voix, celles des autres divisions en liront à 2 voix.

VIII. Toutes les Sociétés doivent fournir un état exact de leur personnel une indication de la clef lue par chaque instrumentiste afin que les parties nécessaires soient tenues prêtes.

CONCOURS D'EXÉCUTION

ARTICLE 8. — I. Les Sociétés exécuteront deux morceaux, l'un imposé, l'autre laissé à leur choix, ce dernier ne pouvant pas durer plus de huit minutes.

II. Une Société pourra concourir avec un morceau lui ayant valu une récompense. Sont exceptés les morceaux récompensés d'un premier prix depuis moins d'un an.

III. Sont interdits les pas-redoublés et la musique de danse.

IV. Chaque Société devra remettre au Jury au moins deux partitions ou parties conductrices du morceau de son choix.

V. Le morceau imposé sera envoyé aux Sociétés un mois avant le Concours.

CONCOURS D'HONNEUR

ARTICLE 9. — I. Le Concours d'Honneur sera divisé en quatre groupes, A, B, C, D, pour Chorales, Harmonies et Fanfares.

Groupe A. — Sociétés de Divisions d'Excellence et Supérieure (obligatoire).

Groupe B. — Sociétés de la 1^{re} Division, 1^{re} et 2^e sections (obligatoire).

Groupe C. — Sociétés de la 2^e Division, 1^{re} et 2^e sections, ayant obtenu un 1^{er} prix aux Concours de Lecture à Vue ou d'Exécution.

Groupe D. — Sociétés de la 3^e Division, toutes sections, ayant obtenu un 1^{er} prix aux Concours de Lecture à Vue ou d'Exécution.

II. Pour le Concours d'Honneur, il ne sera pas fait de distinction entre les Fanfares qui ont des saxophones et celles qui n'en ont pas.

PRIX & RÉCOMPENSES

ARTICLE 10. — I. Les récompenses (certifiées par des Diplômes), consisteront en objets d'art, couronnes, palmes et médailles. Le nombre en sera proportionné à celui des Sociétés concurrentes.

II. Un diplôme accompagnera chaque récompense ; il sera signé par les Membres du Jury, ainsi que par le Président du Comité d'organisation du Concours.

III. Les Prix décernés à l'unanimité seront mentionnés sur les diplômes.

IV. Les prix portés au programme avec la mention « Prix unique » auront une dénomination de 1^{er}, 2^e ou 3^e prix.

V. Des prix de Direction pourront être décernés par les Jurys.

ARTICLE 11. — Toutes réclamations relatives aux fraudes ou infractions au présent règlement qui, après le Concours, n'auront pas été tranchées par les Jurys, seront portées devant le Comité d'organisation, qui jugera en dernier ressort.

ADHÉSIONS

ARTICLE 12. — I. Les Sociétés désirant participer au Concours devront retourner la feuille d'adhésion et de renseignements ci-jointe, dûment remplie, avant le **20 Avril 1896**, terme de rigueur, à M. Georges Lévy, secrétaire général, à Verneuil, auquel doivent être adressées toutes les demandes de renseignements ou communications relatives à l'organisation du Concours.

II. Chacune des Sociétés adhérant au Concours est tenue de joindre à son adhésion la liste nominative de ses membres,

III. La feuille d'adhésion et de renseignements devra être certifiée véritable par le Président et le Directeur de la Société.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 13. — I. Les Sociétés devront se présenter à l'appel de leur nom par le commissaire de la salle où elles seront désignées pour concourir. La Société absente à ce moment sera privée du droit de concourir, à moins que cette Société en fasse connaître la cause et qu'elle fût reconnue valable par le Jury.

Dans ce cas, elle sera admise à concourir, mais la dernière.

II. L'ordre du Concours pour régler le tour d'audition des Sociétés sera fixé par un tirage au sort qui aura lieu le dimanche 10 Mai, à 2 heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Le résultat en sera porté à la connaissance des Sociétés inscrites qui, si elles le désirent, pourront déléguer un de leurs membres pour assister au dit tirage au sort.

III. Des commissaires seront délégués par le Comité d'organisation auprès de chaque Société.

IV. Chaque commissaire délégué par le Comité sera chargé du soin de renseigner la Société sur la Ville

les moyens de locomotion, heures des trains, et pourra, sur la demande de la Société, traiter toutes les questions de détail se rattachant au séjour de la dite Société dans les conditions les plus économiques.

Chaque commissaire attendra à son arrivée la Société à laquelle il aura été délégué, et il ne la quittera qu'à l'heure de son départ.

V. La distribution solennelle des récompenses aura lieu après le Concours.

VI. Les Sociétés adhérentes recevront, à l'avance, un programme détaillé du Concours contenant toutes les indications nécessaires, heures de réunions, locaux ou emplacements choisis pour les épreuves, défilé et composition du Jury.

Les Sociétés sont invitées à se conformer scrupuleusement aux décisions prises à cet effet par le Comité.

VII. Les démarches nécessaires seront faites auprès des Compagnies de Chemins de fer pour obtenir la plus grande réduction de prix et les facilités les plus larges pour le voyage des Sociétés.

VIII. Les Sociétés musicales de la Ville ne prendront pas part au Concours.

Elles prêteront leur appui au Comité en contribuant par tous leurs moyens au succès de la Fête.

IX. Après chaque Concours, les Jurys réuniront les Directeurs des Sociétés pour leur communiquer les résultats afin qu'ils soient prévenus pour concourir en honneur. Il leur sera délivré un bulletin mentionnant leur 1^{er} prix pour se présenter au Concours d'Honneur.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE 11. — Les Sociétés qui, après avoir donné leur adhésion au Concours, se trouveraient dans l'impossibilité d'y assister, sont tenues de prévenir le Comité organisateur au moins quinze jours à l'avance. Autrement elles seront responsables des engagements pris en leur nom, et elles devront rembourser le prix de la musique qu'elles auront reçue.

DÉFILÉ

ARTICLE 15. — I. Le Défilé est obligatoire. Toutes les Sociétés devront y assister au complet. Celles qui s'abstiendraient seraient privées de toutes récompenses.

II. Toutes les Sociétés qui y prendront part recevront une médaille commémorative.

Verneuil, le 5 Janvier 1896.

POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION :

Le Président du Comité :

D^r CARCOPINO

CONSEILLER MUNICIPAL

PRÉSIDENT DE LA MUSIQUE DE VERNEUIL

ET DE L'ORPHÉON DE VERNEUIL

Le Secrétaire Général :

Georges LÉVY.

Le Maire de Verneuil,

Conseiller Général,

Gustave ROGER.